LE SECTEUR AGRICOLE ET SES PERSPECTIVES
À L'HORIZON 2000

MAROC

COMMISSION
DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1993

ISBN 92-826-7037-6

Printed in Belgium

Commission des Communautés européennes

Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000

MAROC

Anne-Marie JOUVE
Saad BELGHAZI

Rapport final

Septembre 1993

Document

C.I.H.E.A.M.

CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ETUDES AGRONOMIQUES MEDITERRANEENNES

INSTITUT AGRONOMIQUE MEDITERRANEEN DE MONTPELLIER

Contrat de recherche CEE/DG VI

Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000

MAROC

Anne-Marie JOUVE
Saad BELGHAZI

Rapport final

Septembre 1993

INSTITUT AGRONOMIQUE MEDITERRANEEN
3191 Route de Mende
BP 5056
34033 MONTPELLIER CEDEX 1 (FRANCE)
Tél. : 67.04.60.00 - Télex : 480 783 F - Téléfax : 67.54.25.27

ROYAUME DU MAROC

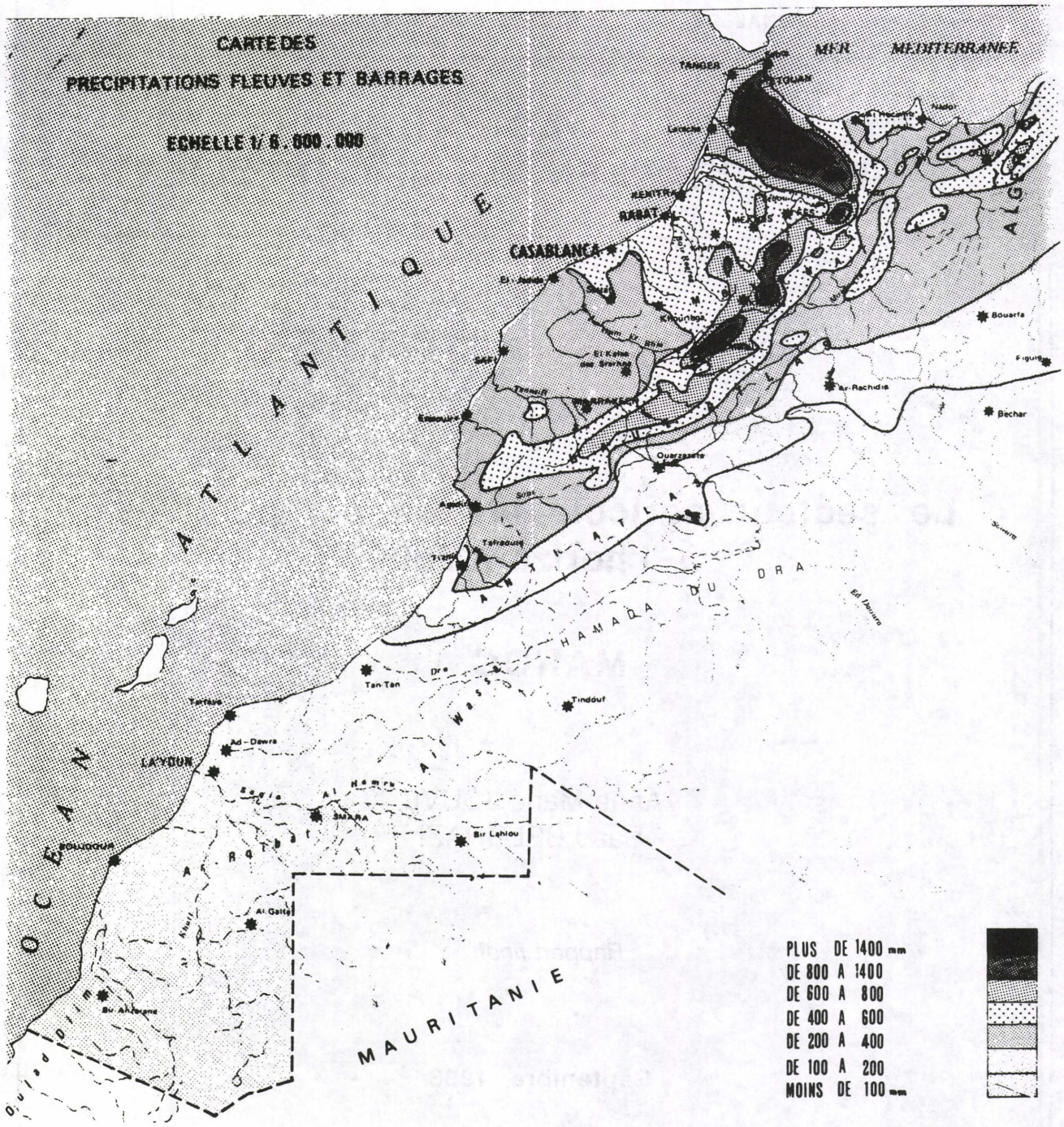

PLAN DU RAPPORT

Evolution et Perspectives du Secteur Agricole Marocain

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES ANNEXES

Introduction

Le présent rapport se donne comme objectif de donner un aperçu de la situation, des problèmes et des perspectives d'évolution du secteur agricole marocain, défini comme l'ensemble des activités de production de culture et d'élevage.

Le rapport s'attachera à mettre en relief les dynamismes économiques "spontanés" et les actions et programmes de politiques agricoles engagés à long et moyen terme.

Objet du rapport et définition du secteur agricole

Le secteur agricole sera étudié d'un point de vue global et sectoriel. Les produits retenus sont les céréales principales, les légumineuses alimentaires, les cultures industrielles (tournesol, betterave sucrière, canne à sucre et coton), les cultures maraîchères (tomate et pommes de terre), les cultures fourragères, les cultures fruitières (agrumes et olives) et les productions animales (produits laitiers et viande).

Cette délimitation du domaine de l'étude n'exclut pas le recours parfois à une appréhension de contenu plus large du "secteur agricole", soit pour la commodité d'usage des statistiques disponibles, soit pour les besoins mêmes de l'analyse.

La définition du secteur agricole au sens restreint n'est pas celle utilisée par la Comptabilité Nationale du Maroc. Ses évaluations courantes de la production du secteur agricole intègrent au secteur l'exploitation des forêts et la pêche.

Le recours à l'approche des branches du secteur agricole en termes de filières, appréhendées comme ensemble de marchés reliant les producteurs aux consommateurs finaux, sera utilisé pour l'examen de la dynamique des exploitations agricoles ou l'analyse des politiques de régulation des marchés.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Superficie:	710 850 km^2
Population totale (1991):	25 600 000 habitants
Population rurale (1991):	53%
Taux d'accroissement démographique:	2,4%
Population active (1991):	9 930 000

Structure du PIB

En MDH constants 1980	1991	1992
Agriculture	23 348	16 577
Mines	3 190	3 445
Energie	3 823	4 014
Industrie	19 478	20 257
Bâtiments et Travaux Publics	5 041	5 041
Commerce et Droits et Taxes à l'Importation	22 921	23 609
Transports	5 670	5 954
Services	12 646	13 025
Administration	17 343	18 210
Total	113 460	110 132

Structure de la Balance Commerciale (1991) en %

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS
Alimentation - Boissons - Tabac	8,5	28,0
Energie et lubrifiants	14,5	2,5
Produits bruts	12,0	14,0
Produits manufacturés:	65,0	55,5
Demi-produits	(25,5)	(25,5)
Biens d'équipement	(27,0)	(4,0)
Biens de consommation	(12,5)	(26,0)
TOTAL	100	100
en millions de dirhams	59 720	37 283
Balance commerciale	- 22 437 millions de dirhams	
Taux de couverture	62,4%	

Taux de change du dirham

	1980	1985	1991
en FF	0,93	1,12	1,57
en $ US	3,9	10,1	8,11

Taux d'inflation

	1980	1985	1991	1992
en %	9,4	7,7	8,2	4,9

Présentation de l'économie marocaine

Le Maroc se caractérise par une économie à revenu intermédiaire (le PIB par habitant était de 9400 DH en 1991), reposant principalement sur deux secteurs primaires: l'agriculture et l'exploitation minière (qui représentaient 27% du PIB en 1991). Le secteur minier porte essentiellement sur les phosphates dont le Maroc est l'un des premiers producteurs du monde.
Le secteur de l'agriculture inclut les produits de la forêt et de la pêche.

La production industrielle (18% du PIB en 1991) est dominée par la transformation des matières premières agricoles et minérales. Les trois secteurs industriels — agro-alimentaire, chimie-parachimie, textile et cuir — représentaient 83% de la valeur de la production industrielle en 1990.

Structure du produit intérieur brut (1991)

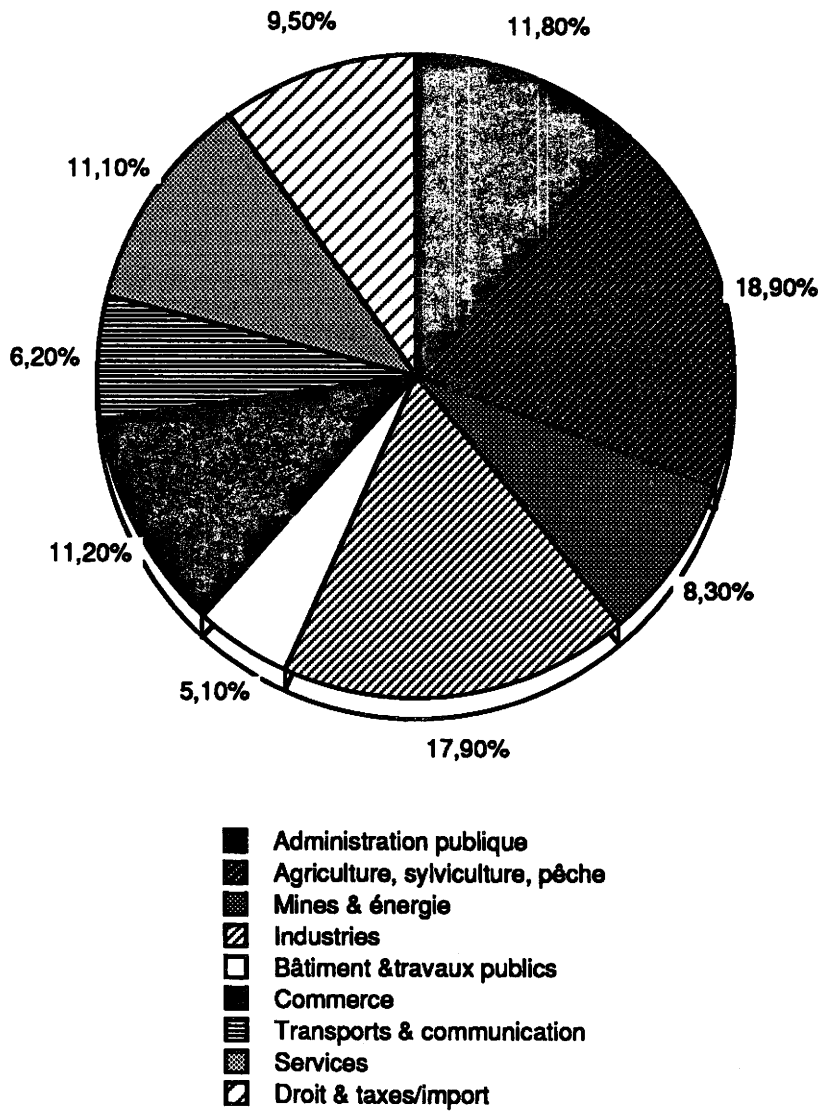

La situation géographique du pays, à proximité de l'Europe, son histoire et ses traditions sont à l'origine d'autres sources importantes du revenu national:

- le tourisme (plus de 3 millions de touristes en 1991 et 11,7 milliards de dirhams de recettes)
- les transferts des travailleurs émigrés (18,5 milliards de dirhams en 1991).

Au cours des vingt dernières années, l'économie du Maroc a été vivement affectée par un certain nombre d'événements exogènes, en particulier l'envolée des prix pétroliers qui a commencé vers le milieu des années 70, l'expansion rapide et éphémère du marché international des phosphates dans les années 70, un resserrement des marchés d'exportation traditionnels du Maroc et, enfin, les sécheresses persistantes qui ont entraîné une réduction marquée de la production agricole dans les années 70. Ces événements, conjugués avec le fardeau financier entraîné par les dépenses militaires encourues depuis 1975 pour la récupération des provinces sahariennes, ont abouti à la détérioration des comptes économiques de base du pays.

La crise économique qui a suivi a provoqué deux réactions du gouvernement. La première a été une politique de protectionnisme. Les programmes de libéralisation économique du début des années 70 ont été sérieusement restreints afin de favoriser les politiques de promotion de l'industrie nationale et des cultures de substitution aux importations. La deuxième réaction du gouvernement a été le recours aux marchés financiers internationaux, ce qui a entraîné une hausse de l'endettement. Entre 1975 et 1983, la dette extérieure du Maroc est passée de 1,8 milliards de dollars à 13,9 milliards de dollars, stade auquel elle représentait environ 120% du PIB et 355% des recettes en devises.

Ces difficultés financières ont conduit le gouvernement marocain à entreprendre à partir de 1980 des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, en collaboration avec le FMI et la Banque Mondiale.

Les principales mesures ont porté sur

- une dévaluation progressive du dirham,
- une baisse des droits de douane et la suppression progressive des licences d'exportation et d'importation,
- une réduction des dépenses publiques, notamment par la limitation des subventions et le gel des effectifs de la fonction publique,
- la réforme du système fiscal et l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA),
- le désengagement de l'Etat et la privatisation de certaines activités.

Les résultats sont encourageants sur le plan financier:

- taux d'inflation modéré (8% en 1991 et 5% en 1992),
- réduction de la dette extérieure (72% du PIB en 1991 contre 120% en 1983),
- diminution du déficit du Trésor (2,9% du PIB en 1991 contre 10% en 1983) et du déficit de la balance des paiements (1,4% du PIB en 1991 contre 12% en 1983),
- amélioration du taux de couverture des importations par les exportations (62% en 1991 contre 57% en 1983).

Le rééchelonnement de la dette publique et l'obtention de nouveaux crédits auprès des organismes internationaux ont diminué les difficultés financières à court terme.

Sur le plan social et économique, il faut noter toutefois:

- la diminution sensible du financement public des services sociaux de base (éducation et santé);
- l'hypothèque qui pèse sur des secteurs-clés de l'économie du fait que les programmes de libéralisation et de privatisation soient mis en œuvre sans qu'une restructuration institutionnelle ait été opérée pour assurer le relais après le désengagement de l'Etat[1].

[1] Le mouvement associatif connaît néanmoins un renforcement notable dans certaines branches de l'économie.

CHAPITRE 1 - L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE

L'agriculture marocaine occupe une place déterminante dans la vie du pays en tant que pourvoyeur de nourriture, employeur de main d'oeuvre, fournisseur de devises et important secteur productif.

L'importance des rôles remplis par l'agriculture marocaine justifie la priorité qui a été accordée au secteur agricole dans les différents plans de développement depuis 1965.

Toutefois, le Maroc a opté pour une politique de modernisation de son agriculture, sans réformes des structures (foncières, sociales et politiques)[1]. Le modèle de développement rural retenu a recherché la modernisation de l'agriculture par le recours à des solutions techniques dont la politique des grands barrages est l'exemple le plus illustre.

Cette politique de modernisation a été sélective, hiérarchisant les actions en fonction de leur rentabilité économique et polarisant les moyens sur quelques régions, quelques produits, quelques groupes sociaux.

Aussi, la physionomie actuelle de l'agriculture marocaine est-elle caractérisée par de forts déséquilibres qui ont justifié en 1985 la mise en place d'un programme d'ajustement structurel.

Confrontée à un accroissement démographique important, l'agriculture a du mal à assurer ses différents rôles et l'augmentation de l'exode rural, du déficit alimentaire et du déficit commercial sont inquiétants.

---

[1] Il faut noter cependant que la distribution d'une partie des terres colonisées (environ 400 000 ha), en lots de la réforme agraire, a permis une certaine restructuration foncière, notamment dans les périmètres irrigués.

1.1. Population et Emploi dans le secteur agricole

Le rôle éminent de l'agriculture dans le domaine social s'explique par le fait qu'environ 53% de la population vit dans le monde rural.

Il faut noter que ce taux décroît régulièrement (il était de 70% en 1960) mais que, malgré l'exode rural, la population rurale continue d'augmenter (à un rythme moyen de 1,6% par an contre 4% pour les villes et 2,6% pour la moyenne nationale).

Tableau 1 - Evolution de la population au Maroc (en milliers)

ANNEES	POPULATION TOTALE (1)	POPULATION RURALE (2)	POPULATION URBAINE (3)	% (2)+(1)
1960 (R)	11 626	8 215	3 411	70
1971(R)	15 321	9 953	5 368	65
1982(R)	20 419	11 689	9 730	57
1991 (E)	25 608	13 603	12 005	53

(R) Recensement général de la population et de l'habitat (Ministère du Plan)
(E) Enquête sur le niveau de vie des ménages 90/91 (Ministère du Plan)

L'agriculture constitue un "important réservoir de main d'oeuvre" qui dépasse largement ses propres besoins.

En 1991, le secteur agricole représente la source de revenu principal de près de 1,4 millions de ménages, c'est-à-dire, plus de 8 millions de personnes vivant en milieu rural.

Il emploie 45% de la population active, soit environ 4,5 millions de personnes pour les activités de cultures et d'élevage.

L'estimation de la population active agricole est malaisée à cause des différences de méthodes entre les sources (notamment pour l'évaluation du travail féminin et le classement des communes entre le rural et l'urbain).

(2)

Tableau 2 - Population active rurale par activités (en milliers)

ANNEES	1960	1971	1982	1986	1991
AGRICULTURE-FORETS-PECHES	2 276	2 577	3 750	4 210	4 807
Cultures	1 793	1 928	2 167	2 008	
Elevage	1 565	1 550	1 664	1 737	
Pêches et forêts	192	326	451	466	
SECTEURS NON AGRICOLES	36	32	52	1 329	1 135
POPULATION ACTIVE RURALE	2 312	3 609	3 802	5 539	5 942
POPULATION ACTIVE TOTALE	3 254	4 000	6 000	6 806	9 933

Source: Recensements généraux de la population 1960, 1971, 1982.
Enquête 1986/87 sur la population active rurale (Ministère du Plan)
Enquête 1990/91 sur le niveau de vie des ménages (Ministère du Plan)

1.2. Les revenus générés par le secteur agricole

La production du secteur agricole représentait, au début des années 1960, 30% environ du produit intérieur brut.
Cette part n'a cessé de diminuer depuis (environ 15% dans la première moitié des années 80), avec toutefois une reprise importante à partir de 1986 (environ 20% entre 1986 et 1991), grâce à une série de très bonnes campagnes agricoles.
La sécheresse de 1992 a entraîné une chute de l'activité agricole de près de 30% et la part du PIBA a rechuté à 15% du PIB *(tableau 3)*.

Cette diminution de l'importance économique du secteur agricole résulte du fait que la part du revenu générée par l'activité agricole a été plus faible que celle de l'ensemble de l'économie, du moins jusqu'en 1985.
En effet, le taux de croissance annuel moyen du secteur agricole a été de :

+ 0,8% entre 1971 et 1985, contre + 4,5% pour l'ensemble de l'économie ;
+ 9,2% entre 1985 et 1990, contre 5,2% pour l'ensemble du PIB.

Il faut souligner la grande irrégularité de la valeur ajoutée agricole, du fait qu'elle reste fortement dépendante des aléas pluviométriques (hausse de 36,5% entre 1985 et 1986 du fait des récoltes exceptionnelles de 1986, chute de 29% entre 1980 et 1981 et entre 1991 et 1992 du fait des sécheresses de 1981 et 1992).

La faiblesse du revenu généré par le secteur agricole semble encore plus accusée si l'on considère le PIB par tête d'habitant. Le PIB agricole par habitant rural ne représente que le tiers du PIB par habitant et stagne au même niveau depuis 20 ans, à l'exception de la période 1986-1991, caractérisée par une séquence climatique très favorable. *(Tableau 3)*
L'écart de revenu entre rural et urbain est confirmé par l'analyse de la dépense annuelle moyenne des ménages.
Cet écart est stable, de l'ordre du simple ou double entre rural et urbain, pour toute la période 1970-1991 *(Tableau 4)*.
Les résultats de l'enquête réalisée en 1990/91 sur le niveau de vie des ménages soulignent encore cette inégalité: 12% seulement des ménages ruraux ont l'électricité (contre 89% des urbains); 14% des ménages ruraux ont l'eau potable (contre 92% des urbains); 28% des ruraux sont alphabétisés (contre 63% des citadins).
Par contre, l'estimation de l'évolution de la pauvreté entre 1985 et 1991 montre que le milieu urbain est plus touché. Il faut noter que le nombre de pauvres aurait notablement diminué pendant cette période dans l'ensemble des milieux *(Tableau 5)*.

Tableau 3 - Evolution du PIB et du PIB agricole

ANNEES	POPULATION (en milliers)		P I B (en millions de DH) (Prix de 1980)		P I B par habitant (en DH) (Prix de 1980)	
	TOTALE	RURALE	TOTAL	AGRICOLE	TOTAL	AGRICOLE
1971	15 321	9 953	48 995	11 297	3 198	1 135
1972	15 704	10 104	50 015	12 657	3 185	1 253
1973	16 309	10 314	51 534	11 477	3 160	1 113
1974	16 800	10 501	54 520	11 718	3 245	1 116
1975	17 305	10 686	58 354	10 975	3 372	1 027
1976	17 826	10 869	64 778	12 654	3 634	1 164
1977	18 359	11 049	68 344	11 095	3 723	1 004
1978	18 906	11 236	69 476	13 087	3 675	1 165
1979	19 470	11 421	71 232	12 863	3 659	1 126
1980	20 050	11 606	74 090	13 653	3 695	1 176
1981	20 646	11 791	72 042	9 746	3 489	827
1982	20 419	11 686	78 972	13 154	868	1 126
1983	20 896	11 892	78 531	11 791	3 758	992
1984	21 465	12 113	81 937	12 226	3 817	1 009
1985	22 068	12 344	87 119	14 482	3 948	1 173
1986	22 703	12 581	94 349	19 801	4 156	1 574
1987	23 376	12 832	91 942	15 133	3 933	1 179
1988	23 958	13 038	101 496	19 885	4 236	1 525
1989	24 567	13 249	104 030	20 797	4 234	1 570
1990	25 208	13 474	107 908	19 404	4 281	1 440
1991	25 608	13 603	113 459	23 347	4430	1716
1992	26 300	13 100	110 132	16 577	4 188	1 119

Tableau 4 - Evolution de la dépense annuelle moyenne par personne 1970-1991 (en DH constant)

PERIODES	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE	ECART URBAIN/ RURAL
1970-1991				
1970	1 378	662	900	2.1
1991 (en DH 1970)	1 848	916	1 347	2.0
Taux d'accroissement annuel en %	1.4	1.6	1.9	
1985-1991				
1985	4 915	2 637	3 623	1.9
1991 (en DH 1985)	6 597	3 349	4 872	2.0
Taux d'accroissement annuel en %	5.0	4.1	5.1	

Tableau 5 - Estimation de l'évolution de la pauvreté 1985-1991

PERIODES	MILIEUX		
	RURAL	URBAIN	ENSEMBLE
ANNEE 1984-85			
. SEUIL DE PAUVRETE EN DH	2 473	1 755	
. EFFECTIFS DES PAUVRES (en milliers de personnes)	2 594	3 990	6 584
. en % de la population	28	32	30
ANNEE 1990-91			
. SEUIL DE PAUVRETE EN DH	3 427	2 432	
. EFFECTIFS DES PAUVRES (en milliers de personnes)	1 510	2 431	3 941
. en % de la population	12.6	17.9	15.4

1.3. L'évolution du commerce extérieur des produits agro-alimentaires *(tableau 6)*

Les exportations agricoles constituent une source importante de devises : plus de 8,5 milliards de DH en 1991, soit environ 23% des exportations totales, au premier rang devant les phosphates (18%) et les produits de la pêche (14%).

Jusqu'en 1973, les exportations agricoles finançaient environ la moitié des importations totales du pays. Ce taux a considérablement régressé depuis (14% en 1991), la balance agricole étant elle-même déficitaire jusqu'en 1989.

Pourtant le Maroc dispose d'avantages comparatifs importants : climat, proximité des marchés solvables de l'Europe, main d'oeuvre bon marché.
Mais les exportations agricoles sont concentrées sur quelques produits (agrumes, primeurs, conserves de fruits et légumes) et quelques pays (la CEE notamment pour plus des deux tiers) et se maintiennent difficilement face à la concurrence et aux mesures protectionnistes.

Les importations agricoles concernent principalement des denrées alimentaires de première nécessité : blé, huile, sucre, produits laitiers.

La valeur des importations de produits agro-alimentaires a brutalement augmenté en 1974 et 1975 du fait de la conjoncture de deux facteurs défavorables : une hausse importante des cours mondiaux et un déficit important en produits nationaux.

Ces dernières années, les importations agricoles représentent environ 7,5 milliards de DH, soit 12% des importations totales, au 3° rang derrière les importations d'équipement industriel et les importations de pétrole.

Il faut noter un rétablissement des balances agricoles et alimentaires à partir de 1985 — soit depuis la mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel. La balance agricole est redevenue excédentaire depuis 1990 et la balance alimentaire est presque équilibrée.

Tableau 6 - Evolution des importations et des exportations des produits agro-alimentaires

(en millions de DH)

	1970	1971-74	1975-78	1979-82	1983-86	1987-90	1991
1/ IMPORTATIONS	929	1 702	3 293	5 222	7 481	6 059	7 311
dont							
CEREALES	132	412	855	1 632	2 533	1 522	1 314
PRODUITS LAITIERS	71	135	143	295	320	457	611
HUILES	81	205	323	474	1 103	722	852
SUCRE	138	302	600	617	430	568	593
2/ EXPORTATIONS AGRICOLES	1 315	1 687	1 861	2 603	4 378	6 455	8 598
dont							
AGRUMES	357	425	606	1 044	1 344	1 407	1 819
LEGUMES	257	277	212	297	670	930	1 288
CONSERVES VEGETALES	107	190	300	412	466	787	1 087
HUILE D'OLIVE	19	102	62	30	4	85	35
3/ BALANCES COMMERCIALES							
Globale	- 1 002	- 855	- 6193	- 9549	- 13898	- 15437	- 22437
Agricole	+ 386	- 15	- 1432	- 2619	- 4003	+ 396	+ 1 287
Alimentaire	+ 507	+ 123	- 878	- 1693	- 3105	- 671	- 58
4/ TAUX DE COUVERTURE							
Global	0,71	0,81	0,50	0,52	0,57	0,66	0,62
Agricole	1,41	0,99	0,56	0,50	0,46	1,06	1,17
Alimentaire	1,91	1,10	0,64	0,55	0,44	0,85	0,99

Source : Ministère de l'Agriculture, revues BMCE et Ministère du Plan.
D'après Enjeux Agricoles". N. Akesbi et D. Guerraoui. 1991 (tableau actualisé)
NB: Produits halieutiques exclus.

EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX
(1979 - 1991)

en millions de DH

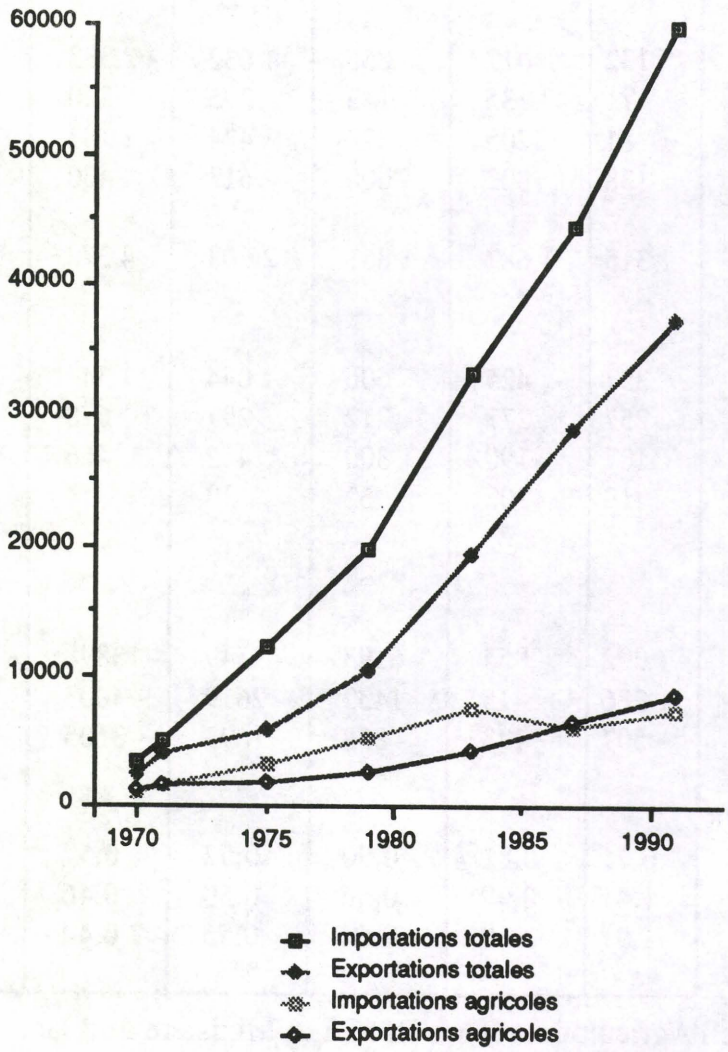

1.4. L'approvisionnement du marché intérieur par la production agricole

L'agriculture a la mission difficile de faire face à une demande alimentaire en croissance très rapide du fait d'une croissance démographique importante et de l'urbanisation.

L'alimentation représente le premier poste de dépenses des ménages (45,5% en 1991 - 54% en 1971 - 70% en 1960).
Les enquêtes nationales sur la consommation et les dépenses des ménages, réalisées en 1970/71 et 1984/85, montrent:

- dans le milieu rural, la baisse de la consommation de tous les produits, à l'exception des légumes et des huiles,
- dans le milieu urbain, la hausse de la consommation des légumes et des huiles également mais aussi des céréales et du lait.

Tableau 7 - Evolution des principales consommations alimentaires au Maroc
(en kg par personne et par an)

PRODUITS	URBAIN		RURAL		ENSEMBLE	
	1970	1985	1970	1985	1970	1985
CEREALES	157,87	169,14	245,02	241,89	216,4	210,44
LAIT	30,52	43,45	27,29	20,24	28,34	30,26
BEURRE	4,13	1,96	1,70	1,00	2,50	1,41
VIANDES	24,12	20,10	14,75	12,85	17,85	15,95
LEGUMES FRAIS	123,54	138,68	71,19	93,72	88,64	113,15
FRUITS	47,14	41,19	45,46	24,65	46,05	31,81
SUCRE	26,46	25,07	31,23	28,54	29,68	27,04
HUILES DE GRAINES	9,42	12,30	3,29	8,47	5,33	10,13
HUILE D'OLIVES	2,31	1,92	6,31	3,54	4,98	2,84
TOTAL HUILES	11,73	14,22	9,60	12,01	10,31	12,97

Source: Enquêtes de consommation 1970-71 et 1984-85.

Il faut noter que ces évolutions doivent être interprétées avec prudence car les résultats de l'enquête de 1984-85 sont marqués par les années de sécheresse qui l'ont précédée.

L'analyse de l'évolution en longue période des productions locales par tête d'habitant montre que seules quelques productions ont progressé plus vite que l'accroissement démographique : betterave sucrière, viande blanche et oeufs notamment.

Tableau 8 - Evolution des principales productions agricoles par tête d'habitant

PRODUCTIONS	1951-55	1961-65	1971-75	1981-85	1986-89	1990-91
Céréales (kg)	364	293	276	181	282	294
Légumineuses (kg)	15	11	22	9	18	15
Betterave (kg)	–	11	104	112	120	118
Produits maraîchers (kg)	nd	nd	13	11	14	13
Agrumes (kg)	24	45	55	38	51	50
Olives (kg)	nd	13	16	23	17	20
Viande rouge (kg)	nd	11	15	10	7	10
Viande blanche (kg)	nd	1	3	5	5	5
Lait (l)	nd	30	29	32	34	37
Œufs (unité)	nd	18	22	37	47	nd

Source: D'après "Enjeux Agricoles" N. Akesbi, D. Guerraoui, 1991 (tableau actualisé)

Cette évolution a eu pour conséquence d'accroître la dépendance alimentaire du Maroc pour des produits de grande consommation, comme les céréales et l'huile. Il faut noter l'amélioration survenue pour ces deux produits, depuis 1986 pour les céréales et 1990 pour les huiles.

Tableau 9 - Evolution du taux d'autosuffisance alimentaire 1960-1991 (en %)

PRODUITS	1960-64	1965-69	1970-74	1975-80	1985	1986-88	1990-91
Céréales	86	87	86	75	70	79	81
Huiles	27	30	31	19	17	14	35
Sucre	4	28	46	50	56	65	64
Lait et dérivés	61	54	60	58	65	nd	62

Source : D'après "Enjeux Agricoles". N. Akesbi., D.Guerraoui, 1991 (tableau actualisé)

L'approvisionnement du marché est assuré aux deux tiers par la production nationale de produits laitiers et de produits sucriers. Pour les premiers, ce taux s'est maintenu depuis une longue période, pour les seconds ce taux est passé de 0 à 50% entre 1960 et 1975.

1.5. Les investissements agricoles

Dès 1965, le Maroc a choisi de donner la priorité au secteur agricole dans sa politique de développement.
Les objectifs recherchés n'ont pas varié depuis:
- apport de devises par les exportations agricoles pour financer les importations énergétiques et d'équipement,
- sécurité alimentaire,
- développement des industries agro-alimentaires,
- maîtrise de l'exode rural.

Un programme considérable d'aménagement hydro-agricole a été mené sur tout le territoire pour atteindre ces objectifs, cette méthode étant considérée comme la plus efficace et la plus rentable.

La part des investissements publics affectés à l'agriculture et aux barrages a atteint 42% en 1968-72. Elle a nettement diminué depuis, se stabilisant autour de 20%.

Tableau 10 - Evolution des investissements publics affectés à l'agriculture et aux barrages

(en millions de dirham)

Périodes		Investissem. public total	Investissements agricoles		Barrages		Barrages et agriculture	
		Montants (1)	Montants (2)	(2) / (1) en %	Montants (3)	(3) / (1) en %	montants (2)+(3)=(4)	(4) / (1) en %
1968-72	(P)	5 167	1 550	30	746	14	2 296	44
	(R)	5 467	1 230	23	1 057	19	2 287	42
1973-77	(P)	11 729	2 252	19	604	5	2 856	24
	(R)	16 846	2 948	18	1 410	8	4 358	26
1978-80	(P)	19 300	2 509	13	1 040	5	3 549	18
	(R)	23 522	2 705	11	1 562	7	4 267	18
1981-85	(P)	70 779	10 546	15	3 971	6	14 517	21
	(R)	42 733	4 957	12	2 983	7	7 940	19
1986-87	(P)	41 076	4 791	12	2 189	5	6 980	17
	(R)	24 446	2 723	11	1 090	5	3 813	16
1988-92	(P)	75 000	10 500	14	5 350	7	15 850	21
1988-91	(R)	45 699 (*)	5 795	13	3 214 (*)	7	9 009	20

P : Prévision
R : Réalisation

La mise en place du programme d'ajustement structurel a induit des modifications dans l'orientation des investissements **publics** agricoles:

- diminution de la part des grands périmètres irrigués (51% en 1985 contre 41% en 1990), au profit des périmètres de petite hydraulique (9%), des zones pluviales (35%) et de la recherche (4%).

La restructuration de la politique agricole et la défiscalisation de l'agriculture jusqu'en 2025 ont permis d'autre part une augmentation considérable des investissements **privés** agricoles depuis 1982.

Evolution comparée des investissements réalisés dans l'agriculture

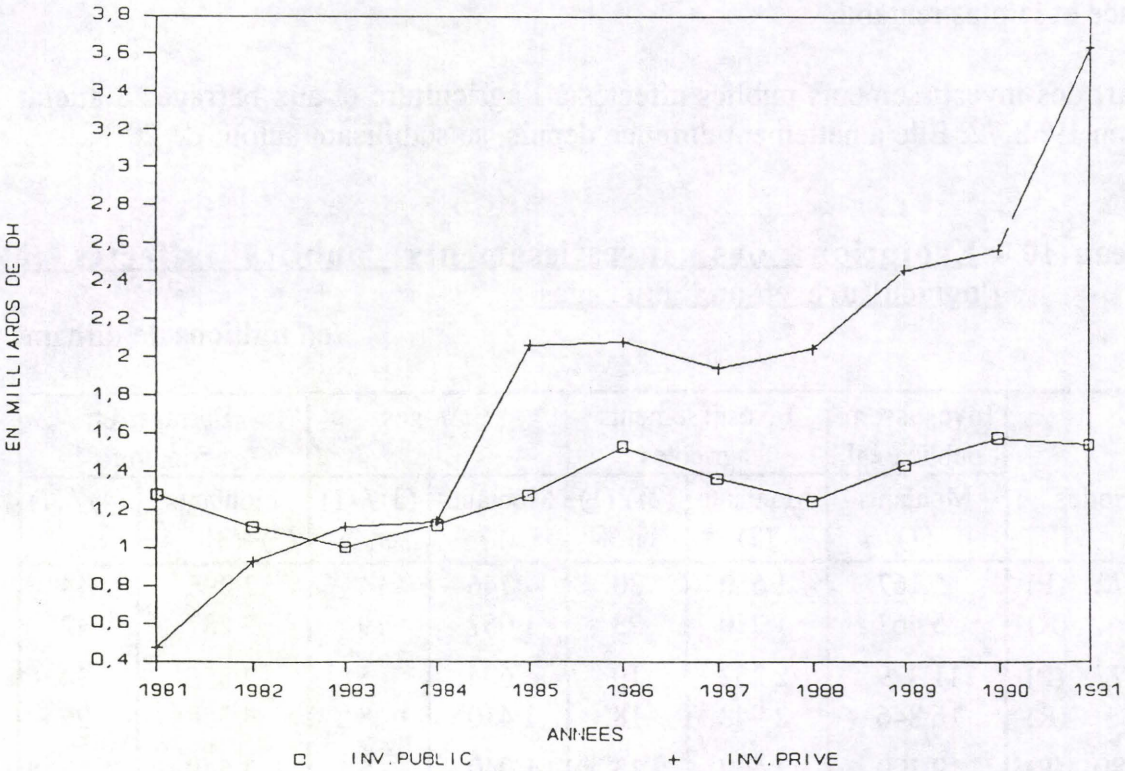

CHAPITRE 2 - PHYSIONOMIE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

2.1. Les contraintes majeures

Deux types de contraintes freinent le développement de l'agriculture marocaine :

- une contrainte naturelle, liée au climat et au facteur eau ;
- une contrainte structurelle, liée à la répartition des terres.

2.1.1. Le climat

Au Maroc, le climat est essentiellement aride et semi-aride, caractérisé par des hivers modérés et des étés secs et chauds.

Le régime pluviométrique est extrêmement contraignant pour les cultures. Il est caractérisé par :

- une hauteur moyenne des précipitations faible (200 à 600 mm) ;
- une saison pluvieuse courte, située en hiver (octobre à mars) ;
- de très fortes variations inter-annuelles du volume et de la répartition des précipitations.

Il en résulte d'énormes variations des productions. (*Annexe 15*)

La moyenne pluviométrique baisse en allant vers le Sud du pays et vers l'Est des chaînes montagneuses de l'Atlas et du Rif.

On distingue trois zones dites :

- "bour favorable" (précipitations supérieures à 400 mm) au Nord-Ouest du pays, sur la façade atlantique, représentant 25% de la SAU, avec l'irrigué ;
- "bour intermédiaire" (300 à 400 mm), sur 20% de la SAU ;
- "bour défavorable" (moins de 300 mm), sur 55% de la SAU, dans le Sud et l'Est du pays.

2.1.2. Les structures foncières

Les structures foncières constituent un frein au développement de l'agriculture car elles sont caractérisées par un microfondia important et une forte concentration foncière.

D'après le recensement des exploitations agricoles effectué en 1973/74, il y avait environ 1 500 000 exploitations disposant de terres cultivables, dont :

. 74% de taille inférieure à 5 ha sur 25% de la SAU,

. 22% de taille comprise entre 5 ha et 20 ha sur 41% de la SAU,

. 4% de taille supérieure à 20 ha sur 34% de la SAU.

Il faut noter qu'il n'y a pas eu de recensement agricole depuis 1974 et que les études partielles de terrain montrent une faible évolution foncière.

Tableau 11 - Répartition des terres par classe-taille (1973-74)

CLASSE-TAILLE (Hectares)	Toutes formes juridiques			
	Nombre d'exploitants		Superficie	
	1000	%	1000 ha	%
Sans SAU	450	23.4	0	0
. 0-5	1 090	56.5	1 776	24.5
. 5-10	220	11.4	1 508	20.8
. 10-20	114	5.9	1 530	21.1
. 20-50	44	2.3	1 218	16.8
. 50-100	8	0.4	515	7.1
. 100 et plus	3	0.1	703	9.7
TOTAL	1 929	100	7 250	100

Source : Recensement Agricole 1973/74

Le morcellement, la parcellisation et la précarité de certains statuts fonciers et baux ruraux aggravent le problème.
La taille moyenne nationale d'une exploitation en 1973/74 était de 4,9 ha, divisée en 6 parcelles en moyenne.
Pour les exploitations de moins de 5 ha, la taille moyenne était de 1,6 ha, répartis en 5,5 parcelles.
Ces structures imposent une contrainte sévère au choix des techniques et aux possibilités d'intensification.

Aucune solution radicale n'existe à l'heure actuelle. Toute amélioration des structures foncières ne pourra se faire que par un décongestionnement partiel et à long terme du secteur agricole.

2.2. La modernisation de la production

La politique de modernisation de l'agriculture marocaine a été conçue en termes techniques :

- construction de barrages pour l'irrigation ;
- mécanisation des travaux culturaux ;
- intensification de la production, par l'utilisation de semences sélectionnées, engrais, produits phytosanitaires.

Dans quelle mesure ces objectifs ont-ils été atteints ?

2.2.1. L'irrigation

L'irrigation est un moyen important d'intensification puisqu'elle lève la contrainte climatique primordiale, à savoir la faiblesse et l'irrégularité de la pluviométrie.

L'irrigation est l'un des choix essentiels de la politique agricole marocaine. L'Etat a toujours accordé la priorité aux investissements dans le secteur de l'irrigation (cf. 1.5). L'objectif est d'atteindre un million d'hectares irrigués d'ici à l'an 2000.

L'effort le plus important a été consenti au profit des grands aménagements hydro-agricoles. Ces périmètres dont la superficie varie de 20 000 ha à 250 000 ha sont irrigués à partir de grands barrages de régulation et/ou de grandes nappes souterraines et sont équipés de systèmes modernes de transport et de distribution de l'eau d'irrigation. Chaque grand périmètre est géré par un organisme public (Office Régional de Mise en Valeur Agricole) chargé du développement rural intégré dans sa zone d'action.
Ces offices sont actuellement au nombre de 9 et gèrent une superficie potentiellement irrigable de 777 000 ha[1] *(Tableau 12)*.

[1] Aït Kadi (M) - Politiques et choix technologiques: cas des grands aménagements hydroagricoles au Maroc. Colloque "Maghreb et Maîtrise technologique", Tunis, Juin 1991.

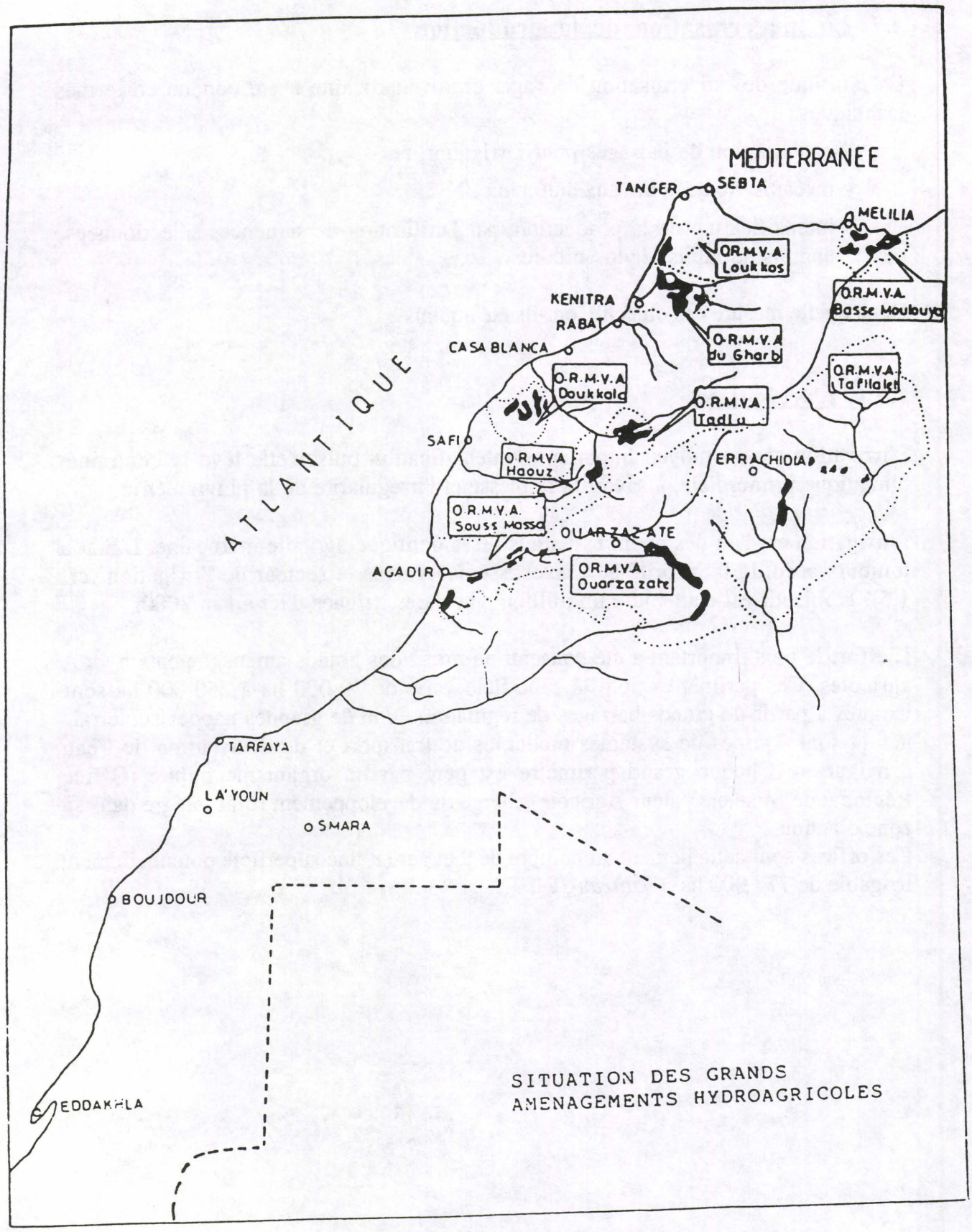

SITUATION DES GRANDS AMENAGEMENTS HYDROAGRICOLES

Tableau 12 - Superficies irrigables et équipées dans les zones d'action des Offices de Mise en Valeur Agricole

ORMVA (Hectares)	Superficies irrigables (ha)	Superficies équipées en 1990 (ha)
DOUKKALA	99 700	52 700
GHARB	208 600	83 300
HAOUZ	186 200	37 200
LOUKKOS	36 000	14 200
MOULOUYA	61 900	56 900
OUARZAZATE	23 500	22 900
SOUSS-MASSA	35 300	26 700
TADLA	105 000	97 000
TAFILALET	21 000	21 000
TOTAL	777 200	411 900

Source: Aït KADI

Pour promouvoir l'usage rationnel des ressources hydrauliques et s'affranchir de la contrainte des structures foncières, une politique contractuelle a été définie dans le Code des Investissements Agricoles, promulgué en 1969. Les principales dispositions du Code sont:

- l'Etat réalise l'ensemble des équipements,
- les petites exploitations agricoles sont agrandies en lots viables de 5 ha, grâce aux terres de la réforme agraire,
- les agriculteurs doivent respecter les assolements et les techniques culturales fixées par l'Office, dans le cadre de contrats de culture.

Ainsi encadrée, la mise en valeur dans les grands périmètres irrigués a connu des progrès notoires. La production agricole a augmenté à un rythme de 7,9% par an depuis 1960. Les augmentations les plus marquées ont concerné les produits laitiers et la viande, le maraîchage, les céréales, les agrumes et le sucre.
Mais la non-participation des agriculteurs dans les actions prises en charge par l'Etat a créé des problèmes de gestion (de l'eau notamment).
Récemment, les ORMVA ont amorcé une politique de désengagement dans le cadre du PAS.[1]

[1] Aït Kadi (M)

(3)

L'irrigation moderne est passée de 60 000 ha en 1956 à environ 500 000 ha en 1990 (x 8,3) dont:

- 4/5 dans les grands périmètres irrigués,
- 1/5 dans les périmètres de petite et moyenne hydraulique (PMH).

Actuellement, 34 grands barrages à vocation agricole sont réalisés et 6 autres en cours de construction ou en projet.
Ces 40 barrages permettront d'irriguer environ 800 000 ha auxquels s'ajouteront 500 000 ha de petite et moyenne hydraulique en cours de modernisation.
L'objectif du million d'hectares devrait donc être dépassé.

Ce programme très ambitieux dont les réalisations sont déjà considérables a permis une incontestable intensification de l'agriculture des périmètres irrigués et l'enrichissement des agriculteurs bénéficiaires. Toutefois, ces derniers ne seraient que 150 000 environ, soit environ 10 % de la population rurale si l'on prend 10 personnes pour taille moyenne des ménages.

Quant aux superficies irrigables estimées à 1,3 million d'hectares, elles représentent environ 15% de la SAU.
Ces chiffres relativisent le succès de la politique des grands barrages menée depuis 1967.

2.2.2. La mécanisation

Bien qu'il ait beaucoup augmenté depuis 1972, le parc de tracteurs est encore faible : 34 270 unités en 1988, soit un tracteur pour 250 ha de SAU.

Pourtant, les superficies travaillées mécaniquement sont très importantes ; elles sont estimées à 80% de la SAU en 1988 (contre 66% en 1978).

Cette situation s'explique par :

- un taux d'utilisation des tracteurs qui est excessif (environ 180 ha travaillés par an),
- un allongement de la période des labours,
- un recours généralisé au cover crop (60% des superficies travaillées mécaniquement).

Il faut noter que tous ces facteurs sont préjudiciables à une augmentation de la production agricole.

La mécanisation est conçue davantage comme un moyen d'économiser le travail et les attelages que comme une technique permettant d'accroître la productivité de la terre.

On observe une décélération du rythme d'accroissement du parc pendant la décennie 1980, du fait notamment des fortes dévaluations du dirham qui ont entraîné un renchérissement du matériel importé.

Le parc de moissonneuses-batteuses compte 4 770 unités en 1988 (contre 2450 en 1980). Son accroissement répond à la raréfaction de la main d'oeuvre et au coût élevé des salaires au moment des moissons. C'est souvent le premier travail cultural mécanisé dans une exploitation.

2.2.3. La fertilisation

L'approvisionnement du Maroc s'effectue à partir de la production nationale pour 60% (engrais phosphatés et engrais complexes), et à partir des importations pour 40% (engrais azotés et potassiques).

La consommation globale d'engrais a connu un développement très important, passant de 60 000 tonnes en 1956 à 1 400 000 tonnes en 1990 (soit 310 millions d'unités fertilisantes).

Mais le niveau de consommation reste encore faible : 35 UF par hectare de SAU (ce qui correspond à 40% à peine des besoins minima des cultures estimés par le Ministère de l'Agriculture). On note depuis 1987 une régression des quantités d'engrais utilisées, du fait de la suppression des subventions qui a entraîné une hausse importante des prix.

L'examen de l'utilisation du matériel agricole et des engrais met en évidence trois déséquilibres : entre zones, entre cultures et entre exploitations.

Sur le plan géographique, l'utilisation est très inégale entre les zones irriguées, le bour favorable et le bour défavorable. Par exemple, le secteur irrigué qui ne représente que 15% de la SAU, compte 58% des tracteurs et consomme 58% des engrais.

2.3. Evolution des superficies cultivées

La Superficie Agricole Utile ne représente que 12,5% du territoire marocain : environ 9 millions d'hectares cultivables sur plus de 71 millions d'hectares. Les superficies cultivées chaque année sont encore plus réduites et couvrent environ 7 millions d'hectares (soit 80% de la SAU), le climat obligeant d'introduire la jachère dans l'assolement sur une grande partie du territoire (20% de la SAU).
Les cultures irriguées sont estimées à 750 000 ha environ (10,5% des superficies cultivées).

Tableau 13 - L'utilisation des terres au Maroc 1991

	1000 ha	%
Superficie totale	71 100	100
Terres cultivables (SAU)	8 900	12,5
dont terres cultivées	(7 000)	(10,0)
jachères	(1 900)	(2,5)
Forêts et boisements	9 000	12,5
Parcours	11 500	16,0
Terres non agricoles	41 700	59,0

Source: Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (MARA)

L'analyse de l'évolution de l'utilisation des terres montre des changements importants depuis 1985 :

- une extension de la SAU sur 1 million d'ha,
- une augmentation des superficies cultivées de 1 à 1,5 million d'ha,
- une réduction moyenne de la jachère de 500 000 ha entre 1985 et 1991 (années pluvieuses),
- un accroissement important des superficies forestières (plus de 4 millions d'ha), probablement sur des terres de parcours.

La forte augmentation des superficies cultivées pendant les années 1985-91 s'est faite essentiellement aux dépens des parcours.
Cette extension résulte de plusieurs facteurs :

- augmentation de la pression démographique sur la terre,
- développement de la mécanisation des travaux du sol,
- conditions climatiques favorables (années pluvieuses).

Ces transformations comportent des risques graves en matière de fertilité des sols, d'érosion et de dégradation des parcours du fait d'une surcharge en cheptel.

L'agriculture marocaine est peu diversifiée, fortement dominée par la céréaliculture (plus de 60% de la SAU).

Pourtant, l'analyse de l'évolution des autres cultures, entre 1980 et 1992, montre une augmentation des superficies du maraîchage, des fourrages, des plantations fruitières, des cultures industrielles. Seules les légumineuses alimentaires n'ont pas progressé.
La sécheresse de 1992 a entraîné la réduction des cultures céréalières et l'extension des jachères.

Tableau 14 - Evolution de la répartition de la SAU, 1975-1990

	1979-80		1985-86		1990-91		1991-92	
	1000 ha	%	1000 ha	%	1000 ha	%	1000 ha	%
Céréales	4410	56,5	5165	64	5490	61,5	5010	54,5
Légumineuses	380	5	500	6	445	5	450	5
Oléagineux	35	0,5	70	1	155	1,5	220	2,5
Cultures sucrières	75	1	75	1	140	1,5	150	1,5
Coton	15	–	15	–	10	–	5	–
Maraîchage	135	1,5	150	2	205	2,5	210	2
Fourrages	120	2	100	1,5	165	2	170	2
Plant. fruitières	475	6	530	6,5	630	7	655	7
Jachère	2200	28,5	1650	21	1905	21,5	2525	27,5
moins cultures sous étages	– 75	– 1	– 195	– 2,5	– 200	– 2,5	– 200	– 2
SAU	7770	100	8060	100	8945	100	9195	100

Source: MARA

Répartition de la SAU en 1990-1991

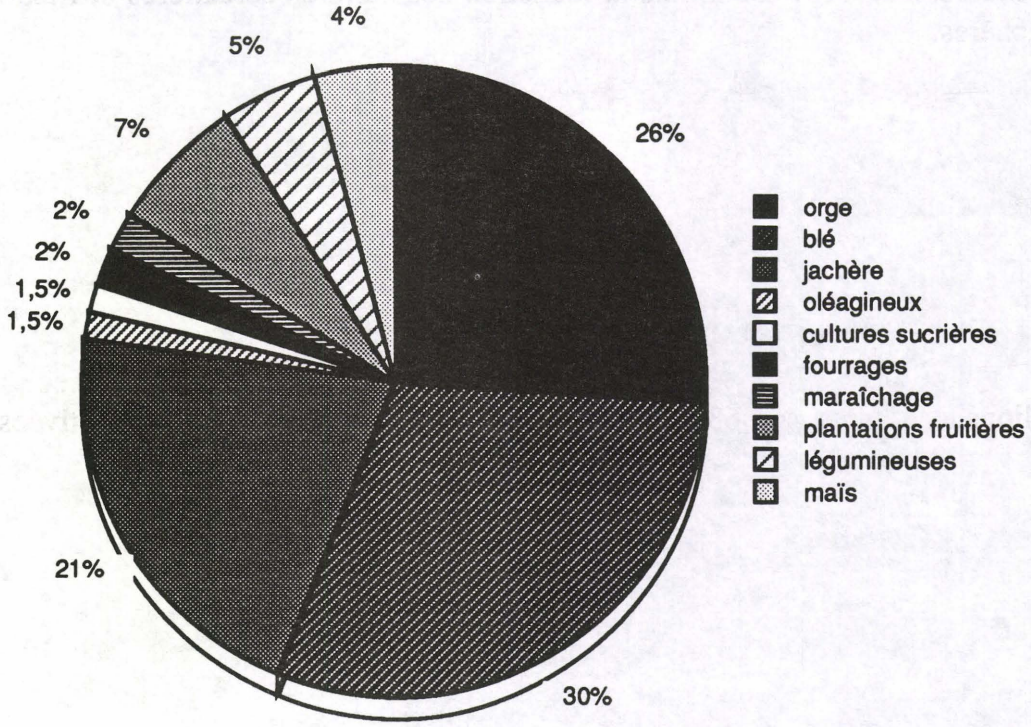

CHAPITRE 3 - LES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES

3.1. Les céréales : vers l'autosuffisance ?

Le Maroc, après avoir connu un déficit céréalier important entre 1975 et 1985 (environ 2 millions de tonnes par an), voit sa situation s'améliorer depuis 1985, grâce à une augmentation remarquable de la production. Le taux d'autosuffisance atteint 80%, pour des besoins globaux estimés à 8 millions de tonnes. Toutefois, le Maroc reste déficitaire en blé tendre (environ 1,4 millions de tonnes) et en maïs (0,2 millions de tonnes).

Tableau 15 - Evolution des bilans céréaliers, 1963-1992

(en millions de tonnes)

Périodes	Production 1	Importations nettes 2	Consommation apparente 3	Population en millions d'habitants	Taux d'auto-suffisance (1/3)
1963-67	3,5	0,6	4,1	13,2	85%
1968-72	3,0	0,3	5,3	15,0	94%
1973-77	4,0	1,2	5,2	17,0	77%
1978-82	4,0	1,9	5,9	19,4	68%
1983-87	4,9	2,1	7,0	22,1	70%
1988-92	6,7	1,7	8,4	24,5	80%

Source: Monographie sur le Maroc, *in* Etudes des politiques céréalières et des politiques d'approvisionnement en céréales de 4 pays méditerranéens. A.M. Jouve, S. Belghazi, A. Maillard, 1989 (tableau actualisé).

3.1.1. Evolution de la production céréalière

Les céréales dominent l'agriculture marocaine. Elles couvrent chaque année plus de 5 millions d'hectares, soit 63% des terres cultivables et 80% des terres cultivées.

A partir de 1985, on note une très forte extension des superficies cultivées en céréales (près d'un million d'hectares). Ce processus est à rapprocher de l'augmentation de la SAU et de la réduction de la jachère mis en évidence précédemment. La production de céréales a atteint des niveaux records en 1986, 1988, 1989 et 1991 (entre 7,4 et 8,5 millions de tonnes) mais elle a chuté à 2,9 millions de tonnes en 1992.

Tableau 16 - Evolution des superficies des productions et des rendements des céréales, 1961-1992

PERIODES	SUPERFICIES 10^6 ha	PRODUCTIONS 10^6 tonnes	RENDEMENTS tonnes/ha
1961-65	4,3	3,6	0,84
1966-70	4,6	4,1	0,88
1971-75	4,5	4,4	0,98
1976-80	4,6	4,3	0,95
1981-85	4,5	3,9	0,87
1986-90	5,3	6,7	1,27
1991	5,4	8,5	1,58
1992	5,0	2,9	0,59

La production moyenne a presque doublé en 30 ans du fait de l'extension des superficies et parce qu'il semble qu'au delà de l'effet climatique (années pluvieuses), il y ait eu une augmentation de la productivité depuis 1985 et que les actions d'intensification marquent enfin leurs effets.

Toutefois, la quasi totalité (80%) des céréales est cultivée en bour, c'est-à-dire sans recours à l'irrigation.
Aussi la production céréalière connait-elle des fluctuations très importantes, dues à l'extrême variabilité des conditions climatiques (2,1 millions de tonnes en 1981, 8,5 millions en 1991, 2,9 millions en 1992).

Quatre céréales principales représentent 95% des superficies et des rendements. *(Annexes 1 à 4)*

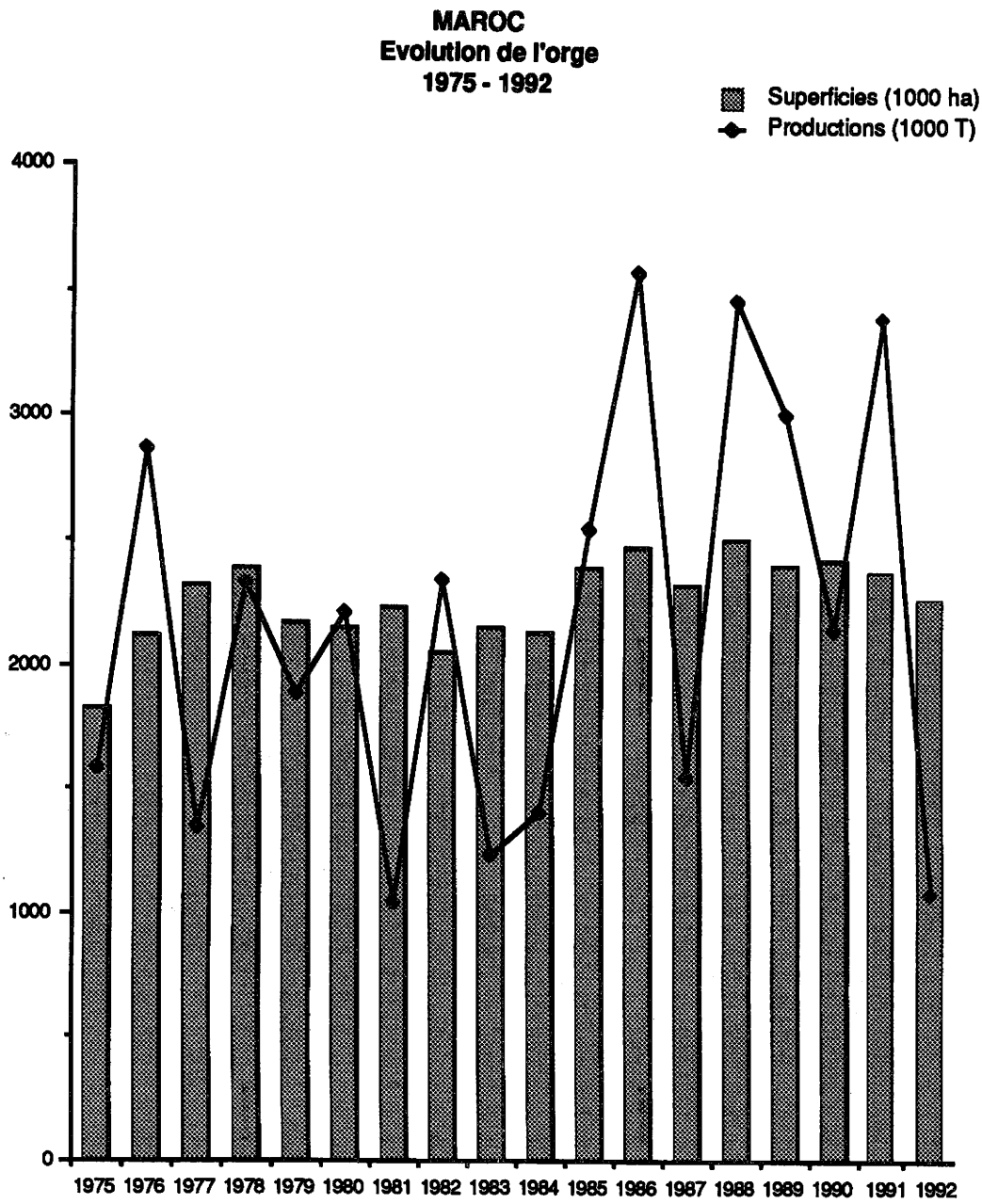
MAROC
Evolution de l'orge
1975 - 1992
Superficies (1000 ha)
Productions (1000 T)
4000
3000
2000
1000
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

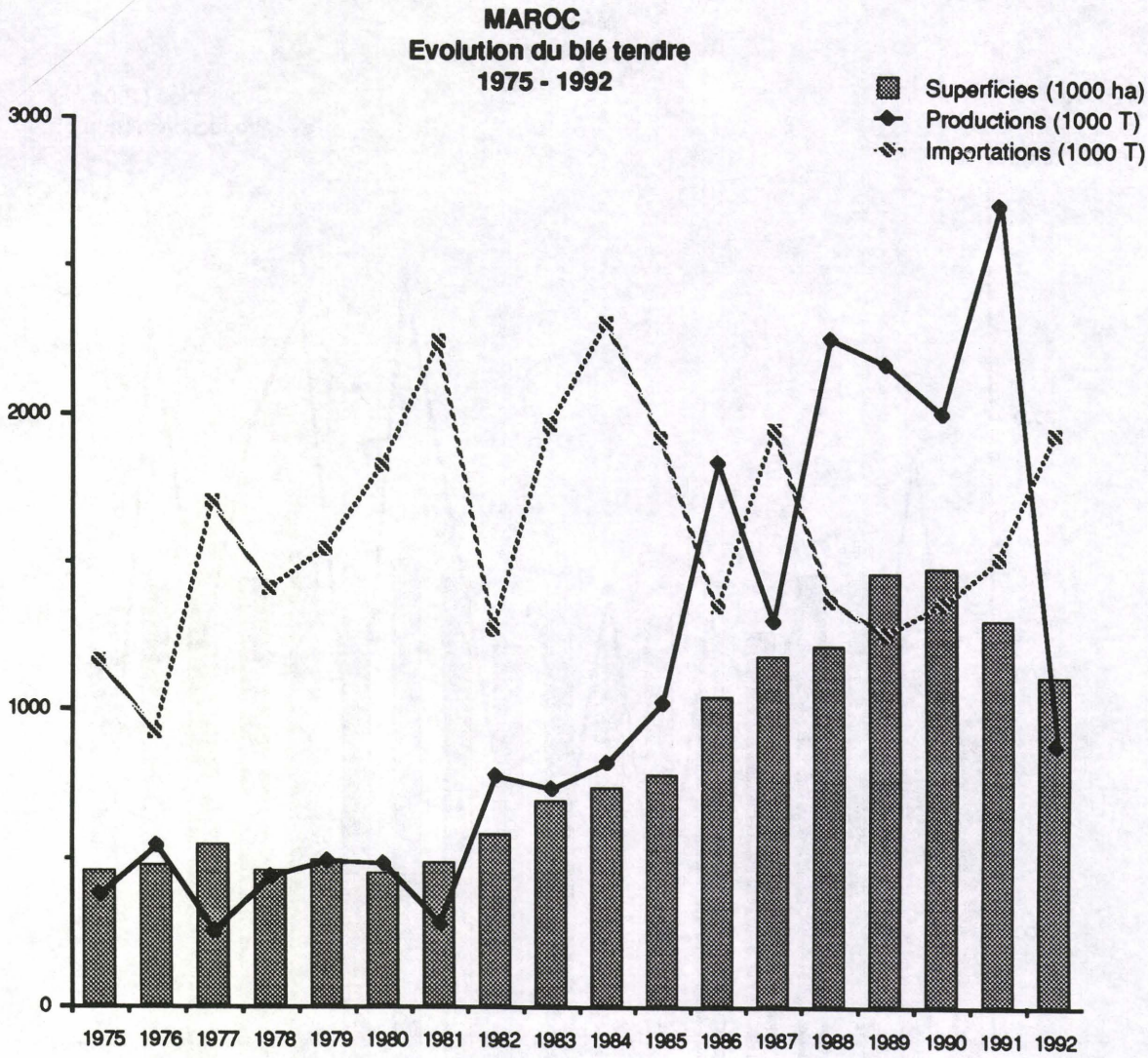
MAROC
Evolution du blé tendre
1975 - 1992
Superficies (1000 ha)
Productions (1000 T)
Importations (1000 T)
3000
2000
1000
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

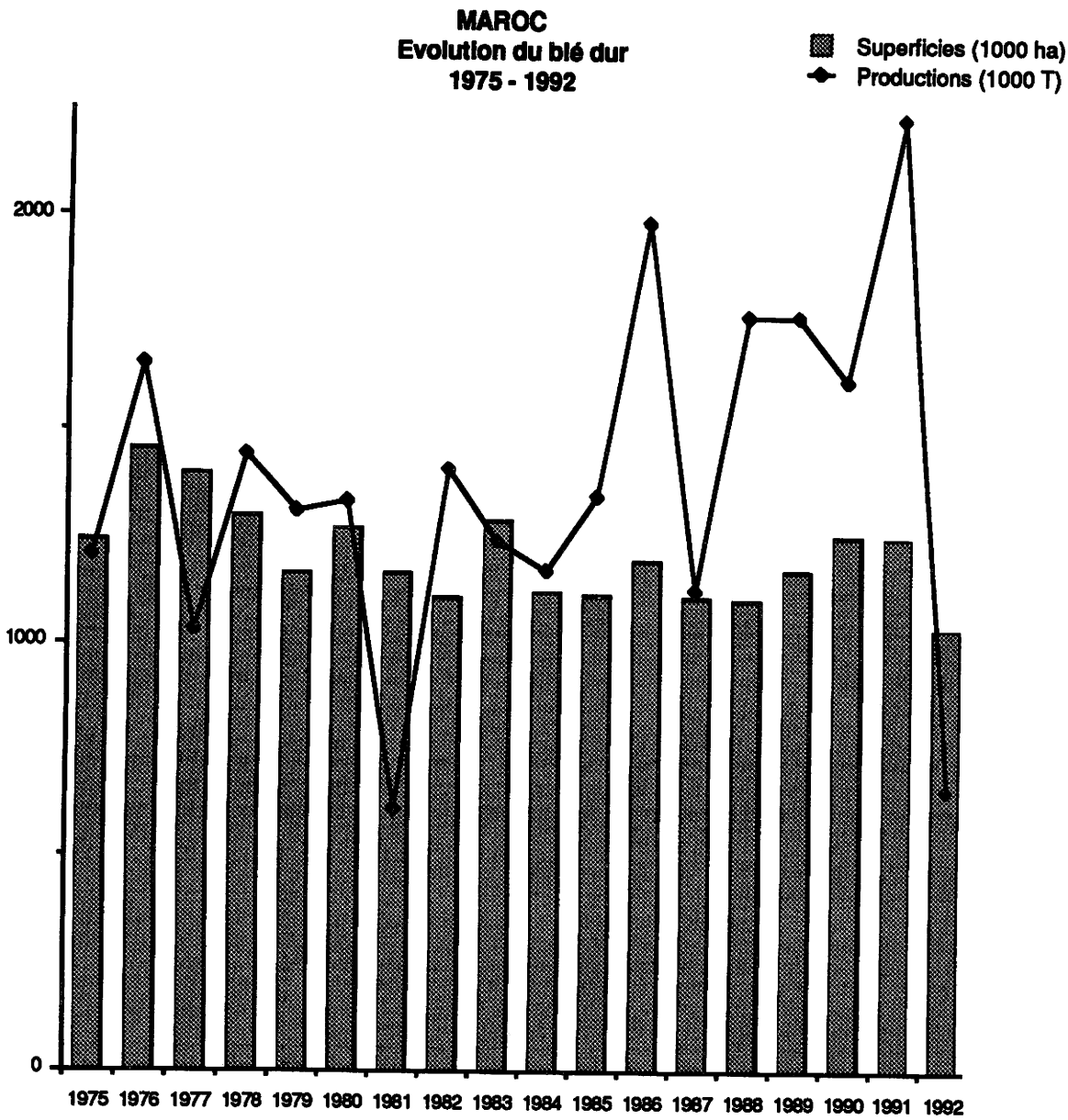
MAROC
Evolution du blé dur
1975 - 1992
Superficies (1000 ha)
Productions (1000 T)
2000
1000
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

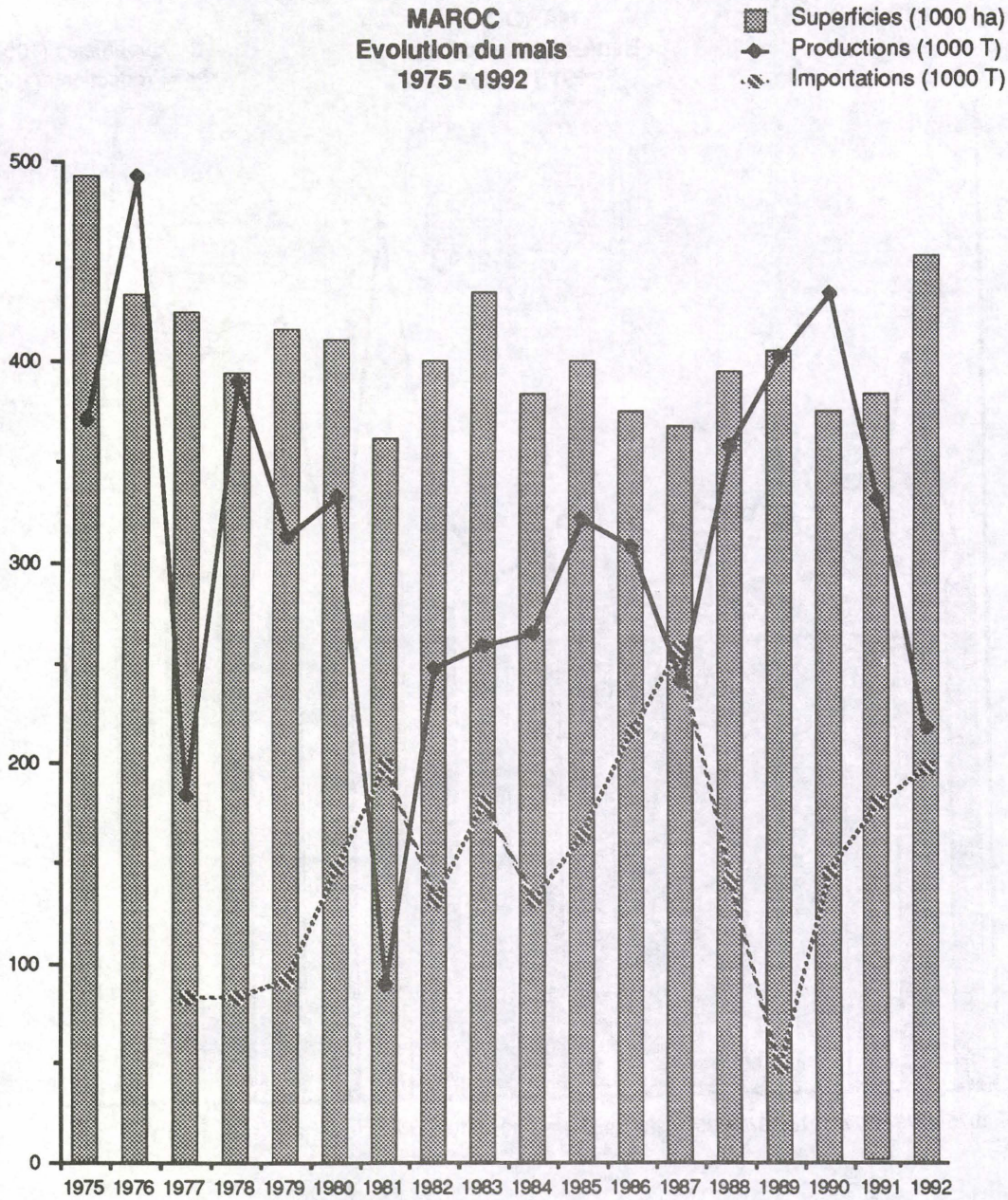
MAROC
Evolution du maïs
1975 - 1992
Superficies (1000 ha)
Productions (1000 T)
Importations (1000 T)
500
400
300
200
100
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

L'orge est la première céréale, avec près de la moitié des emblavements et 45% des productions. Elle est cultivée principalement dans les zones semi arides et arides du Maroc, en association dans les systèmes de production avec l'élevage ovin.

C'est la céréale qui subit le plus les aléas climatiques et dont les fluctuations de production sont les plus fortes (entre 1 et 3,5 millions de tonnes).

On observe, depuis 1985, une stabilisation des superficies à 2,4 millions d'hectares et une amélioration de la productivité (rendement moyen de 1,15 T/ha).

Les blés sont cultivés principalement dans les zones favorables (pluviométrie supérieure à 400 mm) mais leur culture n'est pas négligeable dans les zones arides (moins de 300 mm), notamment pour le blé tendre.

Les deux blés, blé dur et blé tendre, ont sensiblement la même importance que l'orge mais leurs évolutions respectives sont opposées : alors que le blé tendre connait une très forte augmentation depuis les années 1980, le blé dur est en diminution.

Le blé tendre est en effet favorisé par les politiques d'approvisionnement , de subvention et de production du Maroc.

Après avoir longtemps stagné, les superficies de blé tendre ont triplé entre 1981 et 1991 pour dépasser ces dernières années 1,4 million d'hectares. Quant à la production, elle a quintuplé, dépassant les 2 millions de tonnes, grâce à l'amélioration concomitante de la productivité (+ 50%).

Le blé dur occupe 1,1 à 1,2 million d'hectares depuis 15 ans. Les productions sont plus fluctuantes mais on observe, comme pour le blé tendre (à un degré moindre), une augmentation de la productivité depuis 1985 (+ 30%).

Le maïs est circonscrit dans une zone au Sud de Casablanca. Il représente moins de 10% des superficies et des productions. Sa productivité ne s'est guère améliorée.

3.1.2. Evolution de la consommation en céréales

La consommation globale de céréales au Maroc s'est accrue sensiblement au même rythme que la population (+ 2,6% par an) depuis 40 ans.

Cette stagnation de la consommation par tête (environ 310 kg/habitant) s'est accompagnée d'une profonde modification de la structure de la consommation :

- le blé dur et l'orge ont perdu leur prééminence au profit du blé tendre ;
- la consommation humaine a progressé beaucoup plus rapidement que la consommation animale.

Les céréales constituent la base de l'alimentation et occupent toujours la première place dans les dépenses alimentaires des ménages.

D'après l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages réalisée par le Ministère du Plan en 1984/85, la consommation annuelle par habitant est de 210 kg, plus forte en milieu rural (242) qu'en milieu urbain (169). Sur ces bases, la consommation humaine de céréales s'établit à 5 millions de tonnes en 1990.

La part du blé tendre représente 63% de cette consommation (contre 20% en 1969), la part du blé dur 21% (contre 30% en 1969), la part de l'orge 14% (contre 30% en 1969), et celle du maïs 2% (contre 10% en 1969).

Cette forte croissance de la consommation du blé tendre s'explique par des raisons de prix. En effet, la farine nationale de blé tendre qui est la principale forme de consommation en blé tendre est vendue à un prix très subventionné. Elle est fabriquée essentiellement à partir de blé importé et son influence s'accroît lors des années de sécheresse (car les importations sont plus importantes).

Pourtant, le blé dur reste la céréale préférée des consommateurs. L'autoconsommation est importante dans les exploitations agricoles.

La consommation animale de céréales est très mal connue. D'ailleurs, ce sont surtout les pailles et les chaumes qui contribuent à la ration fourragère.
Les céréales en grains ne représenteraient que 7,5% des disponibilités totales en UF. On estime qu'environ 1,4 millions de tonnes de grains sont destinés à l'alimentation animale annuellement : dont 1 millions de tonnes d'orge, 0,35 millions de tonnes de maïs et moins de 0,1 million de tonnes de céréales secondaires.

3.1.3. Les échanges

Les échanges portent principalement sur le blé tendre pour la consommation humaine et le maïs pour l'aviculture.

Les importations de céréales constituent la première importation agricole (21% de la valeur des importations agricoles de 1987 à 1991) et un coût important en devises (2,5 à 3% des importations totales pour la même période).

Les importations de céréales sont contrôlées par l'Office National des Céréales et des Légumineuses (ONICL).

Les importations de blé tendre sont devenues régulières à partir des années 1960. Elles ont crû très rapidement dans les années 1970 et ont atteint un niveau maximum entre 1980 et 1985 (environ 2 millions de tonnes). Depuis, elles sont en diminution, grâce à l'augmentation de la production nationale (importations moyennes entre 1988 et 1992 de 1,5 millions de tonnes).
Les fournisseurs de blé du Maroc sont traditionnellement la France et les USA.

Le déficit en maïs date de 1970. Il a considérablement augmenté au milieu des années 1970, en liaison avec le développement de l'aviculture industrielle. Depuis 1980, le niveau de ce déficit reste stationnaire (0,15 à 0,20 millions de tonnes). Les USA sont le fournisseur principal.

Tableau 17 - Evolution des importations de céréales et des parts de marché par pays - 1985-1991

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Importations en millions de tonnes							
Blé tendre	1,92	1,35	1,95	1,37	1,25	1,35	1,53
Maïs	0,16	0,21	0,25	0,14	0,05	0,14	0,18
Orge	0,01	–	–	–	–	0,02	0,18
Total céréales	2,09	1,56	2,10	1,51	1,30	1,51	1,89
Parts de marché en %							
Etats-Unis	31	80	97	90	66	50	41
France	64	10	2	9	33	35	30
Pays-Bas	0	0	0	0	0	3	10
Turquie	–	–	–	–	–	0	5

Source: Rapport CERAB-CRDI sur concurrence interne et compétitivité externe dans l'industrie marocaine - Rabat - Mai 1992.

3.2. Crise des légumineuses alimentaires

Les légumineuses alimentaires, fèves principalement mais aussi, pois chiches et lentilles, sont pour l'essentiel cultivées en bour, dans la zone favorable (+ de 400 mm de pluie).

Après avoir connu un rythme de croissance soutenu entre 1960 et 1975, les superficies et les productions n'ont cessé de diminuer de 1975 à 1985 pour se rétablir et se stabiliser autour de 500 000 ha et 400 000 tonnes. Leur productivité s'est peu améliorée. *(Annexe 5)*

Tableau 18 - Evolution des légumineuses alimentaires de 1976 à 1992

PERIODES	SUPERFICIES 1000 ha	RENDEMENTS T/ha	PRODUCTIONS mille tonnes	EXPORTATIONS mille tonnes
1976-80	479	0,57	290	50
1981-85	393	0,59	240	0
1986-90	501	0,76	380	0
1991-92	447	0,67	300	–

Cette crise s'explique par des facteurs agronomiques et économiques :

- infestation des cultures par les maladies ;
- stabilisation des prix intérieurs à un niveau peu incitatif pour les producteurs ;
- coûts salariaux élevés notamment pour les récoltes ;
- perte des marchés extérieurs à cause des interdictions sporadiques des exportations, en période de pénurie du marché national.

Les exportations de légumineuses ont été relativement importantes dans les années 1970, vers la Libye, l'Italie, la France et la Grèce. Depuis 1980, le Maroc n'exporte pratiquement plus.
La libéralisation du commerce extérieur peut favoriser dans le moyen terme la reprise des exportations.

La consommation de légumes secs est stable et peu importante : environ 5 kg par habitant, d'après les enquêtes nationales sur la consommation et les dépenses des ménages de 1970/71 et de 1984/85.
Sur ces bases, la consommation totale s'élèverait à 130 000 tonnes en 1991.
L'excédent de légumineuses serait donc de 150 000 tonnes environ, compte tenu des besoins en semences et des pertes.

MAROC
Evolution des légumineuses alimentaires
1975 - 1992

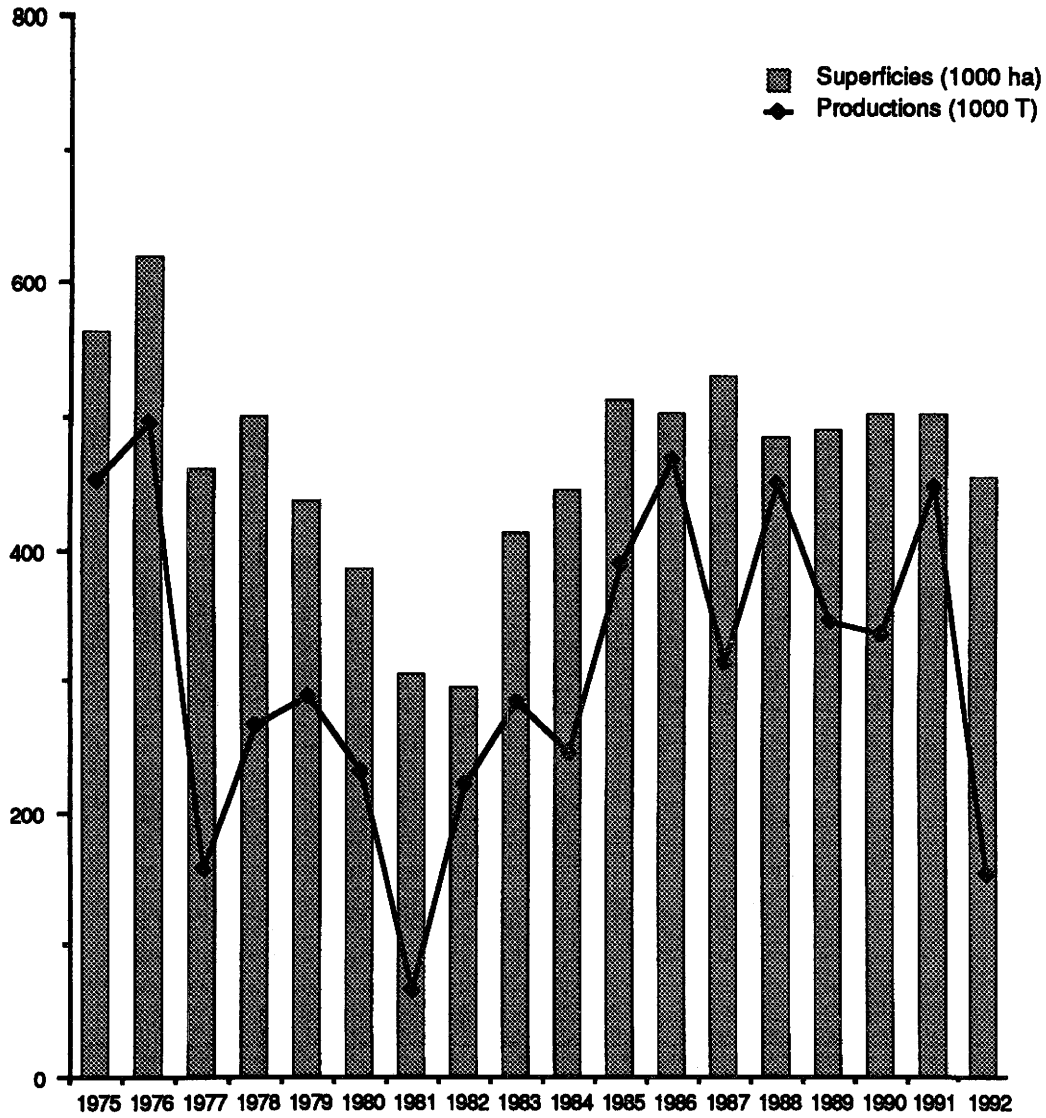

(4)

3.3. Les cultures oléagineuses : des dynamiques opposées

3.3.1. L'oléiculture sous-développée

L'oléiculture est comme la céréaliculture un secteur ancien, traditionnel et extensif. Comme les céréales, les oliviers sont aussi cultivés dans toutes les régions et dans tous les types d'exploitation.
Le verger oléicole couvre actuellement une superficie de 380 000 ha environ. Son niveau d'intensification est très variable :

- Le secteur intensif irrigué représente environ la moitié du verger, avec un rendement moyen de 30 kg par arbre (environ 3 tonnes par hectare).
- Le secteur extensif représente 30% du verger avec des rendements de 15 à 18 kg par arbre.
- Le secteur de cueillette représente 20% des superficies, avec des rendements de 3 à 5 kg par arbre seulement.

Les plantations d'oliviers semblent progresser ces dernières années mais la productivité reste faible.
Le niveau de la production d'olives dépasse 500 000 tonnes depuis 1990. *(Annexe 6)*

Tableau 19 - Evolution de l'oléiculture marocaine de 1980 à 1992

PERIODES	SUPERFICIES 1000 ha	RENDEMENTS T/ha	PRODUCTIONS mille tonnes
1980-85	267	1,25	330
1986-90	326	1,22	390
1991-92	375	1,40	520

On peut avancer plusieurs explications à ce constat :
- l'oléiculture reste une des rares productions marocaines à ne bénéficier d'aucun programme spécial de soutien ;
- la faiblesse des prix à la production décourage l'intensification ;
- les huiles de graines dont les prix à la consommation sont subventionnés concurrencent l'huile d'olive et contraignent son prix à la baisse.

En moyenne, 70% de la récolte d'olives sont destinés à la transformation en huile :

- 40% dans les huileries modernes ;
- 30% dans les maasras ou huileries artisanales.

MAROC
Evolution de l'oléiculture
1975 - 1992

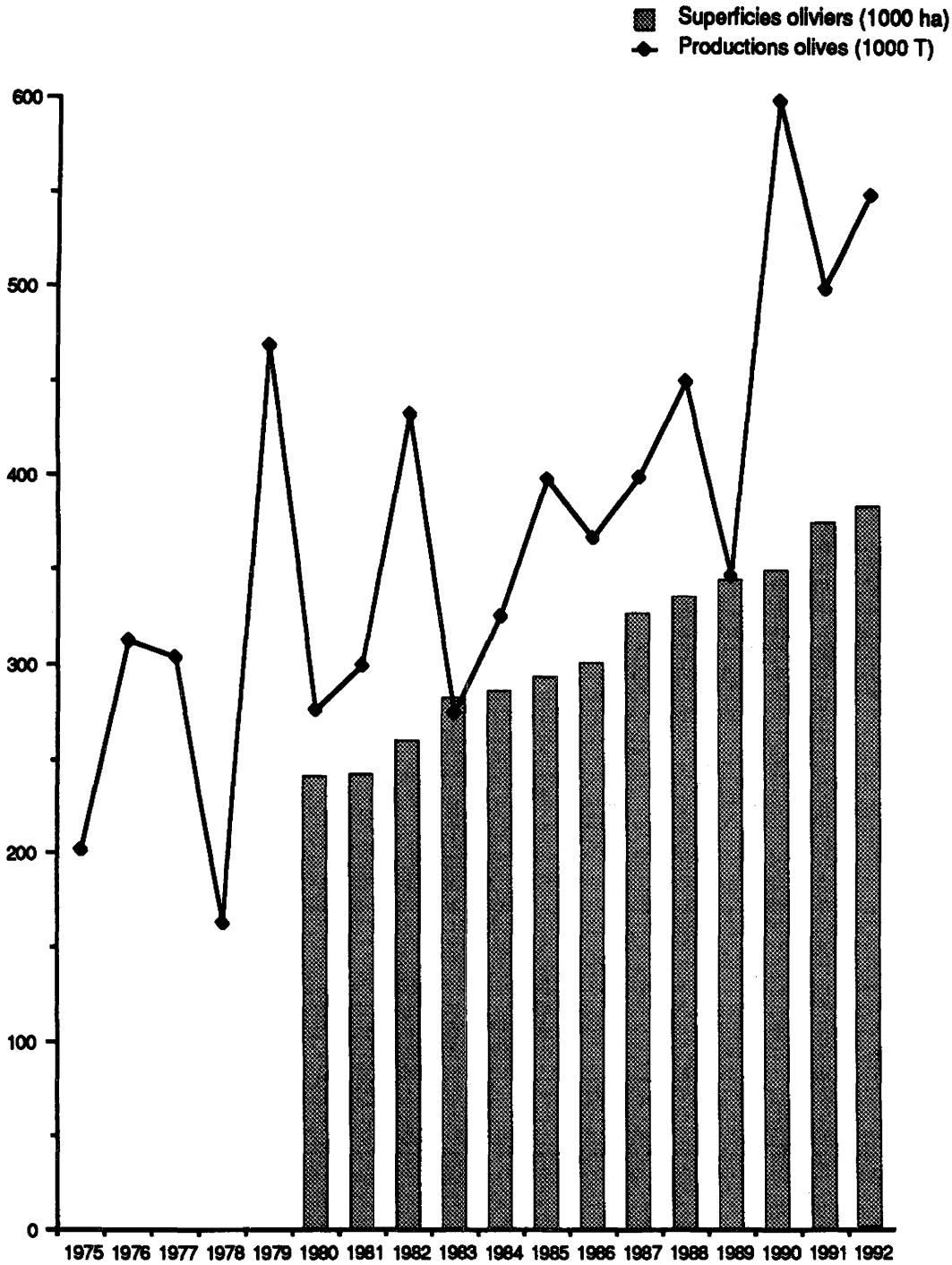

La production d'huile d'olive fluctue entre 30 000 et 50 000 tonnes. Les producteurs industriels sont pris dans un triple étau, d'une part la concurrence des unités artisanales, d'autre part la concurrence des conserveries qui drainent les olives de première qualité, et, enfin, la concurrence des huiles de graines dont les prix sont subventionnés.

L'huile d'olive résiste, parce qu'elle fait partie des habitudes alimentaires[1] des Marocains et grâce au maintien d'un flux d'exportations.

Or, ces exportations sont devenues insignifiantes alors que, jusqu'en 1977, c'était la moitié environ de la production d'huile d'olive qui était exportée — vers l'Italie notamment.
L'exportation est contrôlée par un oligopôle de deux ou trois entreprises de Casablanca et de Meknès qui rachètent aux autres huileries leur production.
La structure de la filière de l'huile d'olive est telle que le niveau des exportations soit aux environs de zéro pour une production potentielle largement excédentaire pour peu que sur le marché mondial soient commercialisés des excédents d'agricultures subventionnées.
La production d'huile d'olive est protégée par la fermeture de fait du marché national aux importations, celles-ci étant soumises à autorisation. Les prix du marché intérieur sont nettement plus élevés que les prix du marché mondial depuis 1982.
La libéralisation du commerce extérieur devrait permettre une reprise des exportations.

Tableau 20 - Evolution des parts de marché à l'exportation des corps gras d'origine végétale ou animale

en %

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
par pays							
Algérie	–	–	–	–	0	5	34
Italie	3	–	1	2	–	24	17
Etats-Unis	–	–	–	–	–	–	14
Libye	–	–	–	4	58	4	9
Espagne	0	2	7	10	2	1	8
par produit							
Margarine	–	–	–	–	41	8	42
Huile d'olive sauf raffinée vierge	32	22	13	30	8	33	14
Huile d'olive vierge raffinée	–	–	–	–	–	50	9

Source: rapport CERAB-CRDI - 1992

[1] La consommation d'huile d'olive est mal connue. Les enquêtes nationales sur la consommation des ménages donnent des niveaux incompatibles avec les statistiques de production (2,8 kg/habitant et par an en 1985).

La production d'olives de table paraît un secteur dynamique. Les conserveries traitent environ le quart de la récolte d'olives. L'essentiel de leur production est exportée environ 50 000 tonnes en 1991, vers la France, l'Italie, les USA, la Libye.

Tableau 21 - Evolution des parts de marché à l'exportation des conserves de fruits et légumes

en %

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
par pays							
France	72	71	70	64	67	67	64
Allemagne RF	17	11	8	14	12	13	10
Italie	4	7	7	5	5	6	8
Etats-Unis	2	3	4	4	5	5	6
par produit							
Jus d'orange	25	15	9	29	27	23	16
Olives noires	15	20	18	13	14	15	19

Source: rapport CERAB-CRDI - 1992

3.3.2. Les cultures oléagineuses annuelles : l'essor du tournesol

A l'inverse de l'oléiculture, les cultures oléagineuses annuelles font l'objet d'une politique active de soutien, tant au niveau de la production que de la commercialisation.

En effet, les cultures oléagineuses ont le statut de cultures intégrées qui leur donne accès à un soutien multiforme de la part de l'Etat : avances et aides pour les travaux et les intrants, débouché garanti et prix réglementé.

Une société a été constituée à cet effet : la COMAPRA — Compagnie Marocaine de Commercialisation des Produits Agricoles —. Mais jusqu'en 1985, les résultats sont demeurés très décevants.

Le tournesol est la principale graine oléagineuse cultivée au Maroc.
Entre 1985 et 1992, sa superficie et sa production ont été multipliées par 7

Tableau 22 - Evolution du tournesol de 1975 à 1992

PERIODES	SUPERFICIES 1000 ha	RENDEMENTS T/ha	PRODUCTIONS mille tonnes
1976-80	26	0,44	10
1980-85	20	0,54	11
1986-90	104	1,1	111
1991-92	167	0,7	116

Cette dynamique est le résultat de nombreuses actions :

- hausse importante des prix à la production ;
- élargissement de l'aire de culture, du Gharb à d'autres régions, toujours en zone pluviale favorable ;
- introduction de variétés hybrides à hauts rendements.

Toutefois, à la lumière des récoltes de 1990 et 1991, il semble que la production de tournesol plafonne.

Des efforts ont également été entrepris pour le développement du soja, du colza et du carthame mais les réalisations demeurent encore faibles. Le Ministère de l'Agriculture estime que le potentiel des cultures oléagineuses annuelles n'est encore exploité qu'à 20%.

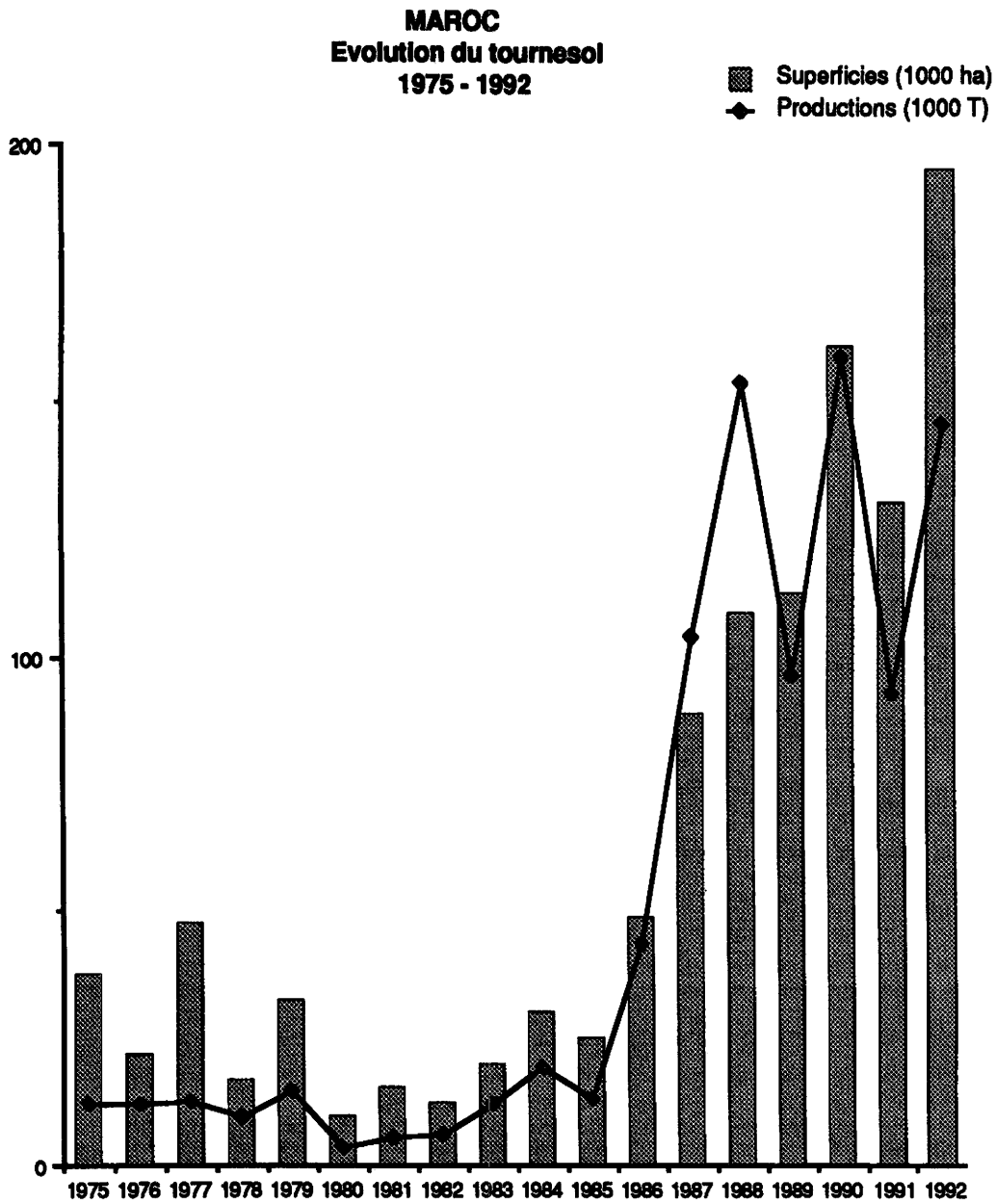
MAROC
Evolution du tournesol
1975 - 1992
Superficies (1000 ha)
Productions (1000 T)
200
100
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

Le coton est la deuxième culture oléagineuse annuelle du Maroc mais il est cultivé principalement pour sa teneur en fibres (35% du coton brut), sa graine étant considérée comme un sous-produit (65% du coton brut). C'est, comme le tournesol, une culture intégrée prise en charge par la COMAPRA.

Malgré l'essor du tournesol, les quantités de graines oléagineuses produites au Maroc restent très insuffisantes eu égard à la consommation d'huile qui continue d'augmenter, passant de 210 000 tonnes en 1985 à 250 000 tonnes en 1991. Cette dynamique dépend principalement de la politique de subvention des prix à la consommation.
Aussi, les importations restent-elles importantes, du moins en ce qui concerne les huiles brutes de soja et de colza (190 000 tonnes en 1991).
Les importations de graines oléagineuses sont de moindre importance (30 000 tonnes environ).

Le taux d'autosuffisance des huiles qui était en diminution depuis 1975 se redresse depuis 1988 pour retrouver et dépasser le niveau de 1970 (35% en 1990-91) (voir *tableaux 9 et 24*).
Les produits oléagineux occupent le 2ème rang des importations agricoles (11,5%) et représentent 1,5% des importations totales.

Tableau 23 - Evolution des bilans des huiles de graines 1980-1991

(en mille tonnes)

Périodes	Production			Importations			Consommation apparente 1 + 2 = 3	Taux d'autosuffisance 1/3
	Tournesol	Coton	Total 1	Huiles	Graines transformées en huile	Total 2		
1980-83	2,5	2,7	5,2	169,0	8,4	177,4	182,6	3%
1984-87	11,0	3,1	14,1	201,0	9,2	210,2	224,3	6%
1988-91	43,7	3,6	47,3	180,0	3,7	183,7	231,0	20,5%

Les pays fournisseurs sont traditionnellement les USA pour l'huile de soja et la CEE pour l'huile de colza (la France notamment) qui sont les deux principales huiles importées.

Tableau 24 - Evolution des parts de marché à l'importation des corps gras d'origine végétale ou animale

en % des valeurs

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
par pays							
Etats-Unis	3	3	32	32	43	40	36
France	26	27	16	39	28	26	17
Suède	–	–	0	0	0	4	8
Pays-Bas	4	13	6	4	7	4	7

Source: rapport CERAB-CRDI 1992

3.4. Le coton s'ancre dans les périmètres irrigués

Lancé en 1950 dans le périmètre de Tadla, le coton est une culture irriguée qui est restée limitée en superficie et concentrée dans l'espace.

Le coton a atteint une superficie maximum dans les années 1965, dépassant 20 000 ha. Puis il a régressé dans les années 1970 du fait de problèmes agronomiques difficilement résolus (irrigations et traitements phytosanitaires). Dès 1980, on observe une nette amélioration de la productivité. *(Annexe 8)*

Tableau 25 - Evolution du coton entre 1975 et 1992

PERIODES	SUPERFICIES 1000 ha	RENDEMENTS T/ha	PRODUCTIONS mille tonnes	IMPORTATIONS NETTES mille tonnes
1976-80	13,4	1,13	14	8
1981-85	11,0	1,81	20	14
1986-90	16,0	1,86	30	28
1991-92	8,2	1,70	14	40

Le Tadla reste la principale zone de production (les 2/3 des superficies) mais le coton s'étend aussi dans les périmètres irrigués du Haouz, du Gharb et des Doukkala.

Le coton est cultivé principalement pour sa fibre (35% de coton brut). Jusqu'en 1981, les fibres -longues soies- étaient exportées.

Depuis, la capacité industrielle des filatures marocaines ayant été développée, les fibres sont traitées dans le pays. Les importations de coton-fibre (courtes soies) sont en augmentation du fait de l'augmentation de l'activité du complexe textile marocain.

Les pays fournisseurs sont les pays africains (Bénin, Tchad...), l'Espagne, les USA, la Syrie, la Turquie.

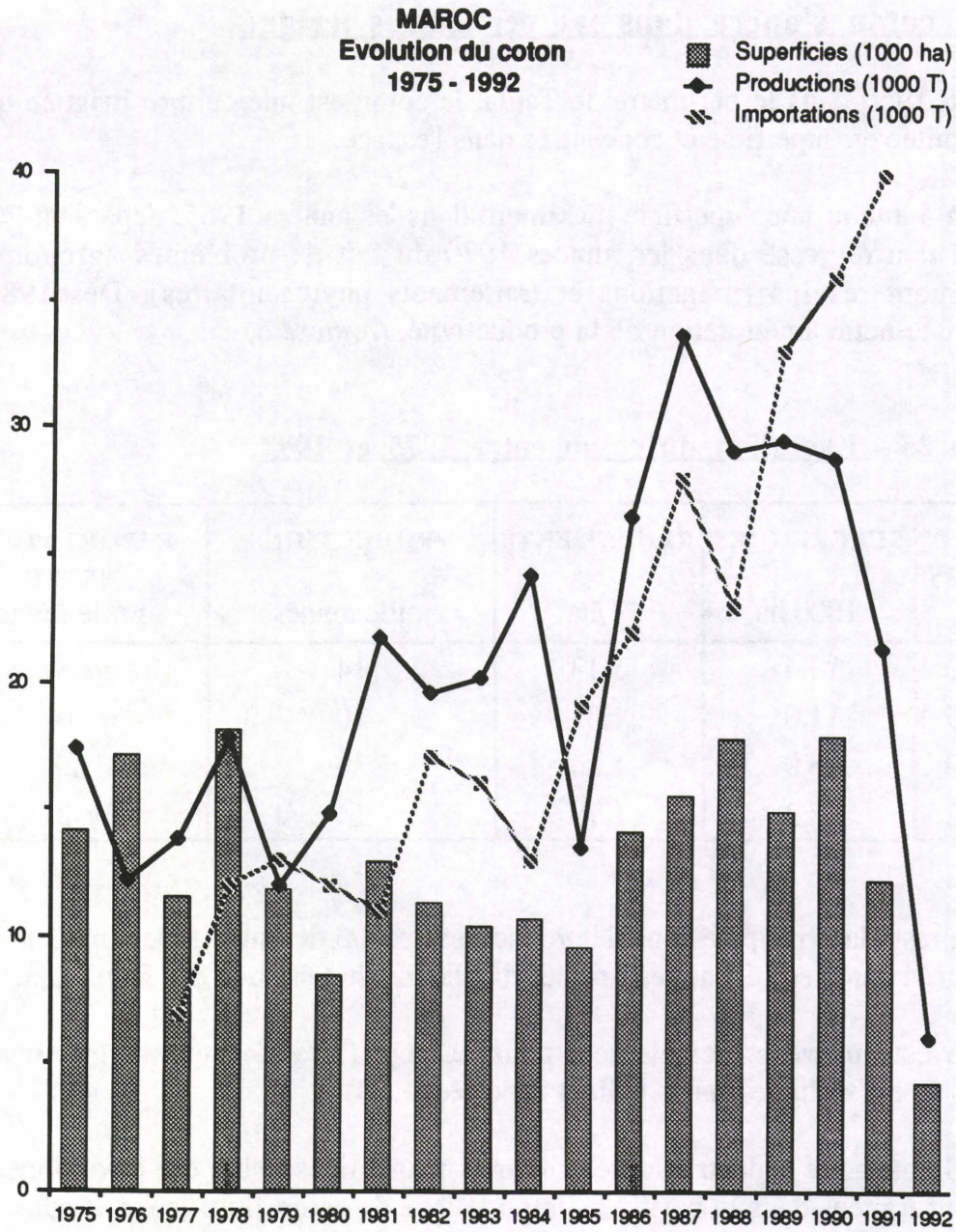
MAROC
Evolution du coton
1975 - 1992
Superficies (1000 ha)
Productions (1000 T)
Importations (1000 T)
40
30
20
10
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

3.5. Les cultures sucrières : une réussite remarquable à l'épreuve de l'ajustement structurel

La betterave sucrière a été introduite dans le périmètre du Gharb en 1962 et la canne à sucre, en 1973, dans le même périmètre.

Ces deux cultures se sont développées dans le cadre d'un Plan sucrier recherchant l'autosuffisance du Maroc. Le Plan sucrier programme notamment l'extension des cultures sucrières dans les périmètres irrigués en fonction des aménagements hydro-agricoles et de l'implantation des sucreries.

La réussite est spectaculaire puisque le taux d'autosuffisance en sucre est passé, en 30 ans, de 0% à 65%.

3.5.1. La production de sucre

La production sucrière est concentrée dans les zones d'intervention des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA), du Gharb, du Loukkos, du Tadla, des Doukkalas et de la Moulouya.

Les cultures sucrières se sont développées dans le cadre d'opérations intégrées, établissant des contrats entre les ORMVA et les producteurs, leur avançant inputs, assistance technique et crédit de campagne et leur garantissant prix et débouchés pour leur récolte.

La superficie cultivée en betterave sucrière a augmenté très rapidement dans les 10 premières années (1963-1973). Depuis, elle s'est stabilisée autour de 60 000 ha. *(Annexe 9).*

Tableau 26 - Evolution des cultures de betteraves et de canne à sucre de 1975 à 1990

PERIODES	BETTERAVE			CANNE A SUCRE		
	Superficies récoltées 1000 ha	Rendements T/ha	Productions 1000 T	Superficies récoltées 1000 ha	Rendements T/ha	Productions 1000 T
1976-80	60,6	36,4	2119	3,6	66,6	252
1981-85	60,3	40,8	2356	9,6	71,3	672
1986-90	63,1	46,7	2845	14,1	66,9	948
1991-92	60,6	47,8	2895	15,0	67,4	1011

Source: Annuaires Statistiques du Maroc - Ministère du Plan

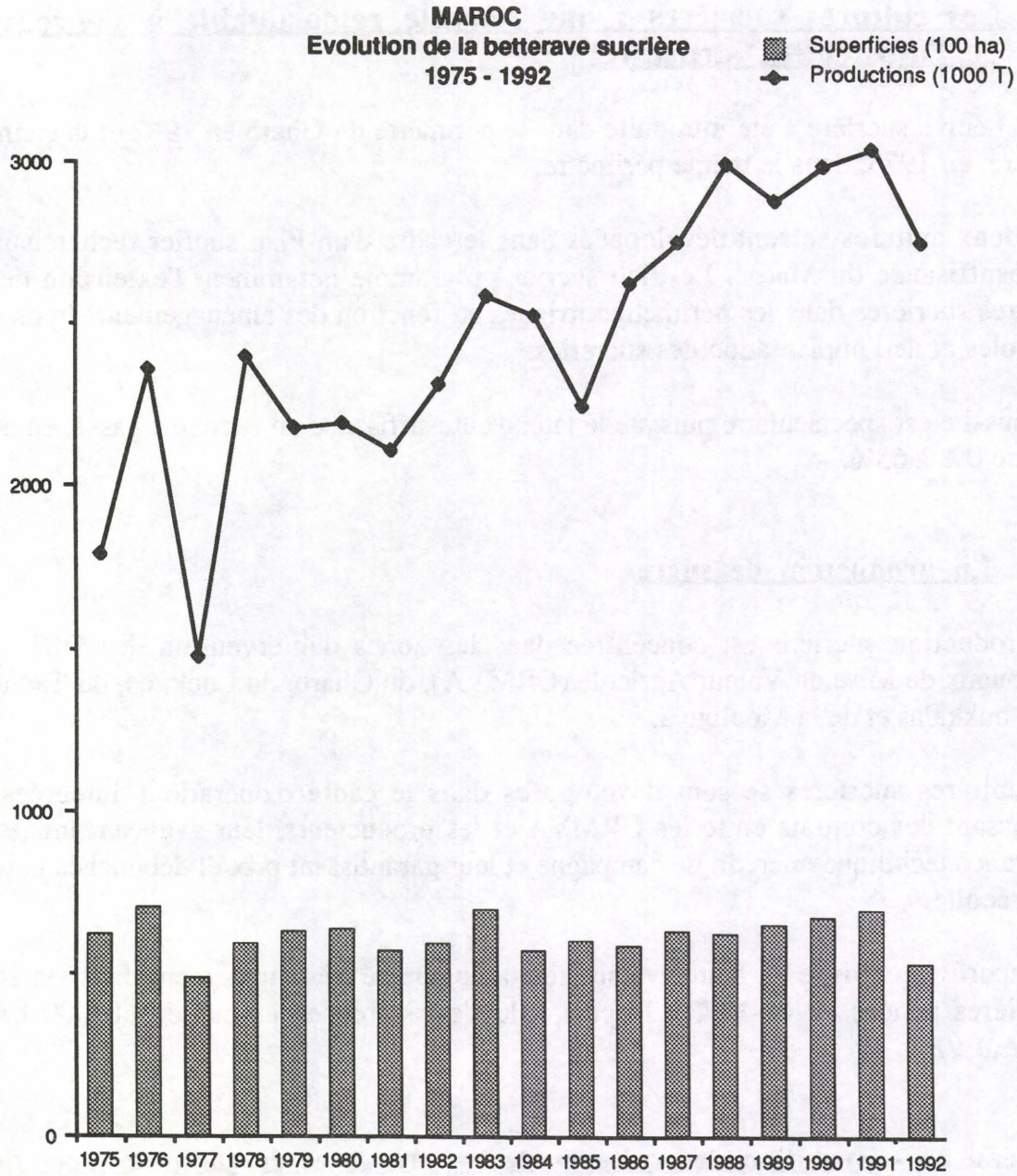
MAROC
Evolution de la betterave sucrière
1975 - 1992
Superficies (100 ha)
Productions (1000 T)
3000
2000
1000
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

La culture de la betterave exige d'être en rotation avec d'autres cultures, sur une période de 3 à 5 ans (ce qui consomme de l'espace).

La betterave est principalement cultivée en irrigué mais elle est également cultivée en bour dans certaines zones du Gharb et du Loukkos. La part du bour a tendance à diminuer (moins de 25%) car la betterave y est moins rentable.

La production de betterave a progressé d'un tiers environ entre 1975 et 1990 grâce à une forte amélioration de la productivité (gain de rendement de 10 tonnes en 15 ans).

Les rendements moyens dépassent 45 T/ha et la teneur en sucre est en moyenne de 16,5%. Toutefois, il existe des variations importantes entre le bour et l'irrigué et entre les ORMVA.

La canne à sucre a été retenue par le 2° Plan Sucrier (en 1975) parce qu'elle produit plus de sucre à l'hectare assolé que la betterave.

C'est une culture pluri-annuelle, cultivée en monoculture irriguée. La superficie plantée en canne à sucre a quadruplé entre 1975 et 1991. *(Tableau 26et Annexe 10)*

Par contre, les rendements n'ont pas progressé (65 à 70 T/ha). La teneur en sucre de la canne est de 10,5%.

Actuellement, le Maroc compte 13 sucreries et sucreries-raffineries réparties comme suit :

- 5 sucreries de betterave à sucre,
- 5 sucreries-raffineries de sucre,
- 2 sucreries-raffineries de canne à sucre,
- 1 sucrerie de canne à sucre,
- 1 sucrerie-raffinerie mixte de betterave et canne à sucre,

ainsi que deux raffineries.

La production nationale de sucre est d'environ 480 000 tonnes (*Tableau 27*) dont 80% de sucre de betterave. Elle a progressé de 1,6% par an ces 10 dernières années.

3.5.2. La consommation

Le Marocain est un grand consommateur de sucre : 27 kg par habitant et par an en 1985, d'après l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages — avec peu de différence entre les milieux rural et urbain et une légère diminution depuis l'enquête de 1970. Sur cette base, la consommation actuelle est estimée à 700 000 tonnes environ pour une population de 25 600 000 habitants.

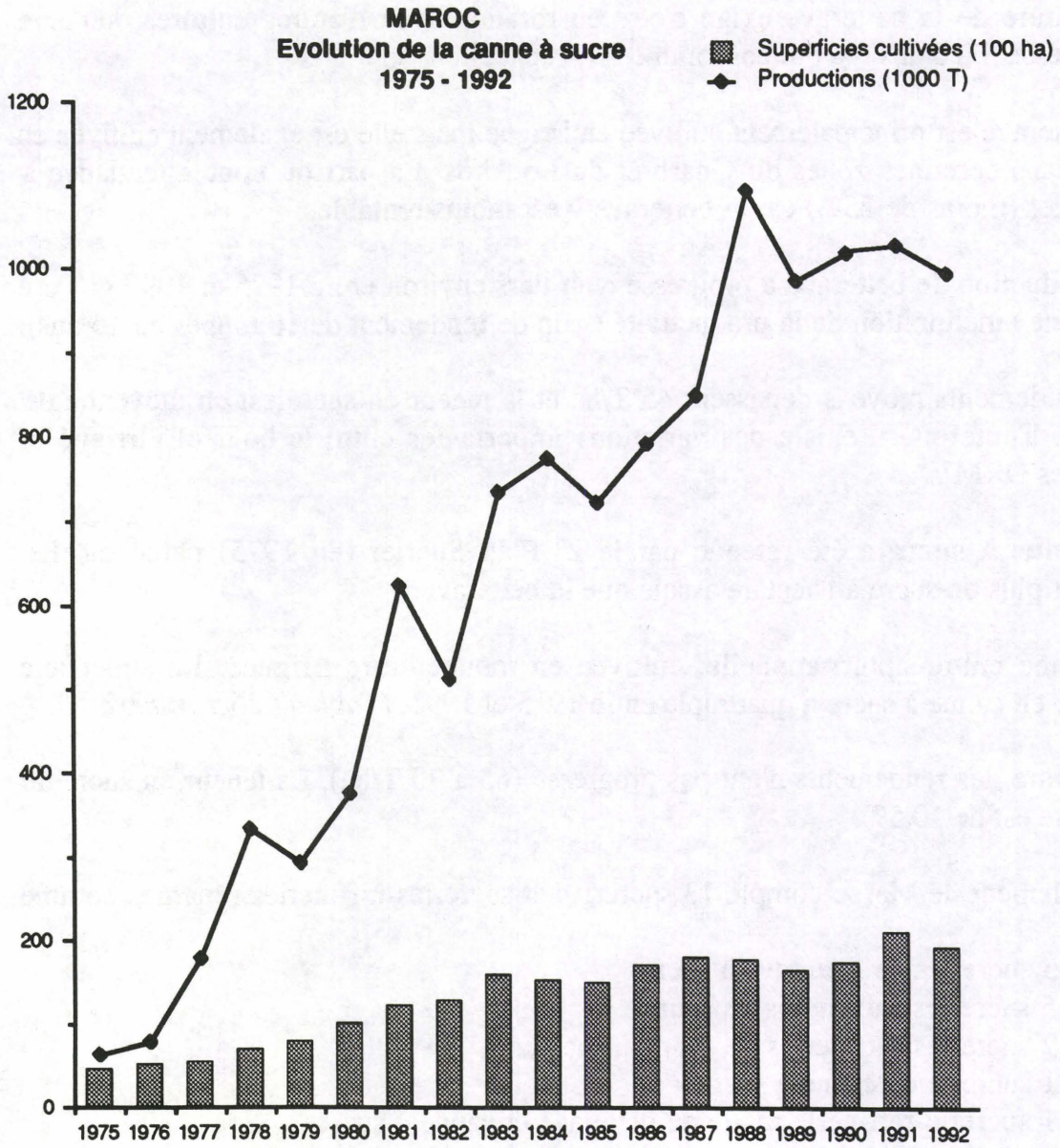
MAROC
Evolution de la canne à sucre
1975 - 1992
Superficies cultivées (100 ha)
Productions (1000 T)
1200
1000
800
600
400
200
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

Tableau 27 - Evolution des bilans sucriers de 1981 à 1991

Périodes	Production de sucre			Importations de sucre	Consommation apparente	Taux d'autosuffisance
	Betterave 1000 T	Canne 1000 T	Total 1000 T	1000 T	1000 T	%
			1	2	1 + 2 = 3	1/3
1981-85	333	64	397	270	667	60
1986-91	383	96	479	279	758	63

Source: Annuaires Statistiques du Maroc - Ministère du Plan

3.5.3. Les échanges

Le taux d'autosuffisance varie entre 60 et 65%. C'est l'objectif que s'était fixé le 1er Plan Sucrier de 1963, réservant la possibilité au Maroc de recourir à des importations à bas prix sur le marché mondial pour compléter son approvisionnement.

Le niveau des importations semble stabilisé entre 280 000 et 300 000 tonnes. Le principal pays fournisseur est le Brésil.

Tableau 28 - Evolution des parts de marché à l'importation des produits sucriers

en %

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
par pays							
Brésil	49	14	45	30	10	39	84
Argentine	5	–	–	–	–	5	5

Source: rapport CERAB-CRDI 1992

3.5.4. Perspectives

Le 2ème Plan sucrier de 1975 visait l'autosuffisance totale à partir de l'an 2000, notamment grâce au développement de la culture de la canne à sucre.

Le potentiel de production en sucre du Maroc est élevé et cet objectif pourrait être atteint si l'Etat ne reconsidère pas son opportunité économique et financière, face à la chute des cours mondiaux.

La filière sucrière connaît actuellement une réorganisation importante dans le cadre d'un Plan d'optimisation. Ce Plan prévoit notamment de ramener graduellement les coûts de production et les prix à la consommation à des niveaux économiques, par comparaison à des références internationales.
Ce plan prévoit également un désengagement important de l'Etat à tous les niveaux de la filière (production, transformation, importation).

Deux constats invitent à la plus grande prudence dans l'application des mesures qui seront prises:

- les performances actuelles et la viabilité économique du secteur sucrier sont à préserver;

- le secteur sucrier peut être considéré comme le symbole de la politique volontariste de développement menée depuis les années 1970, basée sur les aménagements hydro-agricoles et l'agro-industrie. Dans le cadre du Code des Investissements Agricoles et des Plans sucriers, l'Etat — représenté par les ORMVA — a été omniprésent dans le secteur sucrier. C'est pourquoi c'est ce secteur qui risque d'être le plus perturbé par les mesures d'ajustement, de libéralisation et de privatisation.

  Ainsi quelle sera l'incidence:

  - de l'augmentation du prix de l'eau d'irrigation et du prix des engrais, sur le niveau de la production?
  - du remplacement des ORMVA par les sucreries dans l'opération intégrée, sur la participation des petits producteurs, l'objectif de rentabilité pouvant amener les sucreries à réduire le nombre de leurs fournisseurs?
  - de la libéralisation du choix des cultures, sur l'approvisionnement des sucreries d'une part et sur le bon fonctionnement de la trame hydraulique d'autre part?

3.6. Les agrumes, héritage colonial et source de devises

Le verger d'agrumes s'est étendu de 42 000 ha en 1956 à 73 000 ha en 1992 (x 1,7). Il a relativement peu profité de la politique des barrages, handicapé par les problèmes de débouchés extérieurs.

3.6.1. La production

Les plantations d'agrumes les plus importantes se trouvent dans trois périmètres irrigués : le Souss-Massa, le Gharb et la Moulouya (70% des superficies).

Les plantations sont irriguées et intensives. Le rendement moyen est de 17 T par hectare, en légère progression. *(Tableau 29 et Annexe 11).*

La concentration est forte : les 3/4 de l'agrumiculture sont concentrés dans moins de 10% des exploitations agrumicoles. Le verger est âgé (60% des superficies ont plus de 20 ans) mais un plan de reconversion a été entrepris (surgreffages et replantations).

Les trois principales variétés sont la clémentine (24%), la navel (23%) et la Maroc-late (36%). Elles représentent 83% des superficies.

Tableau 29 - L'évolution des agrumes de 1980 à 1992

Périodes	Superficies	Rendements	Production Total	Exportations		Consommation apparente globale	
	1000 ha	T/ha	1000 T	1000 T	% P	1000 T	% P
1980-85	70	14,5	992	621	62,5	371	37,5
1986-90	71	16,5	1174	541	46,0	633	54,0
1991-92	73	17,5	1279	608	47,5	671	52,5

Source: Annuaires Statistiques du Maroc - Ministère du Plan

3.6.2. La consommation

D'après l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages de 1984/85, la consommation d'agrumes est de 17,5 kg par habitant en milieu urbain contre 7,5 kg en milieu rural.

(5)

La consommation nationale d'agrumes frais est en augmentation (+ 6% par an).

La part de la production et les volumes destinés à la transformation sont très irréguliers (*Annexe 11*).

3.6.3. Les échanges

Les agrumes constituent toujours la première exportation agricole (21% de la valeur des exportations agricoles en 1991 et 33% en 1982) et une source importante de devises (5% des exportations totales en 1991) devancés toutefois par les produits des phosphates, de la pêche et de l'industrie textile.

Les marchés d'exportations sont peu diversifiés : la CEE est le principal acheteur (plus de 70% des exportations en valeur en 1991) mais est elle-même un important producteur.

Aussi, les exportations sont-elles en régression : 550 000 tonnes pour la période 1990-92 (soit 46% de la production) contre 620 000 tonnes pour 1980-85 (soit 62% de la production).

Tableau 30 - Evolution des parts de marché à l'exportation des fruits

en %

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
par pays							
France	33	34	30	36	36	38	34
Grande-Bretagne	4	7	7	10	11	10	11
Allemagne RF	15	15	16	12	12	13	11
UE BL	4	4	3	7	4	3	7
Canada	3	4	4	5	4	4	7
par produit							
Oranges (avril à octobre)	25	30	23	21	32	25	42
Oranges (octobre à mars)	32	30	38	41	37	43	27
Clémentines	40	33	35	34	26	26	27

Source: rapport CERAB-CRDI - 1992

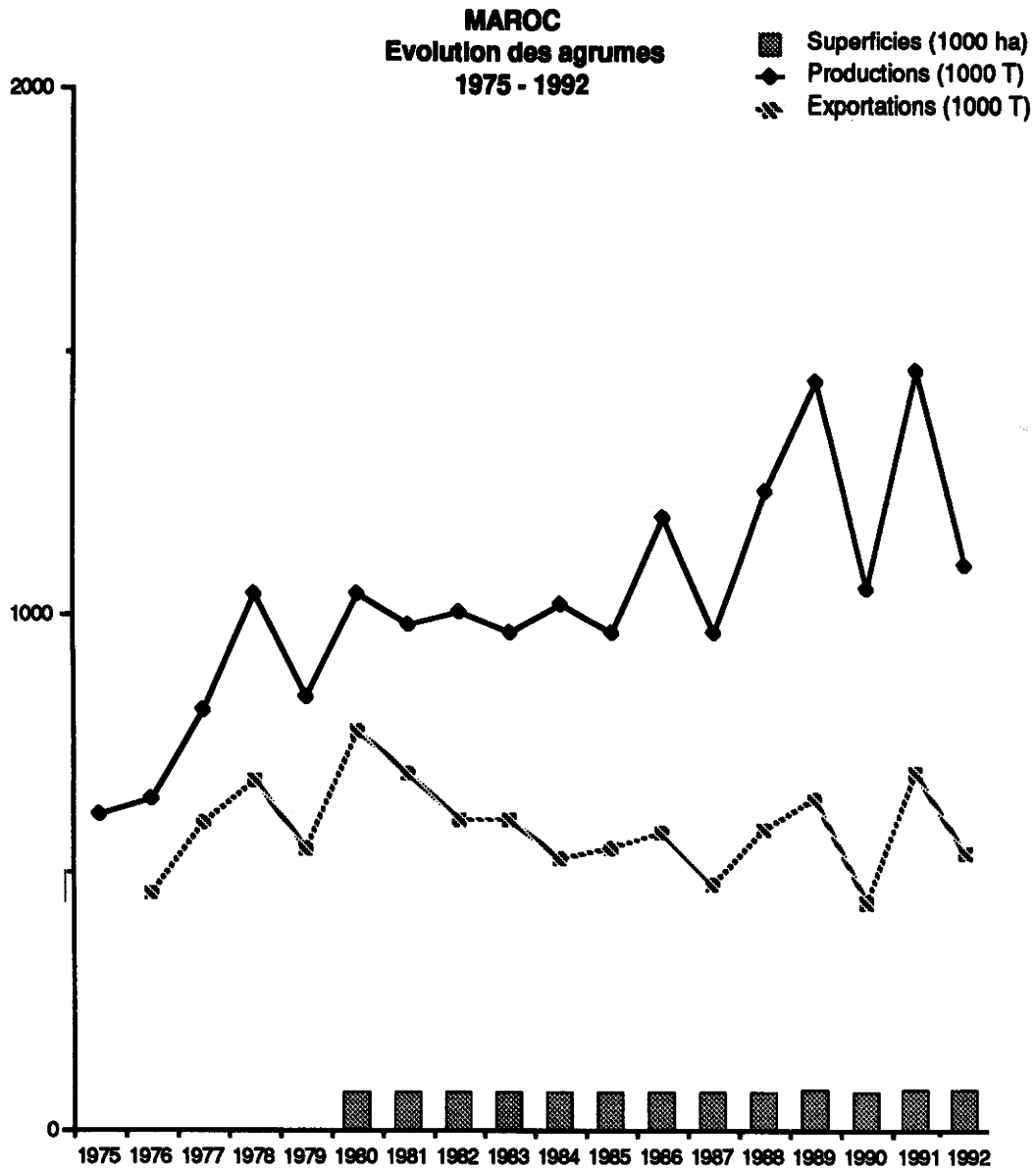
MAROC
Evolution des agrumes
1975 - 1992
Superficies (1000 ha)
Productions (1000 T)
Exportations (1000 T)
2000
1000
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

3.7. Les cultures maraîchères en mutation

3.7.1. La production

Le maraîchage connaît un développement régulier et très important. La production maraîchère a augmenté de 40% en 10 ans, du fait principalement d'une extension des superficies (+ 30%). La tomate et la pomme de terre dominent aussi bien le maraîchage primeur que le maraîchage de saison *(Annexes 12 et 13)*.

Leur importance est stable entre 1980 et 1990 : 12% de la superficie et 20% de la production, pour les tomates ; 25% de la superficie et de la production, pour la pomme de terre. Ces dernières années, on observe une baisse relative des tomates et le développement des pommes de terre.

Tableau 31 - Evolution du maraîchage - 1980-1992

Périodes	Superficies	Production	dont Tomates		dont Pommes de terre	
	1000 ha	1000 T	Superficies 1000 ha	Productions 1000 T	Superficies 1000 ha	Productions 1000 T
1981-85	134	2343	17	500	37	645
1986-90	173	3364	20	650	45	825
1991-92	205	3567	20	670	61	995

En 1990, sur une superficie totale de 212 000 ha consacrée au maraîchage :

- le maraîchage primeur occupait environ 16 000 ha (soit 8%) ;
- le maraîchage de saison, 182 000 ha (soit 8,6%) ;
- le maraîchage agro-industriel, 13 000 ha (soit 6%).

Le maraîchage primeur, après avoir régressé pendant les années 70, atteint 21 000 ha en 1991 et en 1992 dont environ 6 000 ha de tomates, 12 000 ha de pommes de terre et 1 000 ha de haricots verts.
Des transformations importantes ont eu lieu depuis 1981 dans le cadre du Projet Primeurs. Il y a eu en particulier: un développement des cultures sous serres (3 000 ha environ en 1992), une régression des cultures de pleins-champs (– 50% pour les tomates), un déplacement des zones de production et l'exclusion d'une partie des agriculteurs traditionnels.
La production a augmenté de 70% entre 1983 et 1991.

Tableau 32 - Evolution des tomates et pommes de terre primeurs 1980-1992 (1000 tonnes)

PERIODES	TOMATES			POMMES DE TERRE			
	Production	Exportation	Consommation apparente	Production	Exportation primeurs	Importations semences	Consommation apparente
1981-85	234	101	133	103	35	26	94
1986-90	268	104	164	121	65	32	88
1991-92	314	141	173	171	115	30	86

Le **maraîchage de saison** a nettement progressé, malgré les fluctuations annuelles dues à ce que beaucoup d'espèces sont cultivées en bour. Sa superficie s'est étendue d'environ 35 000 ha entre 1980 et 1991.

Les espèces les plus importantes sont : la pomme de terre, la tomate, l'oignon, le melon, la pastèque, la carotte et le navet.

Les **cultures maraîchères destinées à l'industrie** ont progressé à un rythme très rapide pendant les années 1980, passant de 3 000 ha en 1982 à 13 000 ha en 1990. Les principales productions concernées sont la tomate industrielle, le cornichon et le niora (poivron doux).

3.7.2. La consommation

D'après les résultats des enquêtes nationales sur la consommation et les dépenses des ménages réalisées en 1970-71 et 1984-85, la consommation de légumes frais est en progression :

123 kg par habitant urbain et par an en 1970 contre 138 kg en 1985,

71 kg par habitant rural et par an en 1970 contre 94 kg en 1985.

Sur ces bases, la consommation totale de légumes frais aurait augmenté d'un million de tonnes en quinze ans et serait un peu inférieure à 3 millions de tonnes actuellement.

3.7.3. Les échanges

Les primeurs constituent, après les agrumes, la principale exportation agricole du Maroc (5,5% en valeur des exportations agricoles en 1991). Mais, comme les agrumes, ils souffrent de la concentration des exportations sur la CEE qui protège son marché — particulièrement depuis 1986 (date de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le marché commun).

Les exportations de tomates primeurs se font en quasi-totalité vers la CEE. Après avoir régressé, elles se sont stabilisées depuis 1976 autour de 100 000 tonnes (soit un peu moins de 40% de la production).
On observe une reprise depuis 1990 (150 000 tonnes en 1992, soit 47% de la production).

Pour la pomme de terre, les échanges du Maroc se font exclusivement avec la CEE. Les exportations marocaines de pommes de terre primeurs augmentent rapidement : 75 000 tonnes en moyenne pour 1986-91 (soit 57% de la production), contre 35 000 tonnes pour 1981-85 (34% de la production).
Elles ont triplé entre 1980 et 1992.

Mais les importations marocaines de pomme de terre de semence progressent également : 32 000 tonnes en 1986-91 contre 26 000 tonnes en 1981-85, en provenance de la CEE (notamment des Pays-Bas).

Tableau 33 - Evolution des parts de marché à l'exportation des cultures maraîchères

en %

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
par pays							
France	75	69	80	81	76	73	70
Espagne	0	0	1	1	4	12	14
Allemagne RF	10	10	7	5	7	7	5
Libye	0	0	0	1	1	1	2
par produit							
Tomates	57	52	60	62	47	51	40
Pommes de terre	25	26	21	14	28	20	29
Piments et poivrons	0	0	0	0	3	11	13
Haricots	0	1	2	3	1	3	2

Source: rapport CERAB-CRDI - 1992

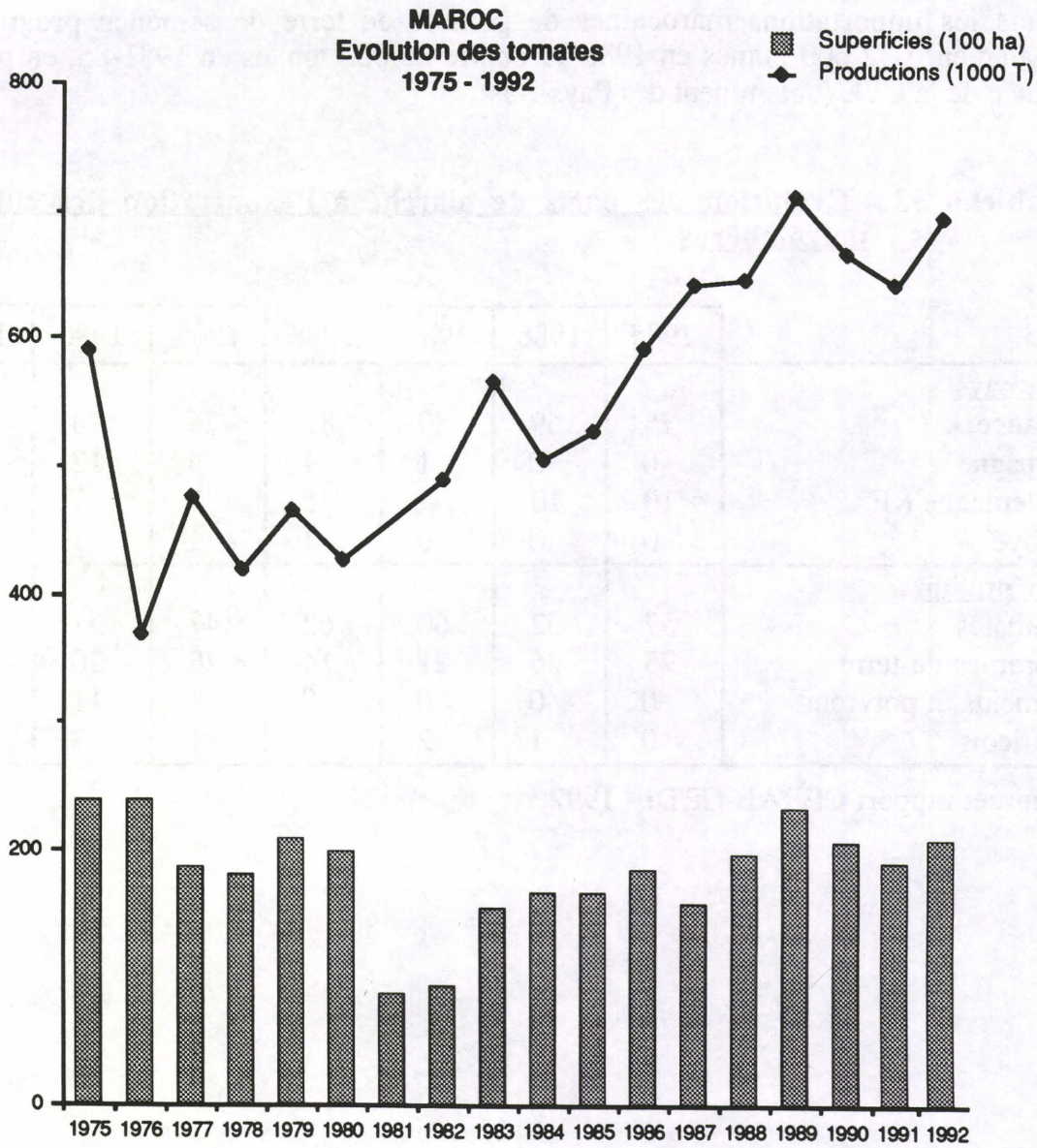
MAROC
Evolution des tomates
1975 - 1992
Superficies (100 ha)
Productions (1000 T)
800
600
400
200
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

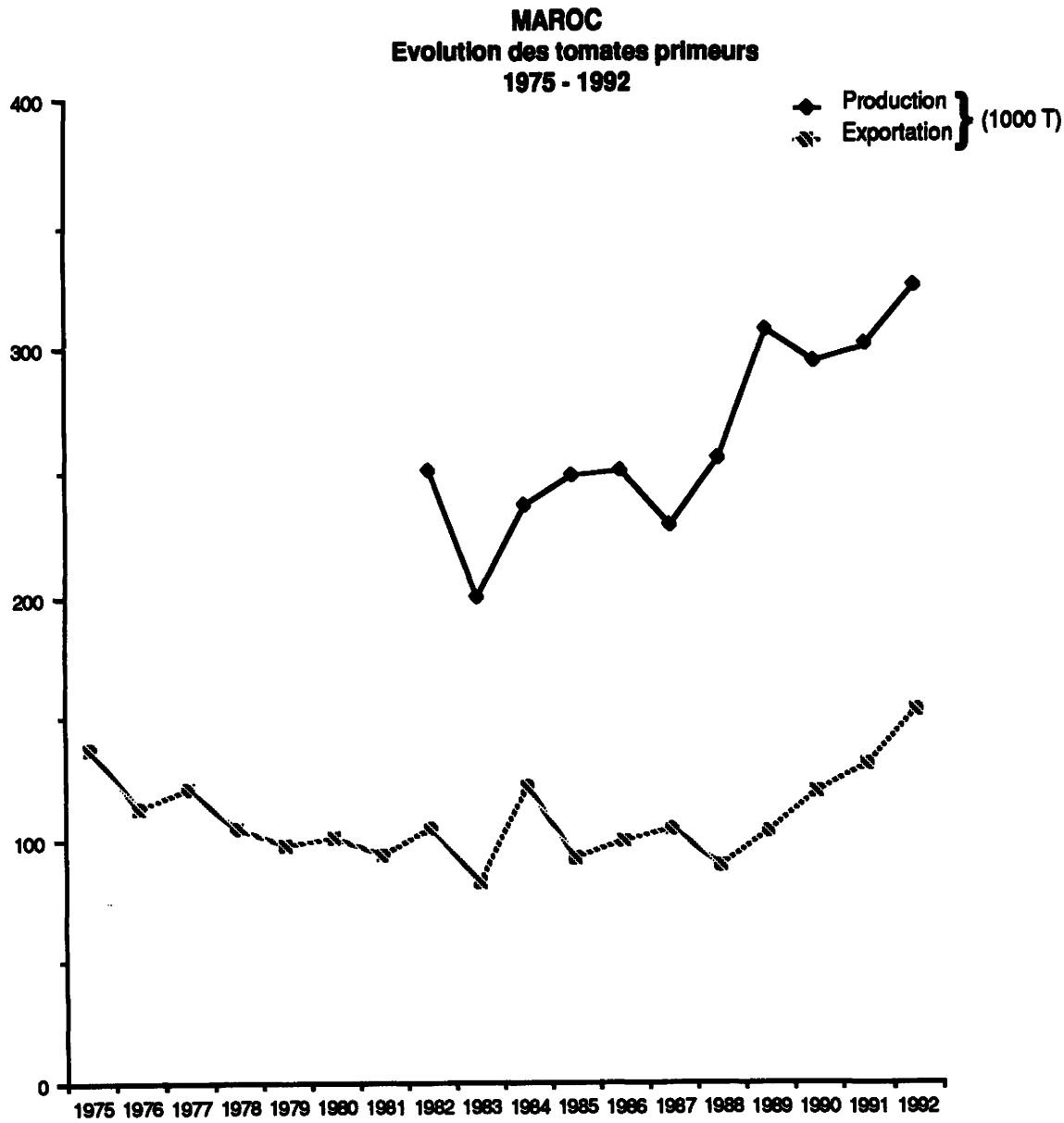
MAROC
Evolution des tomates primeurs
1975 - 1992
Production
Exportation
(1000 T)
400
300
200
100
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

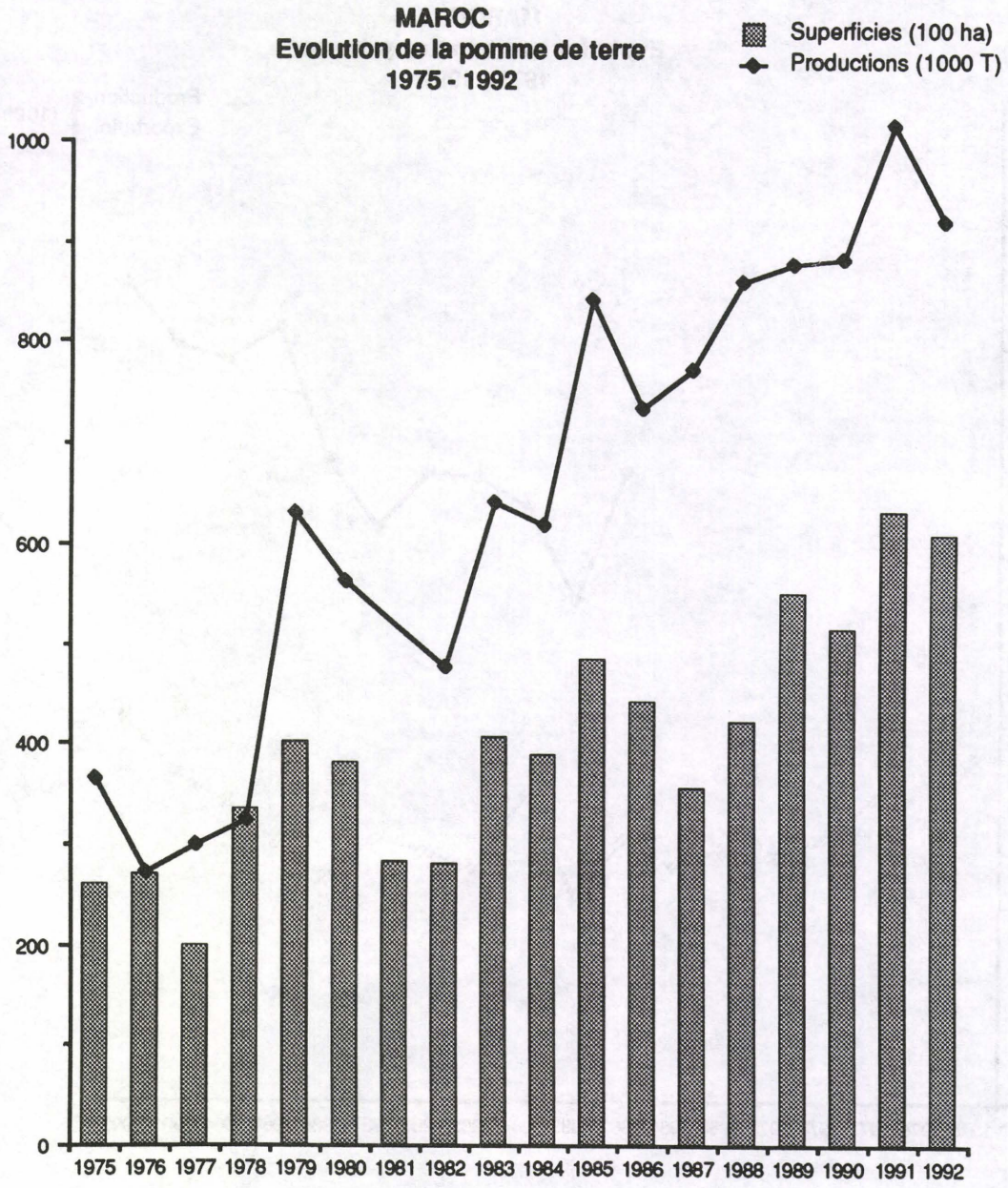
MAROC
Evolution de la pomme de terre
1975 - 1992
Superficies (100 ha)
Productions (1000 T)
1000
800
600
400
200
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

MAROC
Evolution de la pomme de terre primeur
1975 - 1992

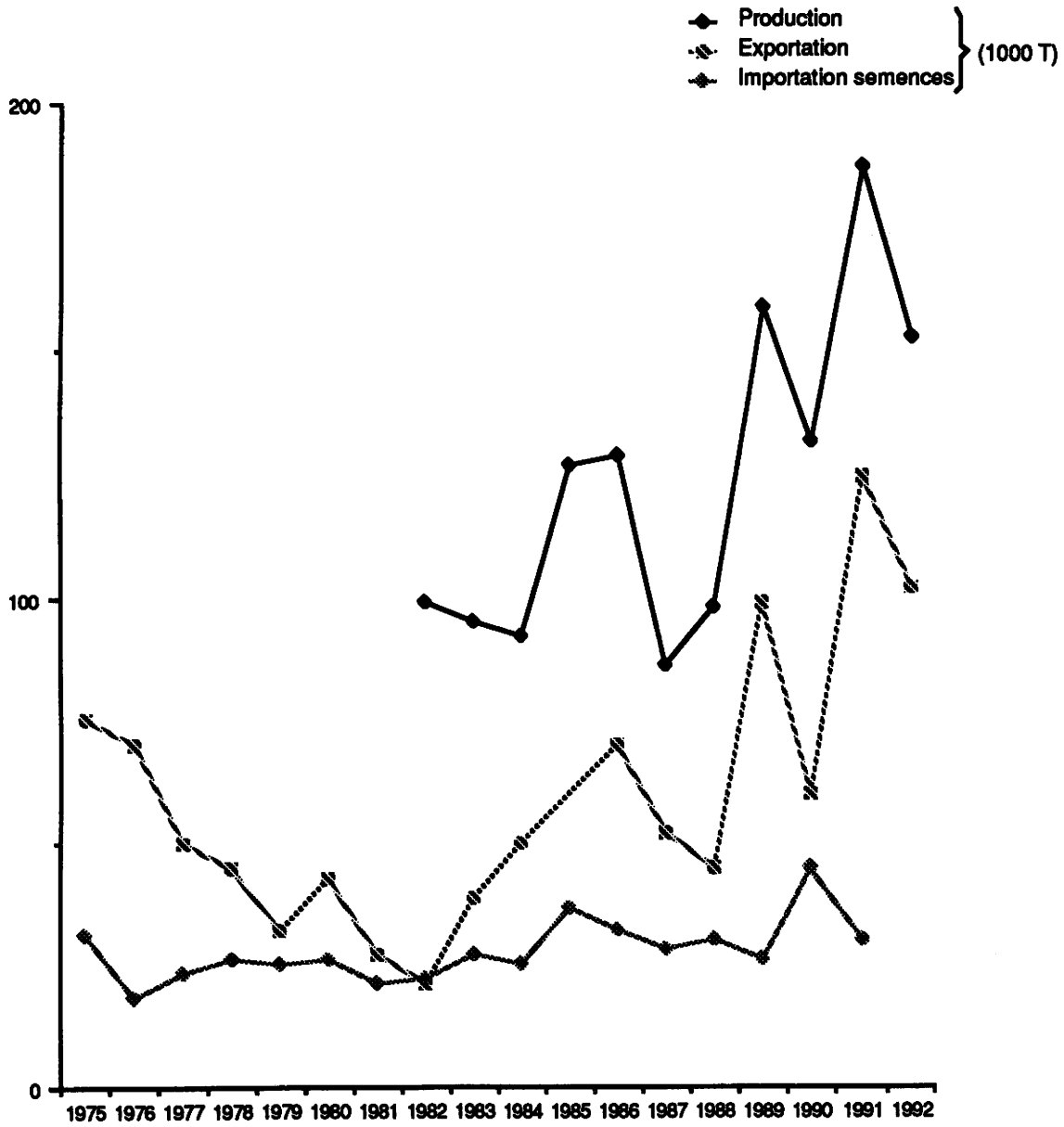

3.8. Les productions de l'élevage

L'élevage est un secteur très important de l'agriculture marocaine. Les productions de l'élevage regroupent les viandes rouges et blanches, les produits laitiers et les fourrages et aliments du bétail.
Elles représentaient, en 1985, 36% de la production totale du secteur agricole, part qui se maintient puisqu'elle était à 38% en 1969.

3.8.1. Le cheptel

L'effectif du cheptel marocain a fortement chuté pendant la période de sécheresse entre 1981 et 1984.*(Tableau 34 et Annexe 14)*

L'effectif bovin a diminué d'un million de têtes environ pour retrouver en 1990 le niveau de 1980 (3,3 millions de têtes en 1992). L'élevage bovin est concentré dans les zones les plus favorables du Maroc.
Il fournit l'essentiel de la production laitière (90%) et de la production de viande rouge (45%).

L'élevage ovin est plus extensif et mieux réparti sur l'ensemble du pays.
Suite à la sécheresse de 1981-84, l'effectif ovin a diminué de plus de 4 millions de têtes. Il s'est rapidement redressé et a retrouvé dès 1987 son niveau initial. L'effectif ovin dépasse 17 millions de têtes en 1992.
L'élevage ovin fournit environ 30% de la production de viande rouge.

L'élevage caprin est concentré dans le sud du pays, en bour défavorable et dans les montagnes. Il est très extensif.

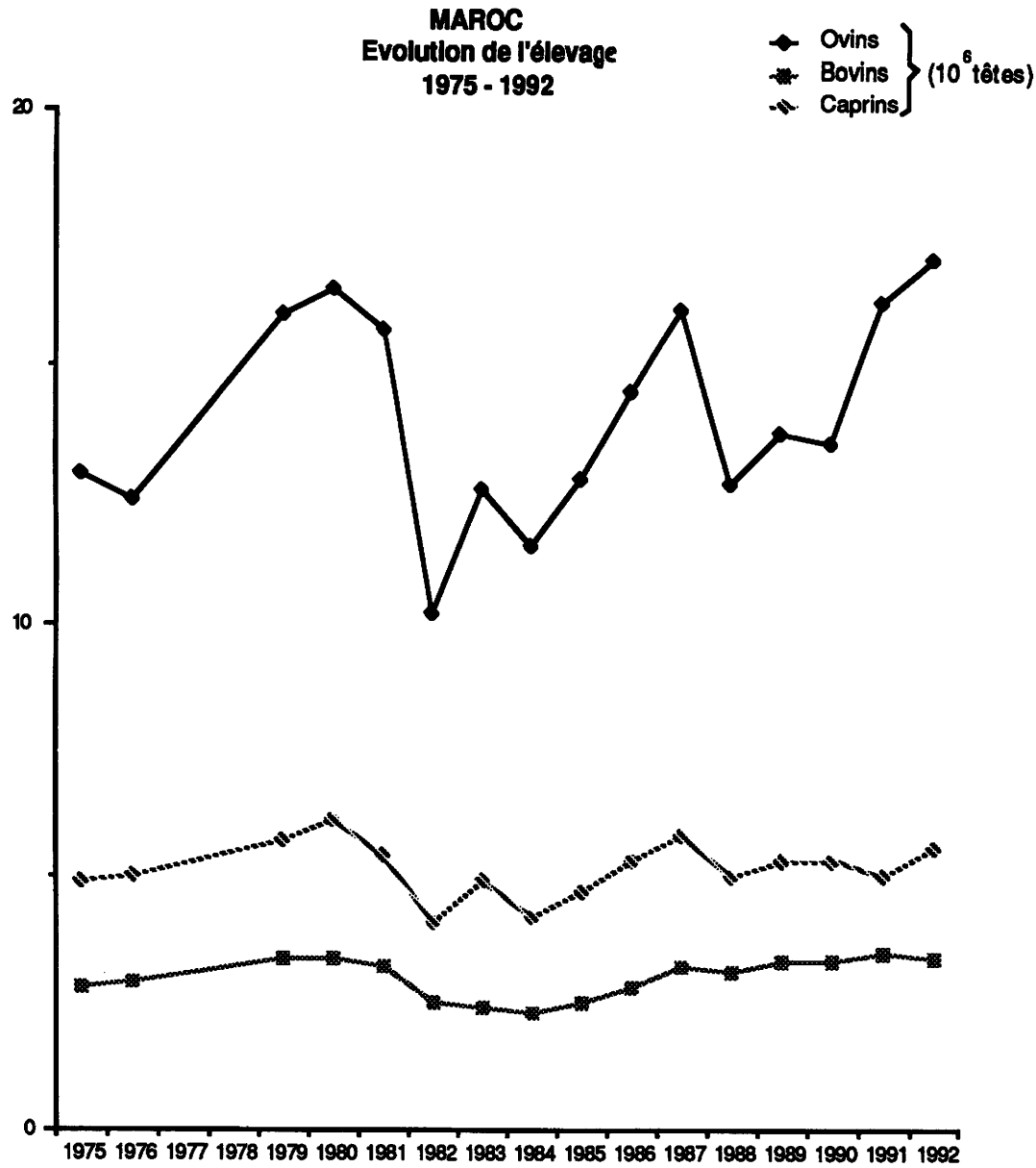
MAROC
Evolution de l'élevage
1975 - 1992
Ovins
Bovins
Caprins
(10^6 têtes)
20
10
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

3.8.2. La viande

En 1985, la production des viandes rouges représentait 37% de la valeur de la production du secteur de l'élevage, celle des viandes blanches 10% environ et la production laitière 17%.

L'aviculture s'est rapidement développée dans la décennie 1970, sous une forme industrielle, encouragée par l'Etat pour enrayer le déséquilibre apparu récemment entre la production et la demande intérieure de viande.

La part de la viande blanche par rapport à la viande totale est passée de 12% en 1970 à 35% à partir de 1982. Elle est stable depuis.

Comme le Maroc n'importe pas de produits carnés, l'essor de l'aviculture a permis le maintien des disponibilités par habitant en viandes blanches. Par contre, les disponibilités en viandes rouges ont nettement diminué. *(Tableau 8)*

La consommation de viande aurait donc diminué. C'est ce que confirment les résultats des enquêtes nationales sur la consommation et les dépenses des ménages de 1971/72 et 1984/85 :

24 kg par habitant urbain en 1970 et 20 kg en 1985,

15 kg par habitant rural en 1970 et 13 kg en 1985.

Tableau 34 - Evolution de l'élevage et de la production de viande 1980-1992

PERIODES	EFFECTIF BOVIN	EFFECTIF OVIN	EFFECTIF CAPRIN	PRODUCTION VIANDES	
				ROUGES	BLANCHES
	10^6 têtes	10^6 têtes	10^6 têtes	1000 T	1000 T
1979-81	3,3	16	5,7	240	95
1982-85	2,4	12	4,5	205	115
1986-90	3,1	14	5,3	235	125
1991-92	3,3	16,7	5,3	247	125

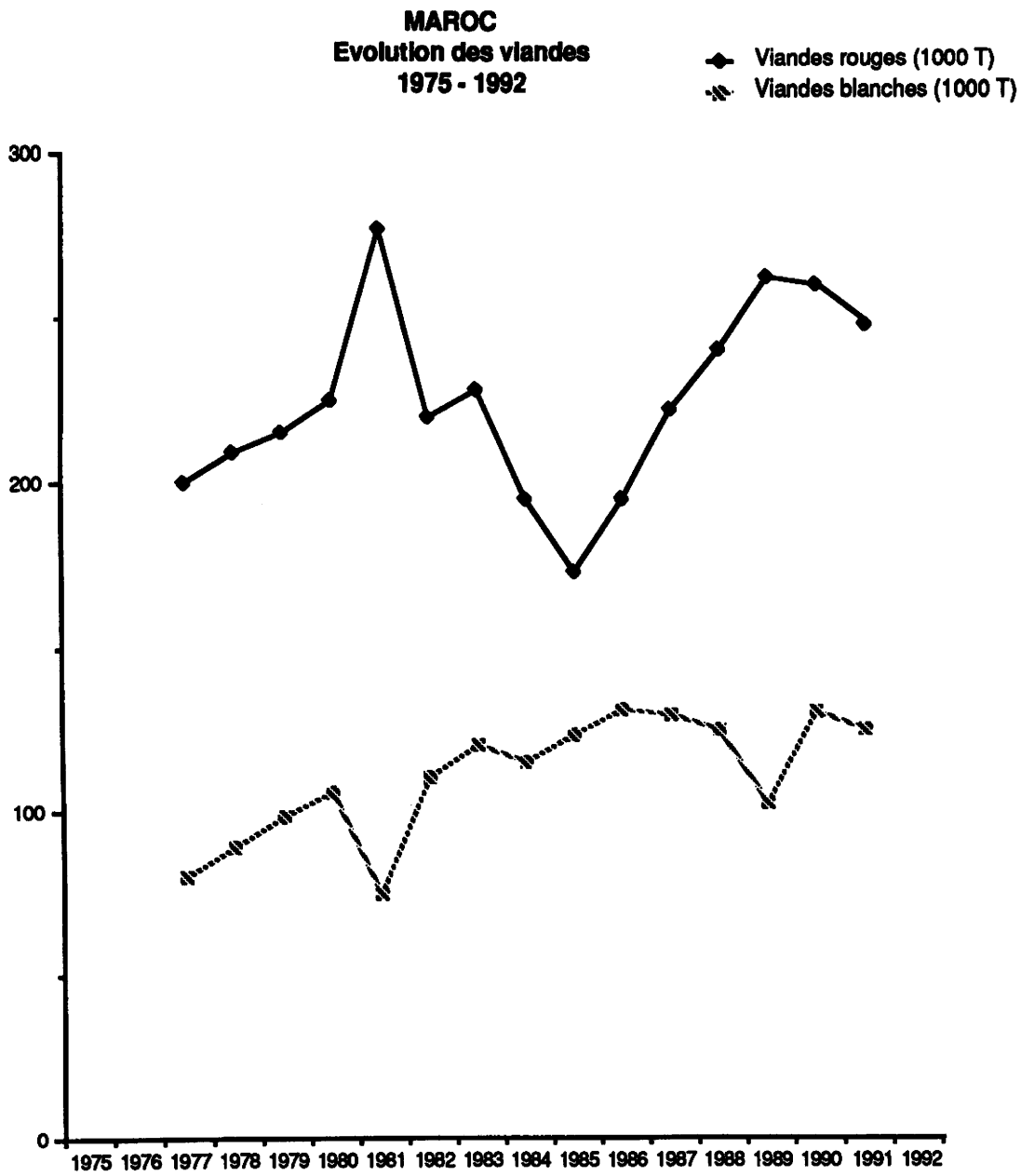
MAROC
Evolution des viandes
1975 - 1992
Viandes rouges (1000 T)
Viandes blanches (1000 T)
300
200
100
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

3.8.3. Le lait

Le secteur laitier a bénéficié d'actions importantes des pouvoirs publics durant les deux dernières décennies pour encourager la production laitière et diminuer les importations :

- importations de bétail de race pure (vaches à hautes performances laitières, Pie-Noires),
- croisement de races locales avec des races pures et développement de l'insémination artificielle,
- extension des cultures fourragères,
- organisation de la collecte et de la commercialisation du lait.

Les résultats sont satisfaisants puisque la production laitière a crû à un rythme moyen de 4,5% par an entre 1970 et 1983 et de 4% par an depuis (rythme bien supérieur à l'accroissement démographique).

La production totale était estimée à 962 millions de litres de lait en 1991, dont 41% seulement collectés par les laiteries.

Pourtant, l'Etat a fourni un effort important dans le cadre du Plan laitier pour encourager la constitution de centres de collecte de lait et l'intégration des élevages à l'industrie.

Actuellement, 130 000 exploitants environ livrent du lait frais à 500 centres de collecte qui approvisionnent 19 usines de transformation.

La consommation de lait est en progression d'après les enquêtes nationales sur la consommation et les dépenses des ménages de 1970/71 et 1984/85 :

. 30 kg par habitant et par an en 1985 contre 28 en 1975.

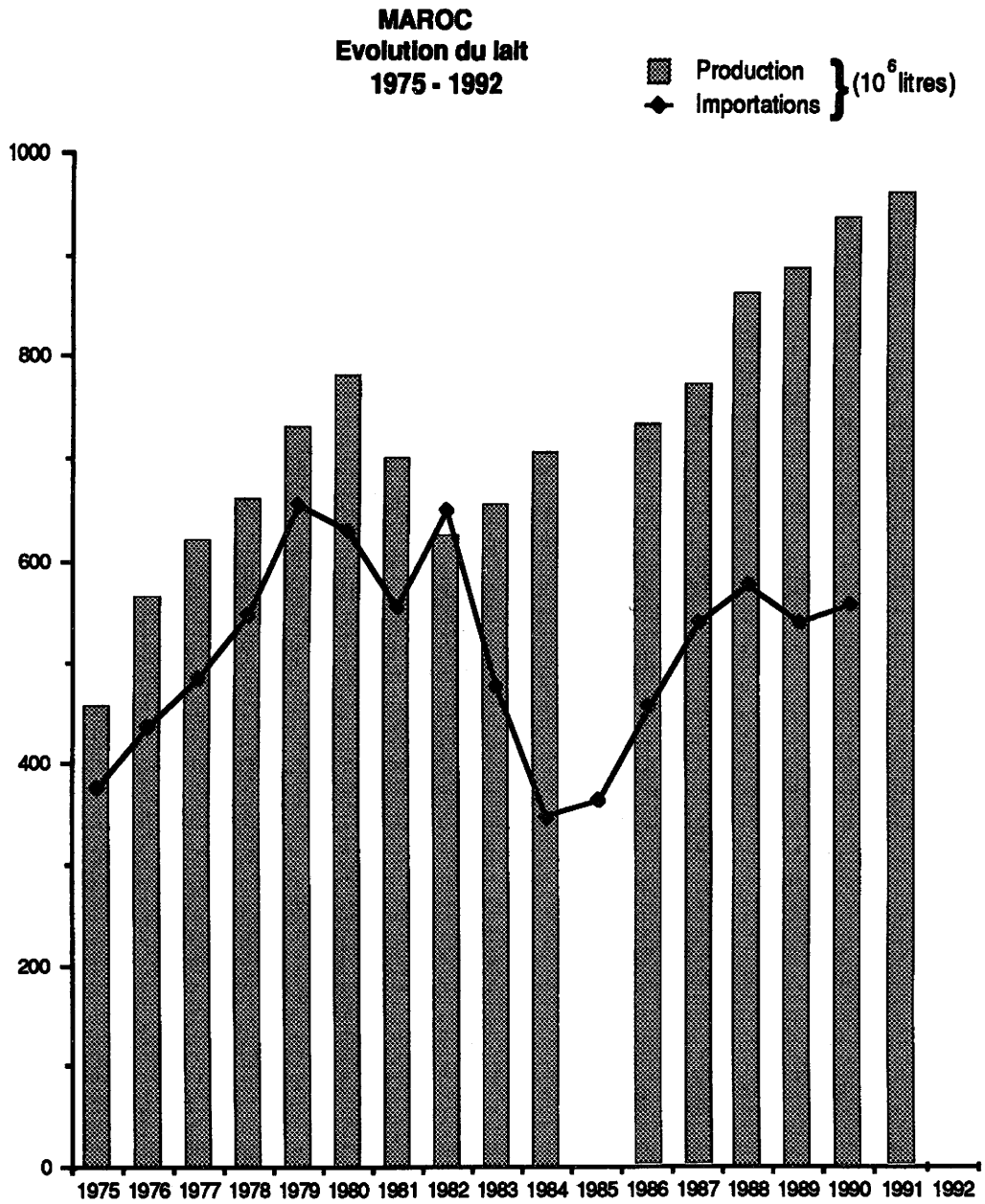
MAROC
Evolution du lait
1975 - 1992
Production
Importations
(10^6 litres)
1000
800
600
400
200
0
1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992

(6)

Toutefois, il y a eu une baisse de consommation en milieu rural (de 27 kg à 20 kg), peut-être liée à l'efficacité de la collecte. L'augmentation a été importante en milieu urbain (de 30 kg à 43 kg).

Par contre, la consommation de beurre a diminué — du fait de la suppression de la subvention (2,5 kg en 1970 contre 1,4 kg en 1985).

Tableau 35 - Evolution du bilan laitier (Millions de litres)

PERIODES	PRODUCTION	IMPORTATIONS	CONSOMMATION APPARENTE	TAUX D'AUTOSUFFISANCE
1975-79	606	500	1106	55%
1980-85	693	504	1197	58%
1986-91	860	532	1392	62%

Malgré les progrès accomplis, la production laitière reste insuffisante et les importations de produits laitiers — essentiellement lait en poudre et beurre — importantes : environ 100 000 tonnes de produits laitiers par an soit 550 millions de litres d'équivalent lait en 1990.
Les principaux fournisseurs sont, en 1991, la CEE et la Suède.

Tableau 36 - Evolution des parts de marché à l'importation des produits laitiers

en %

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
par pays							
Pays-Bas	18	37	32	32	40	36	19
France	12	11	12	9	6	9	9
Suède	10	12	4	–	14	9	19
Irlande	0	0	8	5	6	4	7
par produit							
Beurre	59	47	54	61	61	48	52
Lait en poudre	23	31	33	19	23	40	36

Source: rapport CERAB-CRDI - Rabat 1992

En conclusion, de ce chapitre sur les principales productions agricoles marocaines, il ressort, pour la période 1988-1992 :

- *des déficits importants* pour quatre produits alimentaires de base : blé tendre (1 500 000 tonnes), huiles de graines (185 000 tonnes), sucre (280 000 tonnes) et produits laitiers (530 000 tonnes).
  S'agissant de produits stratégiques, ces importations sont actuellement contrôlées par l'Etat.
  Leur coût est très élevé (3,3 milliards de dirhans - soit 50% des importations agricoles).

- *une autosuffisance* très relative en viande, car le niveau de consommation par habitant est en baisse et que les importations ne sont pas autorisées actuellement.

- *des excédents importants* pour les agrumes (550 000 tonnes), les primeurs (200 000 tonnes) et les produits de l'oléiculture : huile (13 000 tonnes) et conserves d'olives (50 000 tonnes).
  Ces exportations constituent une source importante de devises (2,8 milliards de dirhans - soit 40% des exportations agricoles).

Les principaux partenaires du Maroc sont la CEE (céréales, huiles, olives, lait, agrumes, primeurs), les USA (céréales, huiles, olives, coton) et le Brésil (sucre).

CHAPITRE 4 - LA POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE SES ORIENTATIONS ACTUELLES: Libéralisation du marché intérieur et protection sur les marchés extérieurs

4.1. Nouvelles orientations de la planification sectorielle

La planification au Maroc a connu une mutation fondamentale lors du dernier plan 1988-92. Celui-ci consacre la mise en application d'une logique nouvelle de la politique économique: l'ajustement structurel. Cette logique nouvelle se donne comme priorité non plus seulement la croissance de l'économie à travers la maximisation des investissements, mais surtout la rationalisation de l'économie en créant les meilleures conditions de flexibilité des structures économiques et d'adaptation à la contrainte externe. Cette nouvelle logique place au centre du processus de planification la politique de prix et des incitations. Celle-ci module les paramètres de la fiscalité, la protection extérieure et la régulation des marchés pour infléchir le comportement des entreprises. La préférence de cette nouvelle démarche est pour la minimisation de l'intervention administrative sur les marchés. Pour que les effets de politique économique restent contrôlables, il convient de limiter le nombre des mesures.

La croissance des industries alimentaires est dépendante des mesures de politique économique. Celles-ci sont déterminantes pour la formation du niveau des prix, de la compétitivité et de la rentabilité des entreprises. Les industries alimentaires occupent une place stratégique dans la formation du "coût de la vie". Aussi, font-elles l'objet d'un encadrement très étroit de la part des pouvoirs publics. Ceux-ci veillent au bon déroulement des approvisionnements des populations et au maintien des prix contre les hausses non contrôlées. Du point de vue des entreprises, cette attitude s'est souvent accompagnée d'un encadrement de leur approvisionnement (quelquefois soumis à quotas de livraisons, minoteries et huileries). Toute la chaîne conduisant le produit depuis la ferme jusqu'au consommateur était, souvent, sujette à la réglementation.

La politique de libéralisation de l'économie a eu pour effet principal de remettre en cause cette procédure de régulation des marchés agro-alimentaires.

4.2. Le programme d'ajustement structurel au Maroc

Le Maroc a adopté un train de réformes structurelles visant à modifier fondamentalement la politique des prix et des incitations.

Les mesures adoptées dès 1983 visaient à redresser le biais établi par la politique des prix et des incitations au détriment des exportations. Les mesures de réformes structurelles avaient pour but, non seulement d'amener à un rétablissement des

grands équilibres macro-économiques, mais d'assurer au sein de l'économie la flexibilité suffisante pour que les opérateurs répondent efficacement aux incitations données par le marché.

Dans un premier temps, la politique d'ajustement structurel a mis l'accent sur les mesures visant la stabilisation et la réduction des déficits extérieur et budgétaire. Au niveau macro-économique, ce programme d'ajustement s'est donné comme objectif de réduire le déficit budgétaire, notamment par une compression des programmes d'investissements publics. La dévaluation a été la première mesure de modification du régime des incitations. Elle a eu des effets positifs, notamment en encourageant le redressement du secteur manufacturier exportateur.

Le deuxième train de réformes structurelles s'est donné comme objectif d'associer, à la stabilisation des déficits, un objectif de croissance (4,5% par an). Il comporte plusieurs programmes sectoriels relatifs aux entreprises publiques, au commerce et à l'industrie, au secteur agricole, à l'éducation et à la formation, à l'énergie, aux administrations publiques. Le point commun de tous ces programmes est qu'ils visent à rationaliser la gestion et à réduire les distorsions au niveau du système des incitations favorisées par des mesures dirigistes.

Le programme d'ajustement structurel est poursuivi actuellement:

- par le programme de privatisation et de réforme des entreprises publiques;
- au niveau de la libéralisation de la politique commerciale avec l'objectif d'introduire la pression concurrentielle du marché mondial sur le marché national;
- au niveau de l'achèvement de la réforme fiscale et de la réduction du déficit budgétaire;
- au niveau du secteur monétaire et financier où l'enjeu est de réduire la prépondérance du Trésor en tant qu'emprunteur et de libérer les taux d'intérêt;
- au niveau des secteurs sociaux, où l'enjeu est de rétablir un degré de satisfaction acceptable des besoins de base de la population en matière de santé et d'éducation.

Ce programme d'ajustement s'accompagne d'un train de mesures politiques visant le renforcement des initiatives privées dans la création d'entreprises.

L'Etat marocain s'est engagé à réformer le régime de régulation des filières agro-alimentaires. Ses objectifs sont évidemment spécifiques d'un sous-secteur à l'autre. Mais, il est possible de distinguer des axes directeurs qui donnent une homogénéité à l'ensemble des mesures de réforme des marchés agro-alimentaires:

- donner la priorité au secteur agricole fournisseur des matières premières alimentaires;
- favoriser l'autosuffisance alimentaire et renforcer les capacités d'exportation;

- instaurer une vérité des prix et notamment, au moyen de l'établissement d'une liaison entre les prix du marché intérieur et les prix du marché mondial;
- réduire les charges budgétaires que la stabilisation des prix a induites;
- réduire le rôle de l'Etat dans la régulation de l'approvisionnement des industries agro-alimentaires.

Une série de mesures et de réformes a été prise dans le cadre du **Programme d'Ajustement Structurel Agricole**, entre 1985 et 1990. Les principales concernent la réorientation du système des prix et des incitations à la production.

- Le PASA a retenu un *programme de restructuration des prix à la production* basé, d'une part sur la dérégulation des filières agro-industrielles et la libéralisation du commerce intérieur et des prix, et d'autre part, sur la prise en compte de l'environnement du marché international pour la fixation des prix des produits qui demeurent sous le contrôle de l'Etat, et qui sont en général relatifs aux denrées de base bénéficiant des subventions à la consommation.

  Actuellement la libéralisation a touché les principales céréales: blé dur, orge, maïs et une partie du blé tendre, ainsi que la pulpe sèche de betterave et le son. Sont toujours sous contrôle de l'Etat pour ce qui est de la fixation des prix: le blé tendre, la betterave, la canne à sucre, le coton, les cultures oléagineuses (tournesol notamment) et le lait. Ces produits sont destinés à être également libéralisés mais une fois leur filière agro-industrielle dérégulée et, surtout, une fois la subvention à la consommation supprimée. (*Tableau 37 et Annexes 16 et 17*)

Tableau 37 - Coefficients de protection nominale (CPN) et effective (CPE) des principales cultures au Maroc

	1975	1980	1985	1988
Cultures en sec				
CPN blé tendre	-0,29	+0,09	-0,04	-0,01
CPE blé tendre	-0,17	+0,31	-0,04	-0,05
CPN tournesol			-0,20	+0,48
CPE tournesol			-0,22	+0,70
CPN coton			-0,20	-0,14
CPE coton			-0,19	-0,12
Cultures en irrigué				
CPE sucre betterave	-0,16	+1,03	+0,78	NEG
CPE sucre de canne	-0,11	+1,72	+0,70	+1,18
CPN tomates			-0,17	
CPE tomates			-0,19	
CPN pommes de terre			-0,17	
CPE pommes de terre			-0,22	
CPN agrumes			-0,18	-0,10
CPE agrumes			-0,15	-0,15
CPN oliviers			-0,03	-0,01
CPE oliviers			+0,00	+0,53

Sources: M.A.R.A.-AIRD "Etude sur la structure des prix et des incitations"- 1986; M.A.R.A.-AIRD-AGROCONCEPT "Actualisation de l'étude sur la structure des prix et des incitations"- 1990 - et Albert SASSON "Communication au colloque de Montpellier de mai 1989, sur "Les politiques céréalières en Afrique du Nord".

Note:
Le coefficient de protection nominale (CPN) mesure l'écart entre le prix de production et le prix de référence mondial. Il indique le niveau de distorsion introduit par les politiques de régulation des marchés sur le prix payé par le consommateur. Il détermine également le revenu perçu par le producteur. L'indicateur le plus approprié de la protection du revenu est le coefficient de protection effective (CPE). Celui-ci égale l'écart entre la valeur ajoutée calculée avec les prix courants et la valeur ajoutée calculée avec des prix de référence (hypothèse de libre-échange).

- Parallèlement, *le système des incitations à la production* a été révisé pour développer l'investissement agricole privé et éliminer les subventions aux intrants.

Un fonds spécial appelé *Fonds de Développement Agricole* a été créé en 1986. Il est géré par le Crédit Agricole et a pour rôle de mettre à la disposition des investisseurs agricoles et en temps opportun les subventions accordées par l'Etat. Ces subventions peuvent être groupées en deux catégories:

- les aides relatives à l'acquisition des semences (céréales, fourrages) et aux produits de traitement contre la folle avoine;
- les subventions à l'équipement et à l'aménagement des exploitations agricoles.

Les ressources du FDA provenaient en 1991 pour 50% du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire et pour 50% de dotations de la CEE.

Tableau 38 - Utilisation des ressources du FDA par catégorie d'investissements de 1986 à 1991 (en millions DH)

Année	1986-87		1988		1989		1990		1991	
Catégorie	M DH	%	M DH	%	M DH	%	M DH	%	M DH	%
Subventions à l'équipement	53	49	46	48	93	62	114	79	185	87
Subventions aux inputs	55	51	48	52	58	38	31	21	30	13
Total des subventions	108	100	94	100	151	100	145	100	215	100

Les subventions aux engrais ont été réduites depuis 1986 pour disparaître complètement en 1991. Ces réductions de subventions ont entraîné par des augmentations importantes des prix des engrais, dépassant 50% en l'espace de cinq ans.

D'autre part, les importations d'engrais ont été libérées pour supprimer le monopole existant et créer plus de concurrence entre les importateurs.

Les subventions aux semences des céréales ont été gelées entre 1985 et 1988, pas en termes réels comme le préconisait le PASA, mais en termes normaux (20 DH/ql pour le blé dur et 45 DH/ql pour le blé tendre). A partir de 1989 ces subventions ont été sensiblement réduites. Elles sont actuellement nulles pour le blé dur et ne représentent que 6% du prix du blé tendre.

Malgré la difficulté de quantifier les subventions réelles dont bénéficiait l'eau d'irrigation, l'Etat a procédé à plusieurs réévaluations du prix du mètre cube, ce qui s'est

traduit par une augmentation de 50% (8 centimes en 1984 contre 16 centimes actuellement).
Par ailleurs le PASA a retenu un planning pour activer le recouvrement des redevances d'eau dues par les agriculteurs.
A la fin du programme d'ajustement sectoriel agricole, il est difficile de procéder à une évaluation précise des impacts mais quelques conclusions peuvent déjà être tirées:

- les conditions climatiques favorables ont certainement atténué les effets négatifs de l'ajustement sur les coûts de production;
- le programme des privatisations a été réalisé pour la médecine vétérinaire, la distribution des engrais dans certaines régions, la distribution d'aliments du bétail (son, pulpe);
- le FDA a permis de mieux cibler les subventions à l'investissement dans les exploitations.

Dans une perspective de relance du secteur agricole, l'Etat Marocain a lancé en 1991 un Programme d'Investissement dans le Secteur Agricole (PISA), financé par la Banque Mondiale.

4.3. Le régime du commerce extérieur marocain

4.3.1. Principes généraux et stratégie institutionnelle

D'après la Loi portant code du commerce extérieur du Maroc, les produits agro-alimentaires marocains sont soumis à la concurrence des produits étrangers moyennant une protection tarifaire d'un niveau raisonnable[1].

Le principe majeur de ce nouveau régime du commerce extérieur est d'assurer l'ouverture du marché marocain et la spécialisation de l'économie marocaine sur le marché international en fonction de ses avantages comparatifs. La démarche consiste à rapprocher, lorsque cela est possible, les prix intérieurs de ceux prévalant sur le marché mondial.

Le Gouvernement du Maroc favorise le développement des exportations. Cette politique se manifeste au niveau des incitations proprement dites et à travers des organismes publics ou inter-professionnels financés par l'Etat.

---

[1] La politique de protection douanière assure aux produits agro-alimentaires, en particulier ceux susceptibles d'être exportés ou importés sous forme de produits de base destinés à la transformation locale, une très confortable protection douanière. Pour les produits manufacturés, celle-ci est plafonnée depuis 1993 à 35 % de droit de douane, auquel il faut adjoindre le prélèvement fiscal à l'importation (12,5 %) et la TVA (19 %). Les produits agro-alimentaires ont un statut d'exception. Les taux de droits de douane peuvent atteindre 50 %, voire plus s'ils bénéficient de l'application de l'équivalent tarifaire, dans le cadre de l'accord de l'Uruguay Round.

Les entreprises exportatrices bénéficient de facilités en devises pour la prospection de leur marché. Elles ont bénéficié de crédits sans restrictions: les créances mobilisées sur l'exportation de marchandises ne sont pas soumises à l'encadrement des crédits. Le code des exportations leur assure l'exonération totale de l'impôt sur les bénéfices professionnels durant les cinq premières années d'exportation et un abattement de 50% pendant les suivantes, sous réserve que l'entreprise réalise un chiffre d'affaires supérieur à deux millions de dirhams.
Le Centre Marocain de Promotion des Exportations a pour mission de favoriser l'ouverture de nouveaux marchés aux exportateurs marocains. Il organise des missions d'exploration et des rencontres d'affaires et apporte aux entreprises exportatrices un soutien en matière d'information.
L'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations reprend les fonctions assurées par l'OCE jusqu'en 1986: le contrôle et la normalisation de la qualité des produits horticoles et des vins.
Enfin, à l'initiative de l'Etat, une Société d'Assurance à l'Exportation (la SMAEX) a été créée pour couvrir les exportateurs contre les risques politiques et les risques posés par la non-convertibilité des monnaies de certains partenaires commerciaux du Maroc. La SMAEX agit par l'intermédiaire du secteur bancaire.

4.3.2. Régime du commerce extérieur des produits agro-alimentaires importés

Depuis 1967, les importations étaient soumises à des droits tarifaires et à des restrictions quantitatives, dans le cadre du Programme Général d'Importation (PGI) qui classait les marchandises en trois groupes de rubriques tarifaires (listes A, B et C).
Les produits classés dans la liste A étaient libres à l'importation et soumis à des droits de douanes et taxes. Les produits de la liste B ne pouvaient être importés qu'après autorisation attestée par une licence. Les produits classés en C ne pouvaient être importés.

Depuis 1983, l'Etat a décidé de libéraliser les importations en transférant progressivement les produits des listes B et C vers la liste A. Dans la même mouvance, le Maroc a adhéré au GATT en 1987. Enfin, pour rendre son cadre réglementaire conforme à celui du GATT, le gouvernement a proposé en 1991, au Parlement, une loi sur le commerce extérieur.
La mise en place de la loi — à la fin de l'année 1993 — permettra de maintenir un niveau de protection jugé raisonnable - le tarif plafond étant fixé à 35 % -.

Conformément aux conditions prévues par la nouvelle loi, une clause de sauvegarde sera invoquée, si les prix du marché mondial se fixent sans rapport avec les coûts de production et si les taux de change connaissent des variations brutales. Dans cette perspective, le code sur le commerce extérieur a intégré des mesures de sauvegarde (droit compensateur, droit anti-dumping) qui peuvent être appliquées dans deux conditions: quand le Maroc trouve qu'un pays exportateur subventionne soit la

production, soit l'exportation d'un produit; et quand il estime qu'un produit importé a été vendu à un prix inférieur à sa valeur normale. Les mesures de sauvegarde comprennent des restrictions quantitatives sur les importations (mais celles-ci ne peuvent excéder trois mois et ne sont renouvelables qu'une seule fois) et l'instauration d'un droit compensateur et/ou d'un droit anti-dumping.

Les produits alimentaires agricoles bruts et leurs dérivés bénéficient d'un statut particulier et de systèmes de protection spécifiques. Lorsque le niveau de protection s'avère insuffisant un prélèvement à l'importation est institué. Lorsque l'offre de ces produits est jugée excédentaire, l'Administration peut instaurer des restitutions à l'exportation. Ce système de protection sera basé sur la définition d'un prix de référence à la frontière.

Le **prix de référence** est défini comme "un prix fixé annuellement sur la base des prix mondiaux les plus significatifs lorsqu'ils existent ou à défaut de ceux-ci, sur la base des coûts intérieurs les plus représentatifs". Le prix de référence, déterminé par l'administration, permet d'évaluer le prélèvement à opérer sur les importations pour assurer la préférence nationale. Ce prélèvement est égal à la différence entre le prix de référence et le prix à l'importation, droits et taxes compris. Le système des prix de référence permettra, en principe, de protéger efficacement aussi bien les produits structurellement déficitaires (blé tendre et maïs), que les produits potentiellement excédentaires (orge).

Le fonctionnement de ce mécanisme induit des flux financiers entre les opérateurs et le Fonds de Développement Agricole (FDA), des prélèvements variables sur les importations ou des restitutions à l'exportation. Deux concepts de prix ont été arrêtés pour permettre d'en fixer les montants, le prix de seuil et le prix d'intervention :

- le **prix de seuil** est le prix auquel entrent les produits importés sur le marché national. Le prix de seuil est fixé par rapport au prix de référence, multiplié par un coefficient de protection et majoré du coût moyen du transport jusqu'à l'utilisateur et du coût du stockage depuis le début de la récolte;
- le **prix d'intervention** est le prix auquel l'Etat doit acheter le produit qui ne trouverait pas d'acquéreur sur le marché intérieur à ce prix. Il ne peut excéder 80% du prix de référence.
  Il devrait assurer une protection relative des producteurs contre un effondrement excessif des cours.
  Le prix d'intervention permet de déterminer la restitution, égale à la différence entre le cours mondial du marché de référence le plus significatif, en vigueur le jour de l'exportation et le prix d'intervention. Le montant des restitutions est limité par le montant des ressources disponibles du Fonds de Développement Agricole.

Le système de prélèvement à l'importation et de restitution à l'exportation s'applique aux produits agricoles stratégiques; il a été mis en place par le Gouvernement pour la

première fois en 1989, lorsque les premiers prix de référence ont été établis pour les quatre céréales principales (blé tendre, blé dur, orge et maïs).

4.3.3. Le régime du commerce extérieur sur les marchés d'exportation

Le principal marché à l'exportation des produits agro-industriels est le marché européen. Toutefois, l'Union du Maghreb Arabe s'est donnée pour objectif la constitution, comme première phase du processus d'intégration régionale, d'une zone de libre-échange maghrébine avant fin 1992. La réalisation de ce projet pourrait constituer un changement majeur dans l'équilibre et la structuration des marchés agro-alimentaires marocains.

a) Les conditions d'accès des produits agro-alimentaires marocains sur le marché européen

Le commerce extérieur des produits agro-alimentaires transformés est orienté principalement en direction de la Communauté Economique Européenne. Les conditions d'accès sur ce marché sont étroitement soumises à l'accord de coopération euro-marocain signé en 1976. Cet accord couvre aussi bien les échanges que l'aide apportée par la CEE au Maroc. Les concessions commerciales ne sont pas réciproques. L'accord a été signé pour une période indéterminée et a bénéficié de deux séries d'améliorations : protocole additionnel (1988) et politique méditerranéenne rénovée (1992).

1. *L'accord de coopération CEE-Maroc*, signé en 1976, prévoit le libre-accès au marché de la Communauté pour tous les produits industriels exportés par le Maroc. Des exceptions ont été apportées par la suite pour les produits textiles (autolimitations)[1].

En ce qui concerne les produits agricoles (produits de l'annexe II du Traité de Rome), l'accord prévoit des réductions de droits de douane pour la plupart (80%) des produits exportés par le Maroc vers la Communauté.

Les produits concernés sont principalement les fruits et légumes frais et en conserve, le vin , l'huile d'olive et les produits de la pêche.

Principaux produits d'exportation:

Oranges et mandarines:	réduction de	80%
Pommes de terre primeurs:	"	40%
Tomates fraîches:	"	60%
Jus d'orange:	"	70%

[1] Actuellement, des autolimitations subsistent seulement pour un seul produit.

Restriction de calendrier:

Pour les tomates et les pommes de terre primeurs, la réduction n'est applicable que pour une période de l'année: tomates (15 novembre au 30 avril), pommes de terre (1er janvier au 31 mars). Il en est de même pour une série d'autres produits frais qui bénéficient également d'une concession: oignons et ail, pois, haricots, artichauts, aubergines, ...

2. *Un protocole additionnel a été conclu en 1988* (comme avec les autres pays méditerranéens) pour tenir compte des conséquences de l'élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal.

En effet, avec ses deux nouveaux membres, la CEE se rapproche de l'autosuffisance en produits agro-alimentaires basés sur les cultures méditerranéennes. Ce protocole prévoit l'élimination progressive des droits de douane pour la plupart des produits agricoles bénéficiaires d'une concession en vertu de l'accord de coopération, selon le même rythme que pour l'Espagne et la Portugal, soit au plus tard le 1er janvier 1996.

Toufefois, cette élimination des droits est limitée pour certains produits agricoles — compte tenu de leur sensibilité — aux quantités exportées traditionnellement par le Maroc. Au delà de ces quantités, la réduction tarifaire prévue à l'accord de coopération continue à être appliquée (exemple, 80% pour les oranges). Ces quantités sont appliquées sous la forme de contingents tarifaires (ou quantités de référence[1]).

Tableau 39 - Niveaux des contingents tarifaires alloués aux exportations marocaines sur la CEE (en tonnes par an)

Pommes de terre	39 000
Oignons et ail	4 200
Tomates	86 000 (avec un quota de 15 000 T en avril)
Oranges	265 000
Petits agrumes	110 000
Petits pois et haricots	8 700
Jus d'orange	15 000
Fleurs	300
Kiwis	100

[1] Les quantités de référence, prévues pour les produits moins importants, sont en fait une clause de sauvegarde. Elles donnent la possibilité à la Communauté d'appliquer un contingent tarifaire. Jusqu'à présent, la Communauté n'a pas fait usage de cette possibilité.

Pour les vins, l'élimination des droits de douane s'applique dès l'entrée en vigueur du protocole, dans la limite de contingents tarifaires:
. 85 000 hectolitres par an pour les vins de consommation courante,
. 5 000 hectolitres par an pour les vins d'appellation d'origine.

Enfin, il faut noter, par rapport à l'accord de coopération de 1976, que le protocole fixe des concessions pour quelques nouveaux produits: kiwis, fleurs.

3. En 1992, la Communauté a mis en place la politique méditerranéenne rénovée. Cette politique prévoit l'augmentation des moyens disponibles pour la coopération financière en faveur de tous les pays méditerranéens et l'amélioration du régime préférentiel applicable aux produits agricoles. Cette amélioration se présente comme suit:

- Accélération du processus d'élimination des droits de douane prévu au protocole additionnel, soit la suppression des droits résiduels le 1er janvier 1993 au lieu du 1er janvier 1996.

- Maintien des quotas (contigents tarifaires ou quantités de référence) pour certains produits sensibles (au delà de ces quotas, la réduction tarifaire prévue par l'accord de coopération continue de s'appliquer), mais augmentation de leur plafond en quatre tranches annuelles égales de 5% entre le 1er janvier 1992 et le 1er janvier 1995 (3% seulement pour les produits les plus sensibles: agrumes, vin, fleurs, jus d'orange, tomates, pommes de terre primeurs, ...[1]).

Il faut noter que la politique agricole commune prévoit l'application de **prix de référence** à l'égard de certains produits originaires des pays tiers: agrumes, tomates, vins, ... Lorsque le prix d'offre d'un produit exporté par un pays tiers est inférieur au prix de référence, une taxe compensatrice, égale à la différence, est perçue. Ce système s'applique également aux pays qui -comme le Maroc- bénéficient d'un régime préférentiel.

---

[1] Il en résulte que les montants indiqués plus haut (§ 2) sont déjà dépassés.

Tableau 40 - Tarifs douaniers communs appliqués aux produits issus de la transformation des fruits et légumes du Maroc et de l'Espagne

	TDC jusqu'en 1986			TDC à partir de 1992		
	Maroc		Espagne	Maroc		Espagne
Produits	TDC (%)	Cont (T) TDC=0	TDC (%)	TDC (%)	Cont (T) TDC=0	TDC (%)
Olives	0		20	0		0
Câpres	0		20	0		0
Cornichons	22	3200 (F)	22	0		0
Haric. verts	19	4000 (F)	24	19	8700 Cont	0
Abricots	2			2		
- au sirop		2000 (F)	22		6300 QR	0
- au naturel	17	-	23	17	6000 QR	0
- pulpes	6	8250 CEE	17	6	8250 Cont	0
Jus d'oranges	11	2000 F	19	11	15000 Cont	0

Cont: Contigent F: France
QR: Quantité de référence TDC: Tarif douanier commun

Parmi les produits transformés de fruits et légumes marocains, il y a lieu de noter que les jus d'orange et les conserves de fruits et légumes sont soumis à l'Organisation Commune des Marchés, alors que les conserves d'olives en sont exclues.

b) Le marché des pays de l'UMA

Le Maroc a signé une Convention Commerciale et Tarifaire instaurant la mise en place progressive d'une zone de libre-échange maghrébine. Les produits agricoles et alimentaires sont libres à l'échange et ne sont sujets qu'aux seules taxes en vigueur sur les marchés nationaux des pays de l'Union, à l'exception des produits de base bénéficiant de subventions.

Les échanges avec les pays de l'UMA sont restés extrêmement faibles en raison de plusieurs facteurs:
- politiques,
- financiers,
- faiblesse des traditions d'échanges,
- habitude protectionniste.

Les échanges sont appelés à se développer, notamment lorsque la contrainte financière sera levée sur l'ensemble des économies de l'U.M.A.

En conclusion:

Le régime du commerce extérieur commande aux entreprises des industries agro-alimentaires d'acquérir de plus en plus de souplesse de gestion dans l'avenir. La libéralisation des marchés est un fait, pour la plupart des sous-branches des industries alimentaires, sauf pour les productrices des produits de base: sucreries, minoteries, raffineries d'huile et laiteries. La tendance à la diversification qui caractérise les branches alimentaires s'accompagnera d'une plus grande pénétration du marché national, à la faveur d'une différenciation de la demande de plus en plus exigeante en matière de qualité.

A l'exportation, les atouts du Maroc pour la production de fruits et légumes hors-saison, des conserves de câpres, d'olives, de jus d'orange, de poissons frais et en conserves sont confirmés. Le marché européen reste le client principal et les règles de protection (contingents tarifaires et limites de calendrier) ne paraissent pas trop contraignantes puisque les volumes d'exportation sur la CEE des principaux produits (agrumes, primeurs, ...) dépassent largement les quotas. Il faudrait néanmoins tenir compte du fait que dans l'avenir la compétition sur le marché européen ira en s'aiguisant. Cela, en raison de plusieurs facteurs:

- émergence de nouveaux concurrents à la faveur de la libéralisation des économies des pays de l'EST (Roumanie, Bulgarie, notamment);
- pertes partielles des quotas bilatéraux du Maroc avec la France pour certains fruits et légumes hors-saison;
- application plus stricte des normes de qualité, avec une harmonisation vers le haut. Les normes les plus strictes seront étendues à tous les pays membres de la CEE avec l'avènement de la libre circulation des marchandises.

Les Pays de l'UMA offrent des perspectives intéressantes. L'obstacle principal que pourrait rencontrer le Maroc dans l'ouverture de nouvelles opportunités d'exportation sur le marché algérien est lié à la faiblesse de l'offre excédentaire des produits alimentaires de base qui constituent les principales importations algériennes: céréales, lait, huiles. Un détournement d'une partie du potentiel exportateur du Maroc sur l'Algérie semble très possible, à la condition que les moyens de financement de l'accroissement des échanges maroco-algériens soient disponibles. Cette hypothèse n'exclut pas cependant une croissance globale des exportations de fruits et légumes frais et en conserves.

CHAPITRE 5 - PERSPECTIVES POUR LES PRODUCTIONS ETUDIEES

5.1. L'analyse de l'évolution des principales productions agricoles, sur les 20 dernières années, a confirmé qu'un processus de modernisation et d'intensification de l'agriculture marocaine était en cours - notamment dans les périmètres irrigués et, depuis 1985, dans les zones pluviales.
Ce processus permet une augmentation des productions globales mais la croissance démographique encore forte (+ 2,6% par an) devrait entraîner une réduction des produits disponibles par habitant.

Les autres contraintes structurelles majeures de l'agriculture marocaine ne sont pas levées (structures foncières, climat, déséquilibre régionaux) mais certaines sont en voie de résolution.

Le problème foncier, dû à l'importance du microfondia (90% des exploitations avaient moins de 10 ha et occupaient 45% de la SAU en 1973/74), est le plus préoccupant car la situation risque de s'aggraver en raison du phénomène démographique et des usages en matière de succession.

L'irrigation et la mécanisation permettent d'atténuer la contrainte pluviométrique - caractérisée par la grande irrégularité et la faiblesse des pluies. L'eau en particulier est un atout incontestable de l'agriculture marocaine. Dans une dizaine d'années, la superficie irriguée moderne devrait atteindre 1,3 millions d'hectares.
Toutefois, l'eau ne conditionne pas seulement le développement agricole, elle est également nécessaire à la satisfaction des besoins industriels et des besoins en eau potable. L'eau devient de plus en plus une ressource rare dont l'utilisation doit être rationalisée.

Ce dernier point est central dans la nouvelle politique agricole suivie depuis 1985, dans le cadre des programme d'ajustement structurel. En effet, l'objectif principal de cette politique est d'encourager une croissance efficace du secteur agricole en améliorant l'affectation des ressources et en minimisant l'intervention administrative.

La réorientation du système des prix et des incitations à la production devrait permettre de résorber progressivement le déséquilibre entre les zones pluviales et les zones irriguées.

Les perspectives sont donc assez favorables pour l'agriculture marocaine.
Ses atouts sont importants :

- de fortes potentialités d'irrigation,
- une main-d'oeuvre nombreuse, ayant un savoir-faire paysan et relativement pas chère,
- une situation géographique proche de pôles de consommation importants,
- un climat très propice, une fois levée la contrainte hydrique.

(7)

Dans un moyen terme, l'objectif assigné à l'agriculture marocaine est de valoriser ces atouts en développant les cultures intensives irriguées pour l'exportation. Parallèlement la production des produits alimentaires de base (céréales, huile, sucre) devra augmenter pour assurer une sécurité alimentaire du pays.

5.2. Perspectives

Les projections de la population marocaine à l'horizon 2005, effectuées par le Ministère du Plan permettent d'évaluer les répercussions de la croissance démographique sur le secteur agro-alimentaire. Ces projections prévoient une augmentation de l'espérance de vie à la naissance.
Globalement, la population marocaine passerait de 25,6 millions en 1991 à 35,2 millions d'habitants en 2005. La population urbaine passerait de 12,0 à 18,7 millions et la population rurale de 13,6 à 16,5 millions au cours de la même période.

Les perspectives à moyen terme (2005) pour les principales productions agricoles sont établies en prenant en compte :

- la situation actuelle,
- l'évolution récente,
- les objectifs du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (MARA),
- les projections de la population du Ministère du Plan,
- une hypothèse de maintien des consommations alimentaires annuelles par habitant.

Les céréales :

en millions de tonnes

	Situation actuelle 1988-1992	Perspectives 2005
Production	6,7	7,5
Consommation	8,4	9,5
Importation	1,7	2,0

Si l'amélioration de la productivité se confirme,

. la production des blés (blé dur et blé tendre) devrait atteindre 4 millions de tonnes sur 2,5 millions d'hectares,
. la production d'orge, 3 millions de tonnes sur 2,5 millions d'hectares,
. la production de maïs 500 000 tonnes sur 500 000 hectares.

La consommation humaine est estimée pour une population de 35,2 millions d'habitants à :

blés (175 kg / habitant / an)	= 6,2
orge (30 kg / habitant / an)	= 1,1
maïs (5 kg / habitant / an)	= 0,2

	7,5 millions de tonnes

Si la consommation animale et les semences se maintiennent à leur niveau actuel (2 millions de tonnes), la demande totale en céréales s'élèvera à 9,5 millions de tonnes, soit un déficit prévisible de 2 millions de tonnes - déficit en blé et très probablement en blé tendre.

Le sucre :

en 1000 tonnes

	Situation actuelle 1991-1992	Perspectives 2005
Production	480	650
Consommation	760	950
Importation	280	300

Les perspectives de production sont celles du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire (490 000 tonnes de sucre de betterave et 160 000 tonnes de sucre de canne). Elles paraîssent optimistes compte-tenu de la réorganisation du secteur sucrier et de l'augmentation des coûts de production des cultures sucrières.

La consommation est estimée pour une population de 35,2 millions d'habitants, sur la base du maintien du niveau actuel de consommation (27 kg / habitant / an).

Il est probable que les importations soient encore plus élevées et dépassent 300 000 tonnes.

Les huiles de graines :

en 1000 tonnes

	Situation actuelle 1991-1992	Perspectives 2005
Production	47 000	90 000
Consommation	231 000	350 000
Importation	184 000	260 000

Les perspectives de production sont celles du Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire. Elles correspondent à un doublement de la production actuelle ce qui paraît optimiste compte-tenu du plafonnement actuel de la production de tournesol.

La consommation est estimée pour une population de 35,2 millions d'habitants sur la base du niveau de consommation actuel (10 kg / habitant / an).

Les importations seront probablement moins élevées d'après le MARA qui estime que la consommation par habitant baissera.

Les produits de l'élevage :

- *Les produits laitiers :*

en 1000 tonnes

	Situation actuelle 1986-1991	Perspectives 2005
Production	860	990
Consommation	1 390	2 140
Importation	530	1 150

Les perspectives de production sont celles du MARA.

La consommation est estimée pour une population de 35,2 millions d'habitants sur la base du maintien du niveau actuel de consommation (30 l de lait et 1,4 kg de beurre / habitant / an).

Comme pour les huiles, il est probable que les importations seront moins élevées et que la consommation par habitant va diminuer.

- *La viande :*

en 1000 tonnes

	Situation actuelle 1991-1992	Perspectives 2005
Production	370	590
Consommation	370	590

La production actuelle de viandes rouges devrait augmenter de 245 000 tonnes à 390 000 tonnes et celles de viandes blanches de 125 000 tonnes à 200 000 tonnes d'après le MARA.
Cette croissance élevée de la production (notamment de viandes blanches) permettrait de maintenir les niveaux de consommation actuels (20 kg pour les urbains et 13 kg pour les ruraux) et l'autosuffisance en viande.

Les agrumes :

en 1000 tonnes

	Situation actuelle 1991-1992	Perspectives 2005
Production	1 280	1 600
Consommation	670	800
Exportation	610	800

Les perspectives de production et d'exportation sont celles du MARA.
Les exportations représenteraient alors 50% de la production. Compte-tenu des difficultés de débouchés, il est probable que les exportations d'agrumes se maintiendront autour de 650 000 tonnes (soit 40% de la production).

Les légumes frais et les Primeurs :

en 1000 tonnes

	Situation actuelle 1991-1992	Perspectives 2005
Légumes frais :		
Production	3 565	4 500
Consommation	3 000	4 000
Excédent	565	500
dont Primeurs :		
Production	485	500
Consommation	230	250
Exportation	255	250

Les perspectives sont celles du MARA.
Les Primeurs pris en compte sont la tomate et la pomme de terre.

Les légumineuses alimentaires :

en 1000 tonnes

	Situation actuelle 1991-1992	Perspectives 2005
Production	300	400
Consommation	130	200
Excédent	170	200

Les perspectives de production tablent sur une superficie de 500 000 ha et un rendement de 0,8 tonne par hectare.

La consommation est estimée pour une population de 35,2 millions d'habitants, sur la base du niveau de consommation actuel (5,5 kg / habitant / an).

Un excédent prévisible de 200 000 tonnes serait exportable.

L'huile d'olive :

en 1000 tonnes

	Situation actuelle 1991-1992	Perspectives 2005
Production	30 à 50	65
Consommation	-	-
Exportation		13

Le Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire a fixé des objectifs de production d'huile d'olive (65 000 tonnes) et d'olives en conserves (90 000 tonnes).

Grâce à la libéralisation du régime du commerce extérieur, les exportations d'huile d'olive devraient retrouver leur niveau des années 1975 et les exportations d'olives de conserve se maintenir, au moins, à leur niveau actuel (50 000 tonnes).

La consommation marocaine d'huile d'olive est mal connue.

Principaux documents consultés

- AIT KADI (M.).
  Politiques et Choix technologiques : Cas des grands aménagements hydro-agricoles au Maroc.
  Colloque "Maghreb et Maîtrise technologique". Tunis, juin 1990.

- AKESBI (N.), GUERRAOUI (D.).
  Enjeux agricoles. Ed. Le Fennec. Casablanca, 1991.

- BELGHAZI (S.), BOUHIA (A.), BOUZRI (I.).
  Concurrence interne et compétitivité externe dans l'industrie marocaine.
  CERAB - CRDI - Rabat, Mai 1992.

- BOUANANI (M.).
  L'Ajustement Structurel Agricole.
  Table ronde sur les politiques d'ajustement structurel et leurs impacts sur l'agriculture irriguée au Maroc
  IAV Hassan II, Wye College, ANAFID - Agadir, octobre 1992.

- EL HARIZI (K.).
  Analyse de la Protection et de l'Avantage Comparatif : le cas de la production sucrière au Maroc.
  Document de cours. CIHEAM-IAM Montpellier, 1991.

- EL KHYARI (T.).
  1) L'évolution de l'affectation de la Superficie Agricole Utile au Maroc.
  2) La production agricole : vers l'autosuffisance alimentaire : cas des céréales et du sucre.
  3) Cas des céréales et du sucre.
  Documents du cours sur les Politiques Agricoles. Les Réformes au Nord et au Sud. CIHEAM-IAM Montpellier et IAV Hassan II Rabat, avec le concours de la CEE/DG1.

- JOUVE (AM.), BELGHAZI (S.), BENATYA (D.), ALIOUA (F.).
  Rapport final de l'étude sur la mise en marché des céréales au Maroc
  CIHEAM-IAM Montpellier, 1992.

- JOUVE (A.M.), BELGHAZI (S.), MAILLARD (A.).
  Monographie sur le Maroc. in Etudes des politiques céréalières et des politiques d'approvisionnement en céréales de quatre pays méditerranéens. CIHEAM-IAMM-INRA Montpellier, 1989.

- THOYER (S.).
La réforme de la filière sucre. Implications pour l'organisation des périmètres irrigués.
Wye College. Department of Agricultural Economics. Agadir Round Table, octobre 1992.

- Communauté Economique Européenne
Europe Information Développement. Février 1980

- Communauté Economique Européenne
Journal Officiel des Communautés
L 224, août 1988
L181, juillet 1992

- Royaume du Maroc.
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire. La politique de prix et d'incitations dans le secteur agricole. Rapport final. AIRD, janvier 1986 et Rapport principal, janvier 1990

- Royaume du Maroc.
Ministère du Plan. Direction de la Statistique. Enquête sur les niveaux de vie des ménages. 1990/91.

- Royaume du Maroc.
Ministère du Plan. Direction de la Statistique. Annuaires Statistiques du Maroc

- Royaume du Maroc.
Secrétariat d'Etat au Plan et au Développement Régional. Direction de la Statistique. Recensement Agricole 1973-1974. Résultats préliminaires, novembre 1986.

- Royaume du Maroc.
Office des Changes. Annuaires du Commerce Extérieur.

- Royaume du Maroc.
Ministère du Plan. Direction de la Statistique. Enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages. 1970/71 et 1984/85.

ANNEXES

ANNEXE 1

MAROC

L'évolution du blé tendre 1975 - 1992

ANNÉES	SUPERFICIES 1000 HA	RENDEMENTS T/HA	PRODUCTION 1000 T	IMPORTATION 1000 T
1975	453	0,82	371	1165
1976	468	1,15	537	924
1977	537	0,47	252	1697
1978	457	0,95	436	1414
1979	490	1,00	490	1543
1980	446	1,08	480	1821
1981	481	0,59	282	2244
1982	579	1,34	777	1276
1983	690	1,06	732	1961
1984	734	1,12	818	2305
1985	778	1,31	1017	1922
1986	1034	1,66	1828	1355
1987	1178	1,01	1302	1947
1988	1212	1,60	2253	1369
1989	1460	1,51	2160	1255
1990	1470	1,29	1997	1357
1991	1396	1,95	2723	1534
1992	1140	0,77	880	1938

Source: Annuaires Statistiques du Maroc
Ministère du Plan

ANNEXE 2

MAROC

L'évolution du blé dur 1975 - 1992

ANNÉES	SUPERFICIES 1000 HA	RENDEMENTS T/HA	PRODUCTION 1000 T	IMPORTATION 1000 T
1975	1238	0,97	1204	48
1976	1454	1,14	1652	75
1977	1392	0,74	1036	40
1978	1297	1,11	1441	–
1979	1167	1,12	1307	–
1980	1269	1,05	1331	80
1981	1165	0,53	610	38
1982	1107	1,27	1406	–
1983	1286	0,96	1238	–
1984	1122	1,04	1171	7
1985	1116	1,20	1342	–
1986	1192	1,51	1981	–
1987	1110	0,85	1125	–
1988	1105	1,50	1766	–
1989	1170	1,34	1766	–
1990	1250	1,12	1617	–
1991	1245	1,78	2216	–
1992	1088	0,60	682	–

Source: Annuaires Statistiques du Maroc
Ministère du Plan

ANNEXE 3

MAROC

L'évolution de l'orge 1975 - 1992

ANNÉES	SUPERFICIES 1000 HA	RENDEMENTS T/HA	PRODUCTION 1000 T	IMPORTATION 1000 T
1975	1819	0,87	1585	14
1976	2117	1,35	2860	–
1977	2316	0,58	1345	43
1978	2389	0,97	2326	10
1979	2168	0,87	1886	10
1980	2150	1,03	2210	13
1981	2228	0,47	1039	204
1982	2047	1,14	2334	170
1983	2151	0,57	1228	2
1984	2126	0,66	1405	97
1985	2383	1,07	2541	11
1986	2472	1,44	3563	5
1987	2314	0,67	1543	–
1988	2499	1,38	3454	4
1989	2399	1,25	2998	–
1990	2415	0,89	2137	20
1991	2357	1,38	3252	183
1992	2233	0,48	1081	298

Sources: Annuaires Statistiques du Maroc - Ministère du Plan
Importations: revue BMCE

ANNEXE 4

MAROC

L'évolution du maïs 1975 - 1992

ANNÉES	SUPERFICIES 1000 HA	RENDEMENTS T/HA	PRODUCTION 1000 T	IMPORTATION 1000 T
1975	492	0,75	371	–
1976	433	1,14	493	–
1977	425	0,43	184	81
1978	394	0,99	390	81
1979	416	0,75	312	90
1980	411	0,81	333	145
1981	362	0,25	90	196
1982	400	0,62	247	128
1983	435	0,59	258	177
1984	384	0,69	264	129
1985	401	0,80	321	165
1986	375	0,82	307	215
1987	368	0,65	240	256
1988	396	0,90	358	142
1989	405	0,99	403	48
1990	375	1,16	435	144
1991	385	0,87	335	181
1992	454	0,48	216	195

Sources: Annuaires Statistiques du Maroc - Ministère du Plan
Importations: revue BMCE

ANNEXE 5

MAROC

L'évolution des légumineuses alimentaires 1975 - 1992

ANNÉES	SUPERFICIES 1000 HA	RENDEMENTS T/HA	PRODUCTION 1000 T	EXPORTATION 1000 T
1975	562	0,80	451	108
1976	618	0,80	496	125
1977	460	0,34	158	6
1978	500	0,53	265	57
1979	435	0,60	289	39
1980	384	0,61	231	33
1981	304	0,22	67	0
1982	295	0,75	222	0
1983	411	0,70	285	0
1984	443	0,55	245	0
1985	512	0,76	388	–
1986	501	0,93	468	–
1987	530	0,59	314	–
1988	483	0,93	450	–
1989	489	0,71	347	–
1990	502	0,67	337	–
1991	445	1,01	449	7,5
1992	450	0,34	155	–

Source: Annuaires Statistiques du Maroc
Ministère du Plan

(8)

ANNEXE 6

MAROC

L'évolution de l'oléiculture 1975 - 1992

				HUILE D'OLIVE	
ANNÉES	SUPERFICIES 1000 HA	RENDEMENTS T/HA	PRODUCTION OLIVES 1000 T	PRODUCTION 1000 T	EXPORTATIONS 1000 T
1975			201	26	13
1976			312	36	15
1977			304	15	14
1978			163	36	–
1979			469	15	–
1980	240	1,15	276	39	17
1981	242	1,24	300	23	1
1982	260	1,66	433	25	1
1983	282	0,97	274	45	1
1984	286	1,14	326	23	–
1985	293	1,36	399	28	–
1986	301	1,22	368	30	–
1987	326	0,94	400	35	–
1988	338	1,33	450	38	–
1989	345	1,00	347	30	–
1990	350	1,71	600	75	30
1991	372	1,34	500	55	2
1992	380	1,45	550	nd	nd

Sources: Annuaires Statistiques du Maroc - Ministère du Plan
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
Huile: Revue BMCE - Novembre 1992

ANNEXE 7

MAROC

L'évolution du tournesol 1975 - 1992

ANNÉES	SUPERFICIES 1000 HA	RENDEMENTS T/HA	PRODUCTION 1000 T	HUILE PRODUITE 1000 T
1975	37,2	0,32	12,0	5
1976	21,7	0,55	12,0	5
1977	47,6	0,27	12,7	5
1978	16,8	0,57	9,6	4
1979	32,4	0,45	14,5	6
1980	9,4	0,37	3,4	1
1981	14,9	0,38	5,7	2
1982	12,1	0,48	5,8	2
1983	19,5	0,61	11,9	5
1984	29,5	0,65	19,0	8
1985	24,8	0,61	13,0	5
1986	48,5	0,89	43,3	13
1987	88,5	1,17	103,6	18
1988	108,5	1,42	153,5	28
1989	112,4	0,86	96,4	37
1990	160,8	0,99	158,6	52
1991	137,7	0,63	87,0	5
1992	196,0	0,74	146,0	nd

Source: Annuaires Statistiques du Maroc
Ministère du Plan

ANNEXE 8

MAROC

L'évolution du coton 1975 - 1992

ANNÉES	SUPERFICIES 1000 HA	RENDEMENTS T/HA	PRODUCTION 1000 T	EXPORTATION 1000 T	IMPORTATION 1000 T
1975	14,1	1,23	17,3	–	–
1976	17,0	0,72	12,2	–	–
1977	11,5	1,20	13,8	2	7
1978	18,0	0,98	17,7	6	12
1979	11,8	1,01	12,0	–	13
1980	8,5	1,74	14,8	3	12
1981	12,9	1,69	21,8	5	11
1982	11,3	1,73	19,5	0	17
1983	10,4	1,94	20,2	0	16
1984	10,7	2,27	24,2	0	13
1985	9,6	1,41	13,5	0	19
1986	14,1	1,88	26,5	0	22
1987	15,5	2,17	33,7	0	28
1988	17,7	1,65	29,1	0	23
1989	14,9	1,98	29,5	0	33
1990	17,8	1,62	28,8	0	36
1991	12,1	1,75	21,2	0	40
1992	4,4	0,14	5,9	–	nd

Source: Annuaires Statistiques du Maroc
Ministère du Plan

ANNEXE 9

MAROC

L'évolution de la betterave sucrière 1975 - 1992

ANNÉES	SUPERFICIES 1000 HA	RENDEMENTS T/HA	PRODUCTION 1000 T
1975	62,3	28,8	1792
1976	69,9	35,2	2361
1977	48,2	36,8	1474
1978	59,0	40,6	2395
1979	62,5	34,8	2175
1980	63,4	34,5	2189
1981	56,9	37,0	2107
1982	59,2	40,6	2315
1983	69,2	39,0	2588
1984	56,4	47,5	2525
1985	59,6	39,9	2245
1986	58,0	47,5	2625
1987	63,0	45,3	2750
1988	62,1	48,8	2990
1989	64,9	45,6	2876
1990	67,4	46,4	2983
1991	69,2	43,9	3036
1992	52,1	52,8	2754

Source: Annuaires Statistiques du Maroc
Ministère du Plan

ANNEXE 10

MAROC

L'évolution de la canne à sucre 1975 - 1992

ANNÉES	SUPERFICIES CULTIVÉES 1000 HA	SUPERFICIES RÉCOLTÉES 1000 HA	RENDEMENTS T/HA	PRODUCTION 1000 T
1975	4,4	1,1	57,3	63
1976	5,0	1,9	41,0	78
1977	5,5	3,5	50,6	177
1978	7,0	4,5	74,2	334
1979	8,0	4,0	73,5	294
1980	10,0	4,0	93,7	375
1981	12,0	7,2	86,4	622
1982	12,8	7,6	67,1	510
1983	15,6	9,4	78,2	735
1984	15,2	11,3	68,6	775
1985	14,9	12,8	56,3	721
1986	16,8	12,4	63,8	792
1987	17,7	13,0	65,2	848
1988	17,6	15,0	72,9	1094
1989	16,2	15,2	64,8	985
1990	17,1	15,0	67,9	1019
1991	20,7	14,8	69,4	1028
1992	18,1	15,1	65,8	994

Source: Annuaires Statistiques du Maroc
Ministère du Plan

ANNEXE 11

MAROC

L'évolution des agrumes 1975 - 1992

ANNÉES	SUPERFICIES 1000 HA	RENDEMENTS T/HA	PRODUCTION 1000 T	EXPORTATION 1000 T	TRANSFORMATION 1000 T	CONSOMMATION 1000 T
1975	–		610	–		
1976	–		641	460		
1977	–		813	593		
1978	–		1036	673		
1979	–		835	542		
1980	71,4	14,5	1037	770	69	198
1981	71,4	13,7	977	690	73	210
1982	69,3	15,7	1002	602	96	283
1983	69,3	15,0	960	601	80	276
1984	69,3	14,7	1017	522	147	343
1985	69,3	13,8	960	542	144	273
1986	69,8	17,0	1185	573	178	392
1987	69,8	13,8	960	470	48	442
1988	69,8	17,7	1233	580	253	419
1989	74,6	19,4	1444	643	339	462
1990	71,7	14,6	1050	438	148	463
1991	73,1	20,1	1468	685	134	782
1992	73,1	14,9	1090	531	nd	nd

Source: Annuaires Statistiques du Maroc
Ministère du Plan

ANNEXE 12

MAROC

L'évolution des tomates 1975 - 1992

ANNÉES	SUPERFICIES 1000 HA	RENDEMENTS T/HA	PRODUCTION TOTALE 1000 T	PRODUCTION PRIMEURS 1000 T	EXPORTATION PRIMEURS 1000 T
1975	23,8	24,8	591		137
1976	23,7	15,6	369		113
1977	18,6	25,6	476		121
1978	17,9	23,4	419		105
1979	20,8	22,4	466		98
1980	19,7	21,7	427		101
1981	9,4	–	–		94
1982	9,7	50,4	489	251	105
1983	15,3	37,0	566	200	83
1984	16,5	30,7	506	237	122
1985	16,5	31,9	527	249	93
1986	18,3	32,4	593	251	100
1987	15,7	40,9	642	229	105
1988	19,6	33,0	647	256	90
1989	23,1	30,8	711	308	104
1990	20,5	32,5	667	295	120
1991	19,1	33,6	642	302	130
1992	20,6	33,9	699	325	152

Source: Annuaires Statistiques du Maroc
Ministère du Plan
Rapport sur la Politique de Prix et d'Incitations dans le secteur agricole - AIRD/MARA, 1986

ANNEXE 13

MAROC

L'évolution de la pomme de terre 1975 - 1992

ANNÉES	SUPERFICIES 1000 HA	RENDEMENTS T/HA	PRODUCTION TOTALE 1000 T	PRODUCTION PRIMEURS 1000 T	EXPORTATION PRIMEURS 1000 T	IMPORTATION SEMENCES 1000 T
1975	26,0	14,0	364		75	31
1976	27,0	10,1	273		70	18
1977	20,0	15,0	300		50	23
1978	33,6	9,6	324		45	26
1979	40,1	15,7	629		32	25
1980	38,0	14,8	562		43	26
1981	28,3	–	–		27	21
1982	28,0	17,0	477	99	21	22
1983	40,6	15,7	639	95	39	27
1984	38,7	15,9	617	92	50	25
1985	48,4	17,4	841	127	–	37
1986	44,2	16,5	733	129	70	32
1987	35,5	21,7	771	86	52	28
1988	42,5	20,4	860	98	45	30
1989	54,8	16,0	876	159	99	26
1990	51,3	17,2	881	132	60	45
1991	62,3	17,2	1073	187	125	30
1992	60,7	15,1	918	155	105	nd

Source: Annuaires Statistiques du Maroc
Ministère du Plan
Rapport sur la Politique de Prix et d'Incitations dans le secteur agricole - AIRD/MARA, 1986

ANNEXE 14

MAROC

L'évolution de l'élevage et des productions animales

1975 - 1992

ANNÉES	OVINS 10^6 têtes	BOVINS 10^6 têtes	CAPRINS 10^6 têtes	VIANDES ROUGES 1000 T	VIANDES BLANCHES 1000 T	PRODUCTION LAIT 10^6 litres	IMPORTATIONS LAIT 10^6 litres
1975	12,9	2,8	4,9	–	–	457	376
1976	12,4	2,9	5,0	–	–	564	437
1977	–	–	–	200	80	620	484
1978	–	–	–	209	89	659	547
1979	16,0	3,4	5,7	215	98	730	655
1980	16,5	3,4	6,1	225	106	780	629
1981	15,7	3,2	5,4	277	75	700	554
1982	10,2	2,5	4,1	220	110	625	649
1983	12,6	2,4	4,9	228	120	655	475
1984	11,5	2,3	4,2	195	115	705	346
1985	12,8	2,5	4,7	173	123	–	371
1986	14,5	2,8	5,3	195	131	730	454
1987	16,1	3,2	5,8	222	129	777	539
1988	12,7	3,1	5,0	240	125	867	573
1989	13,7	3,3	5,3	262	102	890	539
1990	13,5	3,3	5,3	260	130	933	555
1991	16,2	3,4	5,0	247	125	962	–
1992	17,2	3,3	5,5	–	–	–	–

Source: Annuaires Statistiques du Maroc
Ministère du Plan
Rapport sur la Politique de Prix et d'Incitations dans le secteur agricole - AIRD/MARA, 1986
SAMESSENE Jelloul, Mémoire 3ème cycle IAV-Hassan II Rabat, Déc. 1992

ANNEXE 15

MAROC

FLUCTUATIONS DE LA PLUVIOMETRIE ET DES RENDEMENTS CEREALIERS

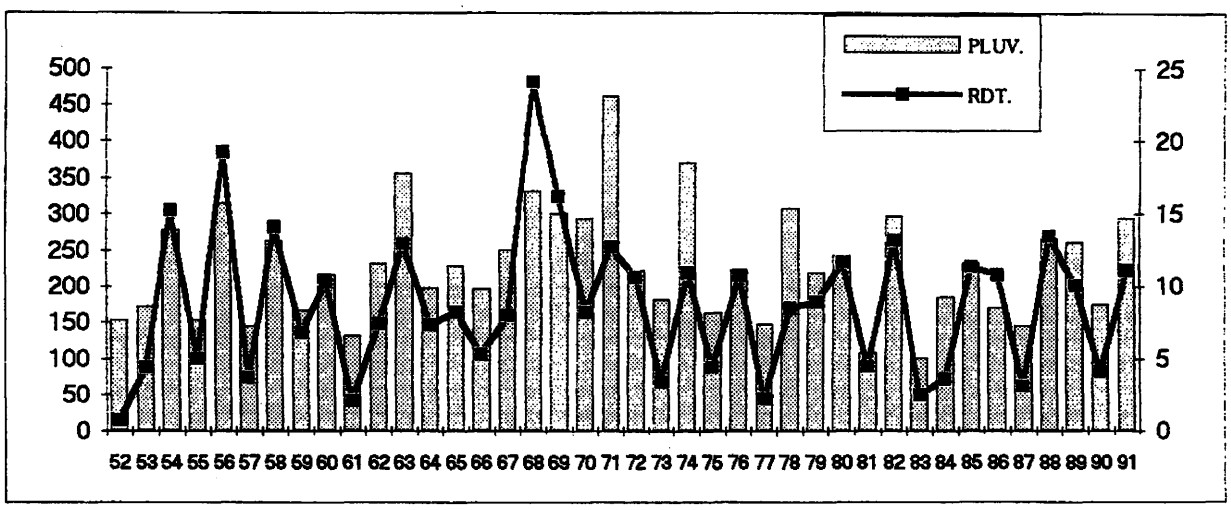

ZONE ARIDE : MARRAKECH

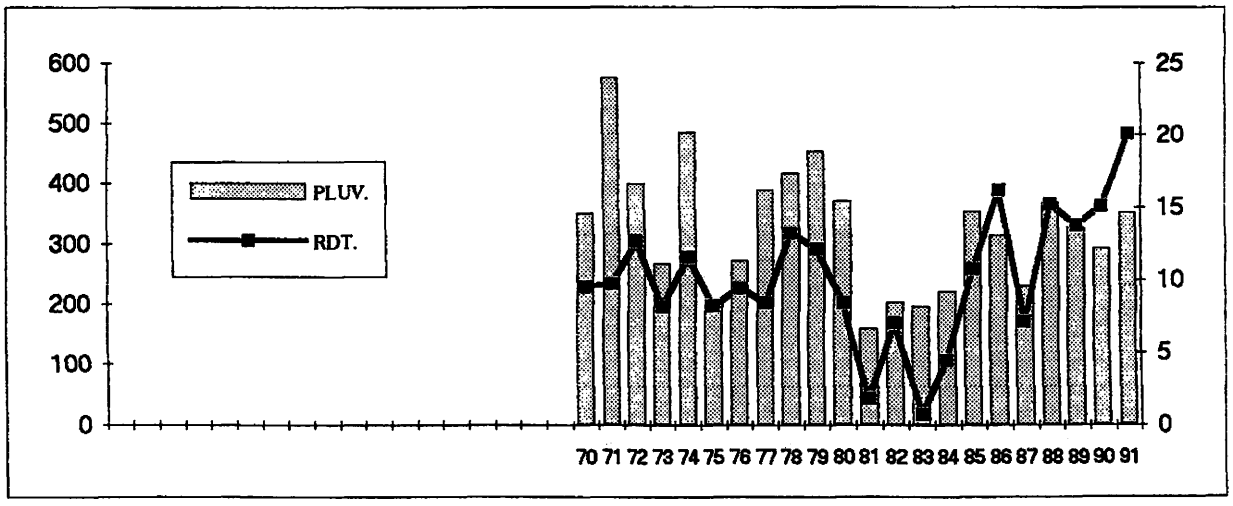

ZONE SEMI-ARIDE : SETTAT

Source: JOUVE Philippe, 1993

ANNEXE 16

MAROC

Comparaison des prix aux producteurs, 1984 à 1992

Produit	1984	1988	1992
Blé dur	180 DH/ql	236 DH/ql	319 DH/ql
Blé tendre	180 DH/ql	200 DH/ql	270 DH/ql
Orge	150 DH/ql	134 DH/ql	203 DH/ql
Maïs	160 DH/ql	140 DH/ql	252 DH/ql
Betterave irriguée	190 DH/T	215 DH/T	291 DH/T
en bour	210 DH/T	240 DH/T	291 DH/T
Canne	140 DH/T	160 DH/T	195 DH/T
en aspersion	170 DH/T	200 DH/T	195 DH/T
Tournesol	3700 DH/T	4100 DH/T	4400 DH/T
Colza	3320 DH/T	3700 DH/T	4100 DH/T
Coton brut	5000 DH/T	6000 DH/T	6700 DH/T
Olives	1.80 DH/kg	2.00 DH/kg	-
Maroc-Lates	1.00 DH/kg	1.30 DH/kg	-
Navels	a	0.60 DH/kg	-
Clémentines	1.25 DH/kg	1.58 DH/kg b	-

Note:

a : Les navels n'étaient pas évalués en 1984

b: Toutes saisons confondues

Source: MARA-AIRD. Janvier 1990. Etude de la politique des prix et des incitations dans le secteur agricole. Actualisation par les auteurs (Sources MARA/DPAE et DPV)

ANNEXE 17

MAROC

Comparaison des prix financiers des intrants principaux
1984 à 1992

	1984	1988	1992
Main d'oeuvre agricole (Dh/jour)	16-21	20-25	34
Engrais:			
14-28-14 (Dh/ql)	112-120	150	203
Urèe (DH/ql)	100-105	140-170	192
Travaux mécaniques:			
Covercroppage (Dh/heure)	75	100-150	100
Moissonneuse-batt. (Dh/heure)	275	170	300-350
Irrigation:			
Redevance d'eau (Dh/m3)	09-19	10-15	15-46
Taxe de pompage (Dh/m3)	13-15	20-25	13-24
Participation directe (Dh/ha)	450-700	950-1200	-

Source: MARA-AIRD. Janvier 1990. Etude de la politique des prix et des incitations dans le secteur agricole. Actualisation par les auteurs (Sources MARA/DPAE et DPV)

Quoi de neuf à l'Est?

DES ENJEUX POUR LES MANAGERS EUROPÉENS

GILES MERRITT

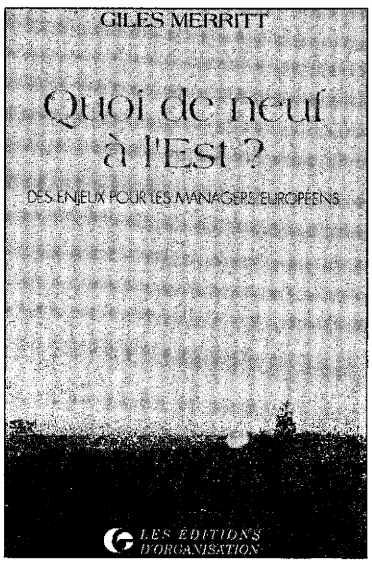

L'Europe entière subit les contrecoups, tant économiques que sociaux, des développements survenus en Europe de l'Est. Une nouvelle carte politique et économique se dessine sous nos yeux, qui tend à redéfinir les frontières du grand marché, de l'Atlantique à l'Oural, et peut-être même de l'Atlantique à Vladivostok. C'est donc sur la longue et pénible route qui mène à l'économie de marché que les pays de l'Ouest doivent semer le grain d'une coopération permettant le transfert des technologies et des techniques de gestion.

Le modèle des «quatre dragons asiatiques» sera-t-il renouvelé par l'Europe de l'Est? Quels peuvent être alors — outre les conséquences politiques — les enjeux économiques, industriels, commerciaux et financiers pour les entreprises de la Communauté européenne? Les pays de l'Europe de l'Est seront-ils les «tigres» de la technologie de demain? Comment l'Ouest peut-il les aider à recoller les morceaux du Comecon effondré? Comment peut-on inciter le capital à s'écouler à l'Est? L'énergie sera-t-elle le sésame du futur partenariat Est-Ouest? L'Est pourrait-il devenir le «grenier de l'Europe»? L'assainissement de l'environnement à l'Est peut-il profiter à toute l'Europe? Enfin, comment éviter les conséquences désastreuses de l'ouverture à l'Est: le spectre d'une migration massive vers l'Ouest et la machine infernale de l'endettement?

Parce que les politiques ne sont pas les seuls acteurs sur la scène internationale et que tous les cadres et dirigeants impliqués dans la compétition mondiale et globale doivent se préparer à affronter de nouveaux enjeux industriels, technologiques et financiers, avec de nouvelles armes stratégiques, cet ouvrage offre à ceux-ci la possibilité de comprendre les mutations des nouveaux marchés.

Aux enseignants et aux étudiants, il fournit une excellente synthèse historique, un support de réflexion, un complément indispensable aux filières internationales. Enfin, il passionnera tous ceux qui s'intéressent aux évolutions politiques, industrielles et économiques de l'Europe et du monde.

---

264 p., ECU 26
CM-71-91-655-FR-C

Bulletin des Communautés européennes

Le *Bulletin des Communautés européennes,* publié mensuellement par la Commission (dix numéros par an), constitue le seul ouvrage officiel de référence portant sur l'ensemble des activités communautaires.

Sa maniabilité, l'accessibilité de l'information qu'il offre (index, références systématiques au Journal officiel et aux Bulletins précédents), la rigueur de sa présentation (structurée en rubriques correspondant aux grandes politiques communautaires) et sa fiabilité en font un outil de recherche essentiel: toutes les étapes de l'élaboration de la législation communautaire y sont en effet décrites, du dépôt d'une proposition par la Commission à son adoption finale par le Conseil.

L'actualité de son contenu, renforcée par la présentation d'une sélection commentée des faits marquants du mois, permet, d'autre part, au lecteur désireux de suivre les progrès de la construction européenne d'être informé régulièrement et précisément des derniers développements de la politique communautaire, qu'il s'agisse de la réalisation du marché unique et de l'espace économique et social européen ou du renforcement du rôle de la Communauté dans le monde.

Le lecteur du Bulletin peut en outre disposer, sous forme de suppléments, des principaux documents de référence relatifs aux grands thèmes de l'actualité communautaire (derniers suppléments parus, entre autres: «La Communauté européenne et l'unification allemande», «Programme de travail de la Commission pour 1992», «Politique industrielle communautaire pour les années 90»...).

Le Bulletin et ses Suppléments (édités par le secrétariat général de la Commission, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles) sont disponibles dans les neuf langues officielles des Communautés, auprès des bureaux de vente de la Communauté européenne.

28/05/93

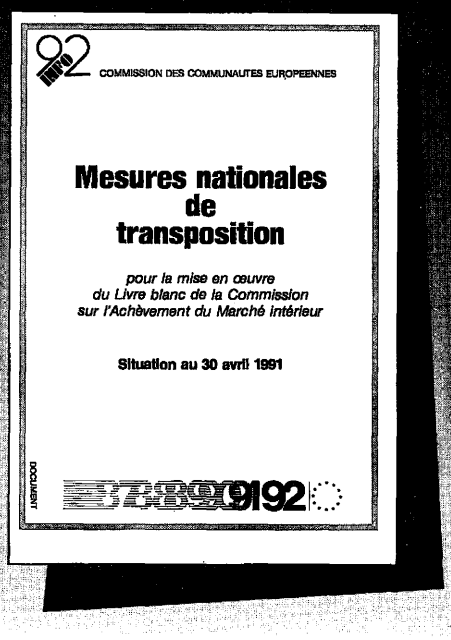

INFO92

La base de données communautaire centrée sur les objectifs du marché unique et sur sa dimension sociale

INFO92 contient une information essentielle pour tous ceux qui entendent se mettre à l'heure de 1992. C'est un véritable mode d'emploi du grand marché intérieur qu'INFO92 s'efforce d'offrir à ses utilisateurs.

INFO92 est un état des lieux permanent: les propositions de la Commission y sont suivies étape par étape jusqu'à leur adoption, chacun des événements marquants y est résumé et situé dans son contexte. L'information comprend également la transposition des directives dans l'ordre juridique interne des États membres.

INFO92 est accessible à tous par sa simplicité d'utilisation. En effet, INFO92 permet la consultation des informations à partir d'écrans vidéo en ayant recours à une gamme étendue d'appareils de grande diffusion que l'on branche sur des réseaux spécialisés dans le transfert de données. Par la rapidité de transmission, par les possibilités de mise à jour quasi instantanée (le cas échéant, plusieurs fois par jour), par les procédures de dialogue qui ne nécessitent aucun apprentissage préalable, INFO92 s'adresse au grand public comme aux milieux professionnels.

Le système utilisé permet un accès facile aux informations grâce à des menus proposés au choix de l'utilisateur et à la structure logique de présentation de l'information, conforme à celle du *Livre blanc* et de la *Charte sociale* et au déroulement du processus décisionnel dans les institutions.

L'utilisateur peut également s'adresser aux bureaux de représentation de la Commission ou encore, pour les PME, aux euroguichets, qui sont présents dans toutes les régions de la Communauté.

Appelez Eurobases { tél. (32-2) 295 00 03
fax (32-2) 296 06 24

Journal officiel des Communautés européennes

RÉPERTOIRE

DE LA LÉGISLATION COMMUNAUTAIRE EN VIGUEUR et d'autres actes des institutions communautaires

L'ordre juridique communautaire concerne non seulement les États membres, mais aussi et directement leurs ressortissants.

Pour les praticiens du droit comme pour tous les citoyens, la connaissance du droit national doit donc être complétée par celle des dispositions communautaires que le droit national exécute, applique ou interprète et auxquelles, dans certains cas, il cède la primauté.

Afin de rendre ces dispositions plus accessibles à tous, la Commission des Communautés européennes publie, par refonte semestrielle, un Répertoire qui concerne:

— le droit contraignant dérivé des traités instituant les trois Communautés européennes (règlements, décisions, directives);

— le droit complémentaire (accords internes...);

— les accords conclus par les Communautés avec les pays tiers.

Chaque édition du Répertoire reprend le titre, la source *(Journal officiel des Communautés européennes)* et les modifications des actes législatifs ou assimilés.

Pour chaque acte, les modifications qu'il a subies sont indiquées, avec renvoi à l'acte modificateur et à la source.

Les références sont classées par matière. Celles relatives aux actes concernant plusieurs matières apparaissent dans chacune des rubriques concernées.

Le Répertoire analytique est assorti de deux index, un par numéro de document en ordre chronologique, l'autre par mots clés en ordre alphabétique.

Le Répertoire est disponible dans toutes les langues officielles des Communautés européennes.

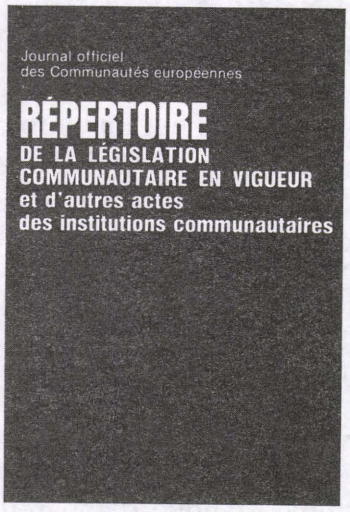

1 068 p., ECU 83
ISBN 92-77-77096-1 (volume I)
ISBN 92-77-77097-x (volume II)
ISBN 92-77-77098-8 (volumes I et II)
FX-86-91-001-FR-C
FX-86-91-002-FR-C

28/05/93

ÉCONOMIE EUROPÉENNE

Économie européenne paraît quatre fois par an, soit en mars, en mai, en juillet et en novembre. Des communications et des rapports importants de la Commission au Conseil et au Parlement sur la situation et l'évolution économiques, ainsi que sur les activités d'emprunt et de prêt de la Communauté, y sont reproduits. En outre, *Économie européenne* présente des rapports et des études sur des problèmes intéressant la politique économique.

Deux suppléments complètent *Économie européenne*:

— les suppléments de la série A — «Tendances conjoncturelles» décrivent, à l'aide de tableaux et de graphiques, les tendances les plus récentes de la production industrielle, des prix à la consommation, du chômage, de la balance commerciale, des taux de change et d'autres indicateurs. Ces suppléments présentent également les prévisions macro-économiques des services de la Commission, ainsi que des communications de la Commission au Conseil en matière de politique économique. Ils paraissent mensuellement, sauf en août;

— les suppléments de la série B — «Résultats des enquêtes auprès des chefs d'entreprise et des consommateurs» présentent les principaux résultats des enquêtes effectuées dans la Communauté auprès des chefs d'entreprise (commandes, stocks, perspectives de production, etc.), ainsi que d'autres indicateurs cycliques; ils sont également publiés mensuellement, sauf en août.

Sauf indication contraire, les textes sont publiés sous la responsabilité de la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission des Communautés européennes (rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles), à laquelle il y aurait lieu d'adresser toute demande de renseignements, à l'exclusion de ceux concernant la vente et l'abonnement.

Les adresses des bureaux de vente ainsi que les conditions d'abonnement sont indiquées respectivement à la troisième et à la quatrième page de la couverture.

28/05/93

Le succès en affaires

dépend des décisions que vous prenez...,
qui dépendent des informations que vous recevez...

Assurez-vous que vos décisions se fondent sur une information à la fois précise et complète.

Dans un contexte de changement rapide, les économies nationales fusionnent en une économie européenne sous l'impulsion de 1992. Une information fiable sur la performance de multiples secteurs aux fournisseurs, clients, banquiers et décideurs est donc indispensable.

Petites et moyennes entreprises ont besoin d'accéder à l'information.

Le marché doit être défini, évalué, analysé; l'information sur les capacités de production, les goulets d'étranglement et le développement à venir est nécessaire.

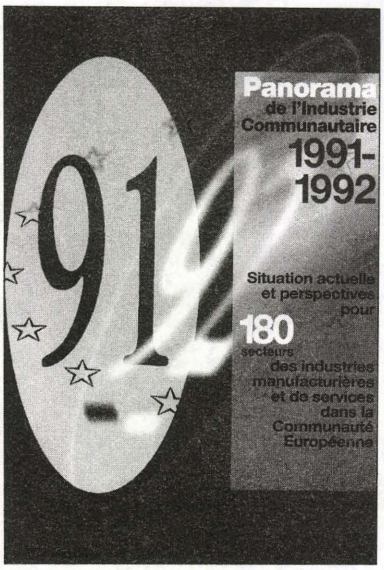

Panorama de l'industrie communautaire 1991-1992
Situation actuelle et perspectives pour 180 secteurs des industries manufacturières et de services dans la Communauté européenne

1 514 p., ECU 110 * ISBN 92-826-3104-4 * CO-60-90-321-FR-C

28/05/93

EUROPE SOCIALE

Europe sociale, revue publiée par la Commission des Communautés européennes – direction générale de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales (DG V), unité de coordination et de politique de l'information –, traite de l'actualité sociale européenne.

La revue de base paraît trois fois par an. Elle est complétée par plusieurs suppléments et dossiers consacrés à une étude approfondie et plus spécifique de thèmes précis.

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
2, rue Mercier, L-2985 Luxembourg [tél. (352) 499 28-1]

ÉNERGIE

UN DÉFI POUR L'EUROPE ET POUR LE MONDE

Depuis sa première parution en 1985, la publication **Energy in Europe** s'est affirmée comme une précieuse source d'informations sur les lignes directrices et les aspects opérationnels de la politique énergétique de la Communauté européenne. Ses abonnés se recrutent parmi les dirigeants des industries consommatrices ou productrices d'énergie et d'autres décideurs du secteur privé aussi bien que public et parmi d'importantes sociétés de conseil et des établissements de recherche de la Communauté et d'ailleurs.

Dans la situation qui caractérise actuellement la Communauté, à l'heure du marché unique, et compte tenu des immenses problèmes énergétiques de nos voisins de l'Europe centrale et orientale et des États de la Communauté des États indépendants, sans oublier toutefois leur potentiel, le secteur de l'énergie revêt une importance stratégique extrême. Dans de nombreux domaines de l'activité économique, il est indispensable de l'appréhender correctement. Son rôle est également capital au sein d'un débat d'envergure véritablement mondiale, à savoir la protection de l'environnement, et notamment la question du réchauffement de la planète.

Energy in Europe assure à ses lecteurs une information suivie sur l'évolution de la situation en matière de politique générale, de marchés, de programmation énergétique ainsi que sur la recherche constante d'une technologie énergétique plus propre et plus efficace.

Les tendances et les perspectives du marché sont analysées dans les deux éditions régulières annuelles ainsi que dans les publications «**Short Term Energy Outlook**», éditée au premier semestre, et «**Annual Energy Review**», paraissant à la fin de l'année. Dans cette dernière publication, on examine la situation énergétique mondiale région par région, dont les États membres de la CE, on présente les perspectives énergétiques à court terme pour la Communauté et on passe en revue les tendances sur dix ans, exprimées par les principaux indicateurs. Des **éditions spéciales** sont publiées à l'occasion d'événements marquants, telles des conférences internationales ayant trait ou touchant au secteur énergétique.

Energy in Europe paraît en anglais, mais chaque numéro contient des traductions en français, en allemand ou en espagnol d'articles précédemment publiés.

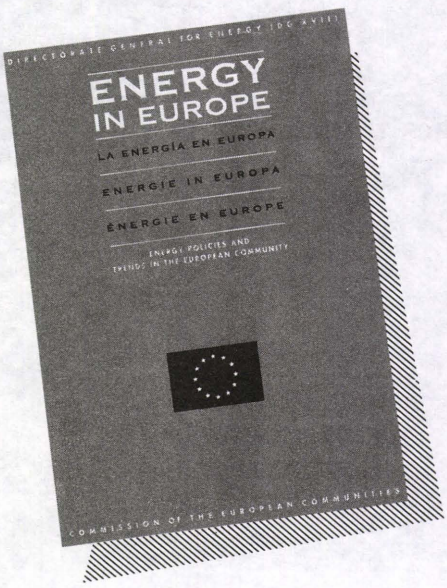

28/05/93

Également disponibles:

Traité sur l'Union européenne

253 p. * ECU 9 * ISBN 92-824-0960-0 * RX-73-92-796-FR-C — 1992

Mesures nationales de transposition pour la mise en œuvre du livre blanc de la Commission sur l'achèvement du marché intérieur — *Situation au 31 octobre 1992*

456 p. * ECU 47 * ISBN 92-826-4974-1 * CM-76-92-875-FR-C — 1992

1992: une année charnière (discours du président Jacques Delors devant le Parlement européen) — **De l'Acte unique à l'après-Maastricht: les moyens de nos ambitions — Programme de travail de la Commission pour 1992** — *Supplément 1/92 — Bull. CE*

48 p. * ECU 5 * ISBN 92-826-3842-1 * CM-NF-92-001-FR-C — 1992

La recherche après Maastricht: un bilan, une stratégie *Supplément 2/92 — Bull. CE*

50 p. * ECU 5 * ISBN 92-826-4308-5 * CM-NF-92-002-FR-C — 1992

L'Europe et le défi de l'élargissement — *Supplément 3/92 — Bull. CE*

24 p. * ECU 5 * ISBN 92-826-4525-8 * CM-NF-92-003-FR-C — 1992

SCAD Bibliographies – *Transports*

184 p. * ECU 20 * ISBN 92-826-3126-5 * CM-77-93-788-FR-C — 1993

La Communauté européenne et les droits de l'homme

63 p. * ECU 8 * ISBN 92-826-5084-7 * CM-76-92-407-FR-C — 1993

L'ouverture des marchés publics

46 p. * ECU 6 * ISBN 92-826-5131-2 * CO-77-92-085-FR-C — 1993

Emploi en Europe — 1992

206 p. * ECU 11,25 * ISBN 92-826-4560-6 * CE-75-92-106-FR-C — 1992

Les facteurs de résistance à la marginalisation dans les zones de montagne et défavorisées méditerranéennes communautaires

226 p. * ECU 24 * ISBN 92-826-4572-X * CH-75-92-720-FR-C — 1992

28/05/93

Recueil des décisions de la Commission en matière de concurrence — 1989/1990

247 p. * ECU 12 * ISBN 92-826-3869-3 * CV-73-92-772-FR-C — 1992

Guide pratique de la coopération transnationale

121 p. * ECU 10 * ISBN 92-826-2798-5 * CT-70-91-992-FR-C — 1992

XXIe Rapport sur la politique de concurrence — 1991

500 p. * ECU 29 * ISBN 92-826-3851-0 * CM-73-92-247-FR-C — 1992

XXVIe Rapport général sur l'activité des Communautés européennes – 1992

556 p. * ECU 20 * ISBN 92-826-5341-2 * CM-76-92-681-FR-C — 1993

EUR 13914 – Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique, secrétariat Cost avec l'assistance de J.-L. Roland

86 p. * ECU 16,50 * ISBN 92-826-4372-7 * CG-NA-13914-FR-C — 1992

EUR 14326 – Le marché européen de l'analyse de la valeur

138 p. * ECU 15 * ISBN 92-826-4131-7 * CD-NA-14326-FR-C — 1992

EUR 14487 – Du laboratoire aux réseaux – Le travail scientifique en mutation, D. Vinck

511 p. * ECU 51 * ISBN 92-826-4825-7 * CG-NA-14487-FR-C — 1992

Europe en chiffres — *3e édition*

256 p. * ECU 16,50 * ISBN 92-826-3372-1 * CA-70-91-895-FR-C — 1992

Inventaire des impôts perçus dans les États membres des Communautés européennes — *14e édition*

752 p. * ECU 80 * ISBN 92-826-0418-7 * CM-59-90-855-FR-C — 1992

La transmission des exploitations agricoles et l'installation des agriculteurs dans la CEE

142 p. * ECU 15 * ISBN 92-826-3651-8 * CM-73-91-376-FR-C — 1992

28/05/93

Le développement social urbain — *Europe sociale — Supplément 1/92*

127 p. * ECU 9 * ISBN 92-826-4014-0 * CE-NC-92-001-FR-C — 1992

Aspects commerciaux et humains du secteur informatique jusqu'à l'an 2000 — *Europe sociale — Supplément 2/92*

111 p. * ECU 9 * ISBN 92-826-4538-X * CE-NC-92-002-FR-C — 1992

Vers une Europe des solidarités: le logement — *Europe sociale — Supplément 3/92*

152 p. * ECU 9 * ISBN 92-826-4568-1 * CE-NC-92-003-FR-C — 1992

La réglementation des conditions de travail dans les États membres de la Communauté européenne — Volume I *(Europe sociale — Supplément 4/92)*

123 p. * ECU 9 * ISBN 92-826-4997-0 * CE-NC-92-004-FR-C — 1992

Un marché commun des services — *Situation au 1er janvier 1993*
Banques • Assurances • Marché des valeurs mobilières • Services de transport • Nouvelles technologies et services • Mouvements de capitaux • Libre circulation des travailleurs et des membres des professions libérales
(Marché intérieur — Volume 1)

198 p. * ECU 19 * ISBN 92-826-5260-2 * CO-10-93-001-FR-C — 1993

Suppression des contrôles aux frontières —
Situation au 1er janvier 1993
Contrôle des marchandises • Contrôle des personnes • Taxe sur la valeur ajoutée • Droits d'accises (Marché intérieur — Volume 2)

140 p. * ECU 19 * ISBN 92-826-5269-6 * CO-10-93-002-FR-C — 1993

Conditions propres à faciliter la coopération entre entreprises —
Situation au 1er janvier 1993
Droit des sociétés • Propriété intellectuelle • Fiscalité des entreprises
Des marchés publics ouverts
Le marché intérieur de l'énergie
(Marché intérieur — Volume 3)

108 p. * ECU 19 * ISBN 92-826-5278-5 * CO-10-93-003-FR-C — 1993

28/05/93

Politique sociale de la Communauté — *Marché du travail • Emploi et rémunération • Amélioration des conditions de vie et de travail • Libre circulation des travailleurs • Protection sociale • Liberté d'association et de négociation collective • Information, consultation et participation des travailleurs • Égalité de traitement entre hommes et femmes • Formation professionnelle • Protection de la santé et de la sécurité dans le milieu de travail • Droits et protection des enfants et des adolescents • Personnes âgées • Personnes handicapées*
(L'achèvement du marché intérieur — Volume 6)

325 p. * ECU 34 * ISBN 92-826-3610-0 * CO-62-91-006-FR-C — 1992

Livre vert sur le développement du marché unique des services postaux (communication de la Commission) — COM(91) 476 final

390 p. * ISBN 92-77-45008-8 * CB-CO-92-263-FR-C — 1992

Concurrence et coopération dans le transport aérien en Europe

179 p. * ECU 19 * ISBN 92-826-4283-6 * CV-74-92-815-FR-C — 1992

L'harmonisation du droit des sociétés dans la Communauté européenne — Mesures adoptées et proposées — État des travaux au 1er mars 1992

518 p. * ECU 54 * ISBN 92-826-4315-8 * C1-74-92-831-FR-C — 1992

L'Europe de l'énergie — Objectif 1992 et perspectives 2010, Guy de CARMOY et Georges BRONDEL

171 p. * ECU 18 * ISBN 92-826-3275-X * CM-72-91-269-FR-C — 1992

Un espace financier européen, Dominique SERVAIS, *3e édition*

63 p. * ECU 8 * ISBN 92-826-0257-5 * CB-58-90-473-FR-C — 1992

L'ordre juridique communautaire, Jean-Victor LOUIS, *5e édition revue et mise à jour*

201 p. * ECU 10,50 * ISBN 92-826-0833-6 * CB-56-89-392-FR-C — 1992

Économie européenne, n° 44, «Marché unique, monnaie unique» Une évaluation des avantages et des coûts potentiels de la création d'une Union économique et monétaire

379 p. * ECU 18 * ISSN 0379-0983 * CB-AR-90-044-FR-C — 1992

28/05/93

Économie européenne, n° 48, «Concurrence équitable dans le marché intérieur: la politique communautaire des aides d'État — L'écu et son rôle dans le processus vers l'Union monétaire»

163 p. * ECU 20 * ISSN 0379-0983 * CM-AR-91-048-FR-C — 1992

Économie européenne, n° 51, «Le défi climatique — Aspects économiques de la stratégie communautaire proposée pour limiter les émissions de CO_2»

269 p. * ECU 23,50 * ISSN 0379-0983 * CM-AR-92-051-FR-C — 1992

Établissements de crédit — Recueil des actes communautaires adoptés ou proposés — *Situation: août 1992*

356 p. * ECU 37 * ISBN 92-826-4843-5 * CI-76-92-293-FR-C — 1992

Guide pratique des aspects juridiques de la sous-traitance industrielle dans la Communauté européenne — Volume I — **Le contrat de sous-traitance**

84 p. * ECU 11,25 * ISBN 92-825-9594-3 * CB-27-89-001-FR-C — 1992

Guide pratique des aspects juridiques de la sous-traitance industrielle dans la Communauté européenne — Volume II — **Le cadre juridique de la sous-traitance dans les douze États membres**

81 p. * ECU 9 * ISBN 92-826-4652-1 * CB-27-89-002-FR-C — 1992

La réglementation des médicaments dans la Communauté européenne — Volume I — **La réglementation des médicaments à usage humain dans la Communauté européenne**

228 p. * ECU 20 * ISBN 92-826-3167-2 * CO-71-91-631-FR-C — 1992

La réglementation des médicaments dans la Communauté européenne — Volume II — **Avis aux demandeurs d'autorisation de mise sur le marché de médicaments à usage humain dans les États membres de la Communauté européenne**

176 p. * ECU 16,50 * ISBN 92-825-9504-8 * CB-55-89-293-FR-C — 1992

La réglementation des médicaments dans la Communauté européenne — Volume III — Addendum n° 2 — Mai 1992 — **Notes explicatives sur la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments à usage humain**

206 p. * ECU 23 * ISBN 92-826-4551-7 * CO-75-92-558-FR-C — 1992

28/06/93

La réglementation des médicaments dans la Communauté européenne — Volume IV — Bonnes pratiques de fabrication de médicaments

177 p. * ECU 19,50 * ISBN 92-826-3181-8 * CO-71-91-760-FR-C — 1992

La réglementation des médicaments dans la Communauté européenne — Volume V — Les médicaments vétérinaires dans la Communauté européenne

157 p. * ECU 14,25 * ISBN 92-825-9644-3 * CB-55-89-972-FR-C — 1992

Sécurité sociale des personnes qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté — *Europe sociale, n° 3/92*

154 p. * ECU 19 * ISSN 0255-0792 * CE-AA-92-003-FR-C — 1992

Les nouvelles technologies de l'information dans l'éducation — France

116 p. * ECU 13 * ISBN 92-826-4772-2 * CY-03-92-007-FR-C — 1992

Les nouvelles technologies de l'information dans l'éducation — Luxembourg

118 p. * ECU 13 * ISBN 92-826-4778-1 * CY-03-92-010-FR-C — 1992

Droit de choisir et impulsion économique — L'objectif de la politique européenne des consommateurs, Eamonn LAWLOR, 2e édition
83 p. * ECU 8 * ISBN 92-826-0153-6 * CB-56-89-869-FR-C — 1992

Le système monétaire européen — Origines, fonctionnement et perspectives, Jacques van YPERSELE avec la collaboration de Jean-Claude KOEUNE, 3e édition revue et mise à jour
173 p. * ECU 10,50 * ISBN 92-825-8517-4 * CB-PP-88-D03-FR-C — 1992

Suppression des obstacles fiscaux à l'activité transfrontalière des entreprises — *Supplément 4/91 — Bull. CE*
67 p. * ECU 4,25 * ISBN 92-826-3026-9 * CM-NF-91-004-FR-C — 1992

Les agricultures européennes — Évolution — Contraintes — Perspectives
105 p. * ECU 7 * ISBN 92-826-0477-2 * CM-60-90-418-FR-C — 1992

Économie européenne, n° 35, «1992 : la nouvelle économie européenne»
235 p. * ECU 16 * ISSN 0379-0983 * CB-AR-88-035-FR-C — 1992

Économie européenne, n° 40, «Concentration horizontale, fusions et politique de concurrence dans la Communauté européenne»
106 p. * ECU 16 * ISSN 0379-0983 * CB-AR-89-040-FR-C — 1992

Économie européenne, n° 43, «Transformation économique en Hongrie et en Pologne»
233 p. * ECU 18 * ISSN 0379-0983 * CB-AR-89-043-FR-C — 1992

Économie européenne, n° 45, «Stabilisation, libéralisation et dévolution de compétences» — Évaluation de la situation économique et du processus de réforme en Union soviétique
203 p. * ECU 18 * ISSN 0379-0983 * CB-AR-90-045-FR-C — 1992

Économie européenne, n° 50, «Rapport économique annuel 1991-1992» — Renforcer la croissance et améliorer la convergence
303 p. * ECU 20 * ISSN 0379-0983 * CM-AR-91-050-FR-C — 1992

Économie européenne — Europe sociale *(numéro spécial 1990)*,
«L'impact sectoriel du marché intérieur sur l'industrie : les enjeux pour les États membres»
357 p. * ECU 18 * ISBN 92-826-1819-6 * CM-59-90-887-FR-C — 1992

Europe sociale 3/91 — L'égalité des chances entre les femmes et les hommes
201 p. * ECU 18 * ISSN 0255-0792 * CE-AA-91-003-FR-C — 1992

Europe sociale — Supplément 1/92 — Le développement social urbain
127 p. * ECU 9 * ISBN 92-826-4014-0 * CE-NC-92-001-FR-C — 1992

Commission des Communautés européennes
BUREAUX

BELGIQUE/BELGIË

Bruxelles/Brussel

Commission des Communautés européennes
Commissie van de Europese Gemeenschappen
Bureau en Belgique/Bureau in België

Rue Archimèdestraat 73 – B-1040 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 295 38 44
Fax (32-2) 295 01 66
Télex 26657 COMINF B

FRANCE

Paris

Commission des Communautés européennes
Bureau de représentation en France

288, boulevard Saint-Germain – F-75007 Paris
Tél. (33-1) 40 63 38 00
Fax (33-1) 45 56 94 17/18/19
Télex (042) 202271F

Marseille

Commission des Communautés européennes
Bureau à Marseille

2, rue Henri-Barbusse – F-13241 Marseille Cedex 01
Tél. (33) 91 91 46 00
Fax (33) 91 90 98 07
Télex (042) 402538 EURMA

LUXEMBOURG

Commission des Communautés européennes
Bureau au Luxembourg
Bâtiment Jean Monnet

Rue Alcide De Gasperi – L-2920 Luxembourg
Tél. (352) 43 01
Fax (352) 43 01 44 33
Télex 3423/3446/3476 COMEUR LU

SUISSE

Genève

Commission des Communautés européennes
Bureau de presse et d'information

Case postale 195
37-39, rue de Vermont – CH-1211 Genève 20 C.I.C.
Tél. (41-22) 734 97 50
Fax (41-22) 734 22 36
Télex (045) 414 165 ECOM CH

28/05/93

BELGIË
Brussel
Commissie van de Europese
Gemeenschappen
Bureau in België
Archimèdestraat 73
B-1040 Brussel
Tel. (32-2) 295 38 44
Telecopie (32-2) 295 01 66
Telex 26657 COMINF B

SCHWEIZ/SVIZZERA
Genève
Kommission der Europäischen
Gemeinschaften
Presse- und Informationsbüro
Commissione delle Comunità europee
Ufficio stampa e informazione
Case postale 195
37-39, rue de Vermont
CH-1211 Genève 20 C.I.C
Tel. (41-22) 734 97 50
Fax (41-22) 734 22 36
Telex (045) 414 165 ECOM CH

DEUTSCHLAND
Bonn
Kommission der Europäischen
Gemeinschaften/Vertretung in der
Bundesrepublik Deutschland
Zitelmannstraße 22
D-W-53113 Bonn 1
Tel. (49-228) 53 00 90
Fax (49-228) 530 09 50/12
Telex (041) 886648 EUROP D

Berlin
Kommission der Europäischen
Gemeinschaften/Vertretung in der
Bundesrepublik Deutschland
Außenstelle Berlin
Kurfürstendamm 102
D-W-10711 Berlin 31
Tel. (49-30) 896 09 30
Fax (49-30) 892 20 59
Telex (041) 184015 EUROP D

München
Kommission der Europäischen
Gemeinschaften/Vertretung in der
Bundesrepublik Deutschland
Vertretung in München
Erhardtstraße 27
D-W-80331 München 2
Tel. (49-89) 202 10 11
Fax (49-89) 202 10 15
Telex (041) 5218135

DANMARK
København
Kommissionen for De Europæiske
Fællesskaber
Kontor i Danmark
Højbrohus
Østergade 61, Postbox 144
DK-1004 København K
Tlf. (45-33) 14 41 40
Telefax (45-33) 11 12 03/14 13 92
Telex (055) 16402 COMEUR DK

EIRE – IRELAND
Dublin
Commission of the European Communities
Office in Ireland
Jean Monnet Centre
39 Molesworth Street
Dublin 2
Tel. (353-1) 71 22 44
Fax (353-1) 71 26 57
Telex (0500) 93827 EUCO EI

UNITED KINGDOM
London
Commission of the European
Communities
Office in the United Kingdom
Jean Monnet House
8 Storey's Gate
London SW1P 3AT
Tel. (44-71) 973 19 92
Fax (44-71) 973 19 00/19 10
Telex (051) 23208 EURUK G

Belfast
Commission of the European
Communities
Office in Northern Ireland
Windsor House
9/15 Bedford Street
Belfast BT2 7EG
Tel. (44-232) 24 07 08
Fax (44-232) 24 82 41
Telex (051) 74117 CECBEL G

Cardiff
Commission of the European
Communities
Office in Wales
4 Cathedral Road
Cardiff CF1 9SG
Tel. (44-222) 37 16 31
Fax (44-222) 39 54 89
Telex (051) 497727 EUROPA G

Edinburgh
Commission of the European
Communities
Office in Scotland
9 Alva Street
Edinburgh EH2 4PH
Tel. (44-31) 225 20 58
Fax (44-31) 226 41 05
Telex (051) 727420 EUEDING

UNITED STATES OF AMERICA
Washington
Commission of the European
Communities
External Delegation
2100 M Street, NW (Suite 707)
Washington DC 20037
Tel. (1-202) 862 95 00
Fax (1-202) 429 17 66
Telex (023) 64215 EURCOM NW

New York
Commission of the European
Communities
External Delegation
3 Dag Hammarskjöld Plaza
305 East 47th Street
New York NY 10017
Tel. (1-212) 371 38 04
Fax (1-212) 758 27 18
Telex (023) 01 2396 EURCOM NY

JAPAN
Tokyo
Commission of the European
Communities
External Delegation
Europa House
9-15 Sanbancho
Chiyoda-Ku
Tokyo 102
Tel. (81-3) 239 04 41
Fax (81-3) 239 93 37
Telex (072) 28 567 COMEUTOK J

ESPAÑA
Madrid
Comisión de las Comunidades Europeas
Oficina en España
Calle de Serrano, 41, 5ª planta
E-28001 Madrid
Tel. (34-1) 435 17 00
Telecopia (34-1) 576 03 87/577 29 23
Télex (052) 46818 OIPE E

Barcelona
Comisión de las Comunidades Europeas
Oficina en España
Avenida Diagonal, 407 bis, 18ª planta
E-08008 Barcelona
Tel. (34-3) 415 81 77
Telecopia (34-3) 415 63 11
Télex (052) 97524 BDC E

VENEZUELA
Caracas
Comisión de las Comunidades Europeas
Delegación
Calle Orinoco, Las Mercedes
Apartado 67 076, Las Américas 1061A
Caracas
Tel. (58-2) 91 51 33
Telecopia (58-2) 91 88 76
Télex (031) 27298 COMEU VC

ΕΛΛΑΔΑ
Αθήνα
Επιτροπή των Ευρωπαϊκών Κοινοτήτων
Γραφείο στην Ελλάδα
Βασιλίσσης Σοφίας 2
Τθ 30284
Αθήνα 10674
Τηλ. (30-1) 724 39 82/83/84
Τέλεφαξ (30-1) 724 46 20
Τέλεξ (0601) 219324 ECAT GR

ITALIA
Roma
Commissione delle Comunità europee
Ufficio in Italia
Via Poli, 29
I-00187 Roma
Tel. (39-6) 699 11 60
Telecopia (39-6) 679 16 58 / 679 36 52
Telex (043) 610184 EUROMA I

Milano
Commissione delle Comunità europee
Ufficio a Milano
Corso Magenta, 59
I-20123 Milano
Tel. (39-2) 48 01 25 05
Telecopia (39-2) 481 85 43
Telex (043) 316200 EURMIL I

NEDERLAND
Den Haag
Commissie van de Europese
Gemeenschappen
Bureau in Nederland
Korte Vijverberg 5
2513 AB Den Haag
Tel. (31-70) 346 93 26
Telecopie (31-70) 364 66 19
Telex (044) 31094 EURCO NL

PORTUGAL
Lisboa
Comissão das Comunidades Europeias
Gabinete em Portugal
Centro Europeu Jean Monnet
Largo Jean Monnet, 1-10.°
P-1200 Lisboa
Tel. (351-1) 350 98 00
Telecopiador (351-1) 350 98 01/2/3
Telex (0404) 18810 COMEUR P

28/05/93